



CONSEIL MUNICIPAL DU

4 avril 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué le vendredi 28 mars 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations et les documents relatifs au projet de budget ont été transmis le 21 mars 2025.

Présents : M. Jean-Michel BLUTEAU, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, Mme Isabelle HECK, M. Eric MALLET, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, M. Serge ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise SERONDE (jusqu'à la délibération n°9), M. Alain FITAMANT, Françoise POLONI, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Françoise BERGOUNGIOU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO, M. Nathanaël BANCEL (à partir de la délibération n°11), Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE, M. Lahoussaine BIYOUKAR.

Absents, représentés : Mme Pascale PAOLANTONACCI représentée par M. Eric MALLET, M. Riad MAHMOUD représenté par M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Françoise SERONDE représentée par Mme Concetta LEFEBVRE (à partir de la délibération n°9), Mme Laurence MÉLART représentée par M. Patrick PRINCE, Mme Nathalie BLANCO représentée par M. Alex BOULON, Mme Laura LEFEBVRE représentée par Mme Françoise BERGOUNGIOU, M. Aram KALANYAN représenté par M. Patrice CALMEJANE, M. Hubert HADAD représenté par Mme Anne LECOEUR, M. Nathanaël BANCEL représenté par M. Jean-Marc MINETTO (jusqu'à la délibération n°11).

Absents : -

Secrétaire de séance : M. Serge ZARLOWSKI.





SOMMAIRE

🗳️ Élection d'un(e) secrétaire de séance.....	3
🗳️ Liste des décisions et contrats pris par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.....	3
1. Approbation du compte de gestion de la Ville – Exercice 2024.....	4
2. Approbation du compte administratif de la Ville – Exercice 2024.....	6
3. Affectation du résultat 2024 au Budget Primitif de la commune.....	12
4. Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – révision des Crédits de Paiement 2025 pour la réalisation du projet « Cœur de Ville ».....	12
5. Constitution d'une provision pour le Compte Epargne Temps (CET).....	16
6. Approbation du Budget Primitif de la Ville – Exercice 2025.....	17
7. Fiscalité directe locale : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.....	25
8. Fiscalité indirecte locale - Tarifs de la Taxe de séjour pour 2026.....	26
9 à 15. Approbation des conventions d'objectifs et de moyens et attribution de subventions aux 7 associations percevant de la Ville une subvention annuelle supérieure à 23 000 € pour l'année 2025.....	28
16. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025.....	51
17. Attribution de subventions d'un montant inférieur à 23 000 € attribuées aux associations, au titre de l'année 2025.....	52
18. Charte communale en faveur de la condition animale.....	67
19. Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement des Accueils de loisirs sans Hébergement (ALSH) extrascolaires et périscolaires entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis.....	69
20. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis et la Ville de Villemomble relative aux travaux d'aménagement de sécurité de la rue de Neuilly à Villemomble.....	71
21. Fixation d'un tarif pour l'achat d'un livre de prix de fin d'année aux enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la Commune pour l'année scolaire 2024/2025.....	74
22. Véhicules de service avec remisage à domicile et de fonction : Mise à jour des autorisations.....	76



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité – Fraternité

23. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Modification n°2 de la délibération n°18 du 16 décembre 2020.....	76
24. Présentation du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2024.....	77
25. Présentation du rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) 2024.....	78
26. Conclusion d'un Pacte d'amitié et de coopération avec la ville de Sighetu-Marmatiei en Roumanie.....	79
❧ Questions orales.....	83



(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, à 18 h 00.)

BLUTEAU Jean-Michel : Nous allons pouvoir ouvrir la séance. Je demande à chacune de bien vouloir s'équiper de sa tablette, qu'elle soit chargée, que vous ayez indiqué participer. Je vous propose d'ouvrir la séance de notre Conseil municipal en public et retransmis.

BLUTEAU Jean-Michel procède à l'appel

Élection d'un(e) secrétaire de séance

BLUTEAU Jean-Michel : Le quorum est atteint. Il convient de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose M. Serge Zarlowski. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je propose que l'on passe aux voix par vote électronique.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 20 voix pour (celles de M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Pascale PAOLANTONACCI, M. Alex BOULON, M. Riad MAHMOUD, Mme Isabelle HECK, M. Eric MALLE, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, M. Serge ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise POLONI, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Nathalie BLANCO) et 15 abstentions (celles de M. Patrick PRINCE, Mme Laurence MÉLART, Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Laura LEFEVRE, M. Aram KALANYAN, M. Hubert HADAD, Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO, M. Nathanaël BANCEL, Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE, M. Lahoussaine BIYOUKAR).

M. Serge Zarlowski est élu secrétaire de séance.

4

Liste des décisions et Contrats pris par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous pouvons passer à l'ordre du jour. En l'occurrence, le point n° 1 est l'approbation du compte de gestion de la ville pour lequel je vais passer la parole à M. Guy Rolland.

POCHON Elisabeth : Normalement c'est le moment où nous votons les comptes rendus. Je sais que le précédent Conseil était très proche, nous n'avons pas le compte rendu.

Je voudrais savoir pourquoi les comptes rendus de mandat ont disparu du site de la ville. Sur le site de la ville, il n'y a que les comptes rendus des deux dernières années. Est-ce que vous pouvez me donner une explication et me dire si ce sera rétabli ou pas.

BLUTEAU Jean-Michel : On se le note et je vous apporte la réponse en cours de séance. C'est éminemment technique, je pense.

1. Approbation du compte de gestion de la Ville – Exercice 2024

BLUTEAU Jean-Michel : Je voulais entendre Guy Rolland pour la présentation du premier point.

ROLLAND Guy : Merci M. le Maire. Le premier point, c'est le compte de gestion de la ville, qui est du côté de l'ordonnateur, le pendant du compte administratif. Vous l'avez en annexe, il donne les résultats des deux différentes sections. La différence entre le compte de gestion et le compte administratif, du côté ordonnateur, il peut y avoir quelques écritures spécifiques à DGFIP.

Je vous signale que c'est la dernière année où l'on présente le compte de gestion, puisque la collectivité passe au compte financier unique à partir des résultats 2025. Il n'y aura plus qu'un seul document qui s'appellera le compte financier pour la clôture des résultats de l'année passée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

S'il n'y a pas de questions, je propose de voter pour ce compte de gestion. Ensuite, je présenterai le compte administratif dans ces grandes lignes.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour cette présentation courte, mais efficace. Je passe la parole à Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Bonsoir à tous, chers collègues. Comme l'a dit M. Rolland, c'est le compte de gestion établi par le trésorier de la ville. Nous regrettons de ne pas pouvoir l'entendre comme il l'avait fait une fois, parce que ces informations étaient intéressantes. Nous aurions pu l'interroger sur les éléments de ce rapport et les relations entre la ville et la trésorerie. Par exemple, on aurait pu avoir un éclairage sur le versement anticipé de la subvention du centre médico-social en juillet 2024 par rapport au calendrier qu'il y avait dans la convention ; l'état du fonds de roulement de la commune qui a fortement baissé depuis 2020 ; les délais de paiement. Surtout, comme l'a rappelé M. Rolland, qu'avec le passage au compte unique, c'est la dernière fois que ce compte sera présenté à notre Conseil.

Dernière question, a-t-il établi une note de synthèse avec des éléments de souplesse et de la rigidité budgétaire constatés par rapport à l'exercice 2024, comme le font les trésoriers chaque année ? S'il n'est pas là, avez-vous une réponse ?

BLUTEAU Jean-Michel : On vous apportera. Jean-Marc Minetto sollicite la parole.

MINETTO Jean-Marc : Oui, M. Le Maire. On pourrait reprendre les rubriques comptables une par une. Je pense qu'il n'y a pas d'intérêt ce soir. Simplement, on aimerait avoir accès non pas une balance de compte du grand livre, mais réellement au grand livre. J'imagine que sur une ville comme celle de Villemomble, ce serait un document qui représenterait un certain nombre de ramettes. Pour autant, que l'on puisse avoir accès au moins à une version informatique, parce que lorsqu'on a des montants du style « *achat de prestations de services autre que terrain et aménagé - 2 431 000,41 €* », un petit détail nous aiderait certainement à comprendre.

Je comprends que ce sont des lignes budgétaires, mais si on voulait réellement comprendre les dépenses que vous avez faites, enfin les dépenses que l'agent comptable a faites, avoir accès à ce grand livre informatiquement nous aiderait à comprendre.

BLUTEAU Jean-Michel : Très bien. Y'a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Pour répondre rapidement à ce que nous venons d'entendre, d'une façon très prosaïque, M. Presti notre agent comptable, était venu il y a deux ans de cela pour faire sa présentation. Nous avions une ambiance de nos Conseils municipaux qui était celle que vous connaissez, que je ne caractériserai pas. Dès lors, je ne dirais pas qu'il a pris peur, mais qu'il n'a pas goûté l'exercice. Dès lors, il nous a indiqué que son obligation était de venir au moins une fois par mandature. Ça y est, c'est fait !

J'en suis assez désolé, parce que les questions de Jean-Marc Minetto, tout du moins cette demande de précision, de pouvoir rentrer dans le détail, me semblent tout à fait opportunes. Je pense que notre agent comptable aurait pu aussi éclairer la lanterne de chacun. C'est ainsi.

Le document est tout à fait formalisé. Il vous a été transmis dans son intégralité. Il requiert votre approbation. Il reste un document administratif, rien de politique dedans. J'appelle de mes vœux que nous puissions l'approuver avec la plus grande majorité s'il vous plaît.

On ouvre au scrutin, si les tablettes continuent à bien fonctionner.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 25 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 10 abstentions (celles de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUIGNOU, M. LE MASSON,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR).

MINETTO Jean-Marc : Qui s'est abstenu ?

BLUTEAU Jean-Michel : Qui s'est abstenu ? Attention, on m'a dit que la technologie faisait que quand on en revenait en arrière, ça commençait à bugger. Peut-on avoir ce sujet-là ?

Pendant ce temps-là, cela me fait vous répondre mon cher collègue sur l'absence actuellement de tous les comptes rendus et toutes les informations de nos séances antérieures, avant 2022. C'est parce que nous avons changé de version sur le site de la ville. On vient de m'assurer qu'il fallait que notre service communication remette tout en ligne. Ce sera de nouveau accessible. On pourra revenir vers les pas moins de 29 séances plénières qui se sont tenues depuis le 5 juillet 2020.

MINETTO Jean-Marc : Et celles d'avant ?

BLUTEAU Jean-Michel : Et celles d'avant nécessairement. Je rappelle qu'il a fallu faire une refonte de notre site internet qui saturait complètement. Nous avons changé de prestataire.

POCHON Élisabeth : Donc ce sera remis prochainement ?

BLUTEAU Jean-Michel : On me dit que ce sera fait dès que possible.

POCHON Élisabeth : Merci beaucoup.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous en prie. Nous essayons de vous chercher l'information concernant les orientations de votes du premier point.

6

2. Approbation du compte administratif de la Ville – Exercice 2024

BLUTEAU Jean-Michel : Cela ne m'empêche pas d'aborder le second, l'approbation du compte administratif de la ville, c'est-à-dire en effet miroir, notre document que j'ai visé en tant que coordonnateur et qui me conduira à l'issue de nos éventuels échanges, à sortir de la pièce et avoir désigné un président de séance pour procéder au vote du compte administratif. Je passe la parole à Guy Rolland pour un rappel des faits.

ROLLAND Guy : Concernant la question soulevée par M. Calmégane, je vais donner une indication : M. Presti avait commenté la fois précédente la qualité comptable. En 2022, nous avons 95/100 en indice de qualité comptable, en 2023, 94,8/100. Je n'ai pas encore la note pour 2024. La qualité comptable couvre les délais de traitement, la validité des opérations. C'est un indicateur. Je rappelle qu'avec ce niveau d'indicateur, on est parmi les communes les mieux placées termes de qualité comptable.

CALMÉJANE Patrice : C'est bien de le dire.

ROLLAND Guy : Sur le compte administratif, si l'on va à l'essentiel, on clôture le compte administratif avec un niveau global de réalisation de 87 % sur la dépense et 93 % sur la recette. Cela intègre tout, y compris les écritures d'ordre. Si l'on regarde séparément la section de fonctionnement, on voit que l'on a en réel un taux de réalisation de la dépense de 96 % et 103 % sur la recette. Nous sommes à peu près constants dans ce niveau de performance d'économie par rapport au budget, ou de prudence dans les recettes, et on règle toujours un peu plus.

Investissement réel, on est monté à 58 %, et la recette exécutée est aux alentours de 56 %.

Sur la clôture, on a une clôture avec un besoin de financement. Le résultat à dégager sur le fonctionnement est de 188 000 €, y compris les écritures d'ordres, et ça fait 2,8 millions par écriture d'ordre.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Sur l'investissement, on est à - 780 933,51 €. Quand on tient compte du résultat de clôture des années antérieures, 2023, 5,7 millions en 2023 en fonctionnement, 1,5 million en investissement. On prend l'affectation du résultat 2023, il restait 3,85 millions.

En résultat cumulé, en tenant compte des +188 000 € en fonctionnement et moins 780 933,51 € en investissement, on arrive à 4 millions. Ce niveau de clôture de 4 millions, on le met en regard ce qui reste à réaliser en investissement. 5,5 millions en dépenses, 3,1 millions en recettes, soit 2,4 millions à couvrir.

2,4 millions, en tenant compte des 784 000 € d'excédent en investissement. Ce qui veut dire qu'il reste au global 1 627 853,15 € en résultat de clôture globale.

L'affectation est classique. On affecte au compte 1068 les 1 645 641,21 € pour couvrir le besoin de financement résiduel que l'on a évoqué. On met en réserve au compte 001, 784 838,20 € et au compte 002, 1 627 835,15 €.

On est constant sur la mandature avec des taux d'exécution en dépense qui sont entre 94 % et 96 %, en recettes, 101 à 103%. On est quand même, en termes de performance de gestion, quelles que soient les années, dans une prudence sur les recettes, on fait toujours un peu mieux. Et on économise 3 à 5 % sur le budget de dépenses de fonctionnement. En investissement, on voit qu'on est monté progressivement en réalisation. Avec l'engagement, on était à 35 %, et on est monté à 58 %.

Sur l'épargne brute, on termine à 2,9 millions. Sur l'ensemble de la mandature, en épargne brute, on oscille entre 3 et 4 millions.

Le résultat global à la fin, on avait à l'excédent cumulé, le résultat de clôture, c'est le cumul avant affectation. Résultat cumulé et après affectation, on voit qu'on est à 10 millions en 2020, 12,7 millions en 2021... On a encore un excédent cumulé qui nous permet de fonctionner.

Budget 2025, ça va être très simple, on n'a rien changé par rapport au ROB, puisqu'on n'a pas eu le temps de réactualiser. Les montants totaux présentés, c'était exactement les montants en budget de fonctionnement et en budget d'investissement que ceux qui ont été présents au ROB.

Je voudrais simplement insister sur la partie frais de personnel. On a quand même un budget où on se prend 770 000 € de dépenses contraintes en personnel. Je tiens à redire, après échange avec M. Calmégane, que le ratio qu'on a mis en avant, qui est le poids de nos charges de personnel sur les recettes, il représente quelque chose de clair et net, c'est-à-dire la part de nos recettes qu'on consacre à la masse salariale. En termes de gestion, on est passé d'un ratio plutôt de 52 à 53 %, on est redescendu, qui était à peu près le même dans mandature précédente, bien que nous avons rémunéré la Police municipale qui pèse pour 900 000 €.

Ultra synthèse, ça fait un budget dépenses réelles de fonctionnement qui n'augmente que de 0,4 %.

Je ne dirais qu'une chose : pour arriver à cela, c'a été un budget contraint.

Juste un point pour M. Calmégane, notification finale de la DGF.

CALMÉJANE Patrice : J'ai, j'ai. Pas de soucis.

ROLLAND Guy : Plus 9 400 et des poussières, avec moins 49 d'un côté et plus 54...

CALMÉJANE Patrice : 9 975.

ROLLAND Guy : Contrairement à ce que vous pensiez, la dotation est du même niveau à moins 10 000 € près que l'année précédente.

POCHON Élisabeth : C'est comme ça chaque année.

ROLLAND Guy : Pas toujours. Le delta par rapport à l'année précédente a tendance à s'écarter.

POCHON Élisabeth : Très prudent sur les recettes et très pessimiste sur les dépenses.



ROLLAND Guy : Et la prudence de gestion, qu'est-ce que vous en faites ?

BLUTEAU Jean-Michel : Guy ROLLAND a la parole.

ROLLAND Guy : Le fait nouveau, j'insiste là-dessus, on est à un retrait de 1,2 million sur nos recettes. Sur les dépenses. On a bien un effet de ciseaux de 2,2 millions.

Le reste à réaliser, 5,5 millions. Le nouveau crédit, 2,5 millions.

Je tiens à dire que le pôle subvention de la Direction financière a engrangé des résultats significatifs d'obtention de nouvelles subventions. Vous voyez les taux de subventions des projets : Clocher de l'église 70 %, parc Martin pour le moment à 30 %, la coulée verte 70 %, CSU 30 %, le poste de Police 22 %. On vient d'obtenir, c'était annoncé, mais on a la certification pour la partie au moins MGP Centres-Villes Vivants de 798 000 €. Ce qui ferait, avec le reste, un taux de subvention de 50 % de l'ensemble du projet. Je rappelle que le projet précédent sous l'ancienne mandature avait un taux de subvention de 25 % puisque c'était 500 000 € sur 2 millions.

Pour répondre à la question qui m'a été posée en Commission de finances, on a un encours de demande de subvention de 570 000 €. On a un résultat sur cette activité qui n'est pas négligeable.

En conclusion, la proposition de budget Villemomble 2025 est faite en reprenant la totalité de l'orientation du ROB présentée au Conseil du 21 mars. Il n'y a aucune évolution dans les prévisions de recettes et dépenses réelles. Je rappelle que nous avons la confirmation pour la DGF. À la date d'aujourd'hui, on a une confirmation de nos hypothèses de recettes de fonction sont bonnes.

Pour la taxe d'aménagement en investissement, on a mis 100 000 € et on est déjà à 120 000 €. Je pense que l'on fera plus.

On a cet effet de pincement que l'on évoquait. 1,2 million de baisse de recettes, 1 million de dépenses contraintes en fonctionnement, des recettes d'investissement qui sont obérées, un prélèvement de 5 millions. La situation conduit à des efforts de gestion accrus en fonctionnement, en conservant des hypothèses prudentes, en essayant de maintenir la qualité des prestations des administrés.

En investissement, il faut assumer la réalisation des 5,5 millions qui restent, tout en engageant ce qu'il reste à faire en entretien courant. Je rappelle qu'un effort notable est fait sur toutes les opérations de maintenance, même s'il y a des bascules entre maintenance et... C'est coupé !

Ce que je voulais dire, c'est qu'on a quand même maintenu les efforts en matière de maintenance et on va faire le nécessaire pour boucler le financement du cœur de ville.

À l'instant T, on n'a toujours rien mobilisé sur le prêt AFL. On est avec la sécurité qu'il faut pour faire face au financement de nos opérations. Je suis prêt à répondre à vos questions.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci infiniment pour l'esprit de synthèse mon cher collègue. Y a-t-il des interventions ? Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Je pense qu'on a eu un petit peu un mix entre le compte administratif et le budget. Ça ne pose pas de problème. C'est plus pour les gens qui suivent via Facebook.

Je voudrais rappeler que le compte administratif est le résultat de votre gestion M. le Maire et des choix politiques, et nous l'avons plusieurs fois évoqué, qui ne vont pas dans le sens des promesses de 2020 et surtout dans les besoins des Villemomblois.

BLUTEAU Jean-Michel : Faux !

CALMÉJANE Patrice : Première question M. Rolland, pourquoi n'avons-nous pas en annexe le document intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » ? Il me semble qu'il est devenu obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants à l'appui du compte administratif 2024.

Si, avec mes collègues de la Commission des Finances – je voudrais saluer le travail de M. Rolland et de l'administration qui l'a accompagné – nous avons obtenu quelques éléments sur ce compte administratif, il est



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

une nouvelle fois regrettable que nos autres collègues n'aient pas été conviés dans les différentes réunions des commissions pour évoquer les réalisations de 2024 et les projets pour 2025. Il n'y a que la Commission des finances qui s'est réunie. C'est bien regrettable. Et je rappelle que c'est une fois de plus en contradiction avec le règlement intérieur et vos engagements de 2020.

De plus, à l'occasion de la Commission des Finances, nous avons soulevé un certain nombre de questions sur l'exécution du budget 2024. Le problème, c'est qu'au niveau de la diffusion des documents au moment de la réunion de la Commission des Finances, vous vous êtes bornés à l'application des textes et nous n'avions pas encore le compte administratif 2024, nous n'avions que le projet BP 2025 qui nous donnait des éléments d'affectation du compte administratif 2024, mais qu'on n'avait pas en notre possession. Ce qui a amené à avoir des fois des questions un petit peu « hors sol » par rapport à la réunion, mais on n'avait qu'une partie du document. Donc c'était quand même un problème pour le travail.

Pour moi c'est un peu dommage de faire ce travail à l'envers pour les élus qui participent à la Commission des Finances.

Pour revenir en détail de ce CA, nous constatons que des sommes importantes dans les restes à réaliser au compte 21 pour les bâtiments publics 710 000 €, soit 37 % de la somme qui était inscrite en 2024 ; la voirie 225 000 €, soit 51 %, les installations de voirie 515 000 € soit 37 %. Preuve que votre option de voter le budget primitif chaque année en avril retarde l'exécution des travaux non faits chaque année et génère des reports importants.

Autre question, au compte 767, la redevance service périscolaire et enseignement crédit ouvert 2 27 000 €, titre émis 1 720 000 €, un écart de 300 000 €, pourquoi ?

Quelques questions sur des montants importants. Avez-vous des réponses ?

BLUTEAU Jean-Michel : Merci mon cher collègue. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non.

Tant que j'ai la parole, je me permets déjà de répondre à la question de tout à l'heure, concernant le premier vote sur l'approbation du compte de gestion. L'abstention est venue des groupes UAV et ADAV, pour l'information de tous.

9

D'emblée, je me permets de répondre à ce que nous venons d'entendre. Bien entendu, je m'inscris totalement en faux, parce que je trouve que, bien au contraire, la mise en œuvre de notre projet qui nous a permis d'être élus en 2020 est largement réalisée. À chaque fois, l'exercice budgétaire a fait la démonstration que nous avons mis en place différentes mesures, que ce soit de fonctionnement ou d'investissement, au service de nos habitants. Si vous recherchez le budget vert comme vous l'indiquiez, je vous invite à regarder à partir de la page 195 du document. C'est là où vous aurez l'ensemble des réponses.

Et puis vraiment je tiens à vous dire que ce calendrier-là me plaît bien, il permet d'être au plus près des prévisions et de pouvoir réaliser les choses. Que je sache, c'est d'ailleurs sous nos fenêtres, mes chers collègues, le fait que nous n'ayons pas encore un budget de voté et que nous puissions exécuter, ça ne nous empêche pas d'avoir les travaux derrière vous, la coulée verte est en train de se réaliser pour près de 400 000 €. De la même façon, vous avez l'extension du parc Martin qui est également en train de se faire. Puis-je parler des travaux aujourd'hui de Cœur de Ville Outrebon qui vont à bon train. Et ça ne nous a pas empêchés de faire fonctionner la collectivité et je me répète, je pense que c'est nécessaire d'être vraiment au service de nos administrés.

Est-ce que Guy Rolland peut rajouter quelque chose par rapport à ce qui nous a été exposé ?

ROLLAND Guy : Juste un point. Je vous ai envoyé le compte administratif le lendemain de la Commission de Fiances pour vous permettre d'analyser par anticipation. On avait bien dit que l'on était à votre disposition. J'attendais un mail de votre part pour répondre à toutes les questions. Vous avez même eu 24 heures avant le délai légal. J'ai bien noté votre souci. Je le partage. Moi, j'étais à votre disposition entre le 26 et aujourd'hui, avec Mme Dréno pour répondre à toutes vos questions.



Je ne ferai pas de commentaires sur les restes à réaliser. Vous pouvez repréciser votre question sur le compte 767 ? Je voudrais y répondre, mais je voudrais être bien sûr de la question.

BLUTEAU Jean-Michel : M. Calmégane, si vous voulez reposer la question.

CALMÉJANE Patrice : Oui. Je réaffirme bien que l'on a eu les éléments après la Commission, ce qui est un petit peu dommage. Vous en convenez, M. Rolland. Il aurait été bien d'avoir les deux dossiers en même temps, pour pouvoir faire un travail concret. J'aurais pu poser la même question sur le budget dit « impact transition écologique ».

Alors, le compte 767 « redevance service périscolaire et enseignement », crédit ouvert 2 270 000 €, titre émis 1 720 000 € et un écart de 300 000 €.

BLUTEAU Jean-Michel : Je repasse la parole à Guy Rolland et après on entendra Jean-Marc Minetto.

ROLLAND Guy : Je revérifierai avec la direction financière, mais il y a eu des modifications d'imputations. Pour moi, on a réalisé à peu près 90 % de ce qu'on avait prévu en recettes.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour cette réponse. Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Oui, M. le Maire. Merci. Tout ce qu'on peut remarquer c'est qu'il y a beaucoup de choses qui ont été reportées par rapport aux choses faites en 2024. Bien évidemment, lorsque l'on va aborder le budget primitif 2025, on verra que les choses sortent à ce moment-là.

J'ai juste deux petites questions sur les décisions et les contrats. Ça peut aller très vite.

BLUTEAU Jean-Michel : Oui, si vous voulez. Au risque d'être dans le comique de répétition. Je ne saurais rien dire de plus que ce que je viens de vous dire.

10

MINETTO Jean-Marc : Vous allez comprendre. Le contrat et convention 2025 C022, l'exposition qu'il y a en ce moment au château. Exposition de qualité d'ailleurs.

BLUTEAU Jean-Michel : Magnifique exposition.

MINETTO Jean-Marc : C'est un contrat pour la mise à disposition, de 6 550 €. Quand on lit le contrat, on voit finalement que c'est la ville qui paye 6 550 €. Ce n'est donc pas un contrat pour une mise à disposition ?

Tel que c'est là « contrat pour la mise à disposition de salon d'honneur, salle Outrebon » pour l'exposition photographique, 6 550 €. Lorsque je lis le contrat, il est indiqué tout à la fin « *la commune de Villemomble s'engage à verser au photo-club pavillonnaire en contrepartie de la présente session, sur présentation de facture, la somme globale de 6 550 €* ».

BLUTEAU Jean-Michel : Pour la mise à disposition de l'exposition.

MINETTO Jean-Marc : « *La ville s'engage à verser* ».

BLUTEAU Jean-Michel : Oui, oui. Nous versons la somme de 6 550 € pour la mise à disposition des reproductions photographiques, de la décoration, mais également...peut-être qu'Isabelle Heck peut recompléter.

MINETTO Jean-Marc : Ce que je veux dire par là, c'est que quand on lit le document récapitulatif, on a l'impression que c'est la mise à disposition, que c'est le club photo qui paye 6 550 €. Mais quand on voit le contrat que vous avez fait, en fait c'est nous qui payons 6 550 €.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : J'entends ce que vous dites. C'est vrai qu'effectivement, il faudrait le dire en mauvais français « *c'est nous paye !* ».

MINETTO Jean-Marc : « *C'est nous qui paye !* », exactement.

Une autre chose concernant la clôture de la régie d'avance pour les menues dépenses des centres de vacances de Villars de Lens et de Corrençon en Vercors. Je comprends que la personne qui habite peut-être encore là-bas n'a plus besoin d'avance. Pour autant, il y a un joint qui lâche, une vitre qui casse, etc., il n'a plus de fonds permettant de petits dépannages de derniers moments pour éviter que le bâtiment s'abîme.

BLUTEAU Jean-Michel : Je parle sous le contrôle des services. La trésorerie nous a invités, à partir du moment où il n'y avait plus d'activité sur place, à ce que cette régie soit fermée. Elle ne sert pas pour la maintenance pour les menus travaux, etc. Elle servait vraiment pour l'activité à proprement parler. C'est plutôt pour aller acheter de la pharmacie, des béquilles, ou que sais-je.

La petite maintenance, pour le gardien qui est resté sur place ou encore le cuisinier, il y a aussi un stock pour les menues réparations, etc. Merci de votre souci constant et de nous rappeler que nous avons la maison familiale de Corrençon qui rouvrira bientôt, Serge Zarlowski nous l'a promis.

À ce stade, est-ce que nous pouvons clore l'échange concernant le compte administratif et me voir procéder à l'élection du président de séance, puisque je vais devoir quitter la salle, afin que le vote du compte administratif puisse se dérouler ?

Je vous proposerai comme candidature de président de séance M. Alex Boulon, deuxième adjoint au Maire. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous propose même de le faire à main levée.

M. Alex Boulon est nommé président de séance.

BLUTEAU Jean-Michel quitte la réunion à 18 h 37.

11

BOULON Alex : Je constate qu'il n'y a plus d'autres questions. Je mets donc aux voix pour l'approbation du compte administratif.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevé par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 21 voix pour (celles de Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 13 voix contre (celles de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL).

MINETTO Jean-Marc : Peut-on savoir qui a voté contre, s'il vous plaît ?

BLUTEAU Jean-Michel rejoint la réunion à 18 h 39.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais reprendre la présidence de la séance. Merci, mon cher Alex, pour l'organisation de ce scrutin. Je vois que le compte administratif a été approuvé. Je vous en remercie.

Jean-Marc Minetto nous demande les orientations de vote. On vous les recherche et on vous les communique de suite.



3. Affectation du résultat 2024 au Budget primitif de la commune

BLUTEAU Jean-Michel : Point n° 3 de notre ordre du jour, sans transition, nous sommes toujours dans l'aspect financier des choses. C'est l'affectation du résultat 2024 au Budget primitif de la commune. Mon cher Guy, en un chiffre ? Quel est le montant que nous affectons, avant de procéder au scrutin.

ROLLAND Guy : En tenant compte des restes à réaliser, on affecte 1 645 641,21 € au compte 1068. C'est-à-dire que l'on boucle le financement des restes à réaliser. On met en réserve au compte 001, 784 838,20 €, côté investissement. On met 1 627 853,15 € au compte 002 en fonctionnement en réserve.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup pour cet esprit de synthèse. Pas de commentaires ou autres. On met aux voix, s'il vous plaît.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevé par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 13 voix contre (celles de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUIGNOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL).

BLUTEAU Jean-Michel : Entre-temps, nous avons eu les orientations de vote pour le tour précédent. On relève que c'est l'ensemble de l'opposition qui a voté contre l'affectation du résultat du Budget primitif. Sur le vote précédent, c'était la même.

4. Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – révision des Crédits de Paiement 2025 pour la réalisation du projet « Cœur de Ville »

12

BLUTEAU Jean-Michel : Nous voilà dotés d'un résultat affecté. Cela nous permet d'évoquer dans un premier temps, pour l'exercice 2025 l'autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour l'opération « Cœur de ville ». Guy Rolland une nouvelle fois.

ROLLAND Guy : Cet AP/CP, nous devons l'ajuster en fonction des ajustements de travaux. Il est proposé de réviser l'AP/CP qui avait été créé le 6 d'avril 2003 pour un montant de 5 845 460 € TTC et on propose de le concentrer uniquement sur le secteur 1 de l'opération « Cœur de ville ». Cette décision est motivée par les prévisions du département et de la Seine-Saint-Denis concernant d'importants travaux à venir. Des travaux lourds sont programmés sur le collecteur de la place de la Gare et du boulevard Carnot entre 2026 et 2027. De même, un autre collecteur sur la grande Rue, de l'avenue du Rond-Point, à la rue Huraut, nécessitera des interventions dès le printemps 2026.

En conséquence, ni le secteur 2, dont la maîtrise d'œuvre (MOE) est en phase PRO AOR, ni le secteur 3, dont la MOE est en phase AVP, ne pourront débiter avant 2027.

De ce fait, on révisé le périmètre de l'AP/CP uniquement au secteur 1, et compte tenu des crédits de paiement déjà engagés sur 2023 et 2024, 150 000 € et 605 000 €, de l'enveloppe qui a été présentée déjà au ROB, incluant 5 % d'aléas 2 737 934 €, ça fait une AP/CP révisée au montant de 3 492 934 €.

Je rappelle que l'on vise un taux de subvention de l'opération de près de 50 %, dont une partie déjà actée auprès de la MGP.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est effectivement un très beau taux de participation. Je remercie publiquement l'appui presque amicalement du Président de la Métropole du Grand Paris (MGP), Patrick Ollier, qui est un grand président de la Métropole qui a su répondre présent lorsque je l'ai sollicité et qui nous permet un très beau taux de participation de la MGP. Patrice Calmégane sollicite la parole.

CALMÉJANE Patrice : Sur cette autorisation de programme, mais surtout sur la note. Si quelqu'un l'a relue, c'est un petit peu difficile à comprendre. Quand je vois dans le texte « *de même un autre collecteur sur la grande rue, de l'avenue du Rond-Point à la rue Huraut, nécessitera des interventions* ». Moi j'aurais écrit quand même « *sur la Grande rue, de Huraut à Raincy* » et après « *avenue de Rosny, de Raincy jusqu'à Rond-Point* ».

Autrement, on ne comprend rien dans la phrase, pour ceux qui connaissent la commune de Villemomble. Ça, c'est le premier élément par rapport à la note d'information et à la façon dont elle a été rédigée.

Et c'est un collecteur, et pas un collector. Collector, c'est un autre mot. Ça, c'est pour l'information et la compréhension de tous.

Concernant le degré de subvention de la Métropole du Grand Paris, je voudrais quand même noter que c'est à quelques euros près le même montant que j'avais obtenu en 2019-2020 sur le projet qu'on avait porté avec la précédente majorité. On avait obtenu 500 000 € que vous avez été obligés de rendre puisque vous avez arrêté tout le projet. 5 ans après, on arrive à cette phase dite 1 du « Coeur de ville ». Le constat par rapport au « gel » des phases 2 et 3 qui me pose quand même question c'est que les travaux du secteur 1 sont rapidement faits et on le sait tous pour des raisons politiques. Vous l'avez même dit à certains commerçants. Il faut que tout le monde le sache.

L'autre problème, c'est que le Conseiller général du département sur le canton de Villemomble semble incapable de se coordonner avec le Maire alors que c'est la même personne puisque les travaux de l'assainissement départemental passent au niveau du Conseil départemental. J'ai du mal à comprendre que vous soyez surpris, que vous soyez obligés de reporter ces travaux des phases 2 et 3 parce que vous ignoriez les projets d'assainissement départementaux sur le territoire de la commune.

Pour moi c'est un projet purement politique qui ne va pas amener grand-chose au niveau des commerces, si ce n'est pour l'instant beaucoup de contraintes.

Vous comprendrez, que ce soit au niveau de la première autorisation de l'AP/CP ou celle modificative qui nous est présentée ce soir, notre groupe votera contre.

13

BLUTEAU Jean-Michel : Jean-Marc MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : Merci, M. le Maire. Une première question. On passe le montant initial de l'AP/CP qui était de 5 846 460 €, à un montant de 3 492 934 €.

Ce montant-là correspond à ce qui avait été budgété, prévu uniquement pour la phase 1. Quel était le découpage de l'époque ? M. Rolland s'en rappellera sûrement.

Est-ce que cette somme-là correspond à ce qu'il y avait pour la phase 1 ? Il y a donc suffisamment dans cet AP/CP pour la phase 2 et la phase 3.

Je rappelle quand même que ces phases 2 et 3 sont renvoyées aux calendes grecques – je ne reprendrai pas ce qu'a dit M. Calméjane – mais sont transmises au futur groupe qui gèrera la ville.

Deuxième chose. On a quand même l'impression qu'il y avait certainement quand même beaucoup plus urgent à faire. On vient juste de parler de Corrençon. N'était-il pas plus urgent d'essayer de réparer au plus vite Corrençon, pour permettre aux jeunes, aux familles et aux anciens (nous sommes quelques-uns à y avoir été en tant qu'anciens, n'est-ce pas M. Zarlowski ?) d'y aller, plutôt que d'aller planter quelques arbres et puis rajouter des pavés, et puis un petit bout de piste cyclable.

Il y avait certainement des priorités, en tout cas, qui n'étaient pas la nôtre. Donc, le découpage, qu'en est-il ? Et nous souhaiterions, M. le maire, qu'il y ait un vote à butin secret sur cette délibération.

BLUTEAU Jean-Michel : Sandrine VERBEQUE.

VERBEQUE Sandrine : Merci M. le Maire. Je voulais aussi revenir sur ce point, « Coeur de Ville » et principalement la phase 1 qui est actuelle au niveau de l'avenue Outrebon, place Montaigne.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Je pense que vous devez être informés, mais certainement pas les Villemomblois et peut-être pas certains conseillers municipaux : la place Montaigne aujourd'hui est quasiment terminée. Elle a avancé effectivement à grands pas, sauf qu'il y a quand même un très gros problème avec ce qui avait été présenté à l'origine.

La place a été refaite pour pouvoir l'arborer et que ça devienne un endroit un petit peu plus vert et sympa. Aujourd'hui force est de constater que quand le revêtement a été retiré, apparemment l'entreprise a découvert qu'il y avait des canalisations au milieu de la place Montaigne et que de fait, l'entreprise ne pouvait pas planter les arbres en pleine terre, alors que l'origine des travaux c'était justement pour pouvoir trouver une place arborée.

Aujourd'hui la place est quasiment terminée, elle est bétonnée. Mais de ce qu'on comprend et de ce que les commerçants vont avoir en phase 2, je pense que ça va attirer beaucoup plus de personnes, on va dire sédentaires, sur place, pour ne pas dire un autre mot, ou une population qui existait il y a quelques années. J'aimerais comprendre : quand on a payé un petit peu plus de 800 000 €, je ne me souviens plus exactement du montant d'audit, etc., d'expertise, pour arriver seulement en 2025 à faire les travaux un an avant les futures élections, comment est-il possible que personne n'ait su, n'ait vu qu'il y avait des canalisations dessous et qui fait que le projet qui était soi-disant l'écrin de Villemomble ne puisse pas être réalisé à la place Montaigne ? Ça, c'est la première des choses.

Deuxième chose. Sur cette place-là qui va du coup être un boulevard des deux côtés entre l'avenue du Raincy l'avenue Outrebon, qu'allez-vous mettre ? Des pots de couleur avec les arbres qui ont été achetés en 2020 ?

Si ce n'est pas le cas, est-ce que vous allez tenter un procès pour ce qu'ils vous ont livré ? Parce que quand on fait payer plus de 800 000 € aux Villemomblois, c'est quand même nos impôts. Je pense qu'il y a à minima des choses à revoir.

En ce qui concerne la piste cyclable. Je pense qu'on attendait une piste cyclable en tant que telle dans Villemomble. Par contre, quand on voit que les pistes cyclables ont été faites avec les pavés qui étaient sur le marché, je pense que les personnes ne vont pas vraiment l'utiliser. Je pense qu'il faudrait installer juste à côté un office ou une infirmière, parce que même une poussette, je pense que l'enfant qui sera dedans ira au cross ! Cette piste cyclable aussi est peut-être à revoir, parce qu'à aujourd'hui, elle n'est absolument pas praticable, et on ne peut pas dire que ce soit une piste cyclable. Merci.

14

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il d'autres interventions avant qu'on passe aux voix ?

Je vais vous donner quelques éléments de compréhension. Concernant ce qu'avait évoqué Patrice Calmégane, on est d'accord, petit problème de relecture sur la note : c'est collecteur, pas collector, pas de doute.

Que vous nous indiquiez que c'était une action électorale que d'avoir précipité les choses. Ça vient un petit peu en écho d'ailleurs avec ce que nous dit Jean-Marc Minetto, en disant qu'il y avait bien d'autres choses à faire, on aurait mieux valu s'occuper de Corrençon. Corrençon, je le martèle, je pense que c'est nécessaire, parce qu'effectivement certains autour de la table n'ont pas compris. On se retrouve dans une situation beaucoup plus complexe que ce que l'on pouvait en attendre. Il y a deux ans et demi, on s'est penché sur le sujet avec Éric Mallet, Patrick Prince et Serge Zarlowski, et à dire que vous pouvez remettre en conformité, en accessibilité PMR, mettre du WIFI, et que vous pouvez le rouvrir. Le diagnostic amiante, j'ai l'impression que vous ne l'avez pas suffisamment entendu, nous a permis de découvrir quand même un bâtiment qui n'était pas totalement à refaire, mais qui va requérir des travaux si conséquents que ça, en revanche, j'espère qu'en un mandat, il sera possible de le rouvrir et aux normes actuelles.

Pourquoi faire « Cœur de ville » Outrebon ? Je ne reviens pas sur l'argumentation. Vous avez commencé, d'ailleurs, à réemployer les mots. Il nous faut un écrin, il nous faut un contexte, un environnement urbain qui soit plus propice à la promenade et au verdissement. Je pense qu'il est totalement faux, avec ce que nous lance à croire Sandrine Verbeke en nous disant que ce n'est que la rue Montel, un endroit minéralisé. Bien sûr que les plantations, et je me tourne vers la direction des services techniques, sont bien prévus et que plantations, il va y avoir. Je rappelle qu'au-delà des noues qui vont être réalisées et qui du reste sont désormais quasi obligatoires, c'est Jean-Christophe Gerbaud qui en parle le mieux pour mieux capter l'eau et permettre que les

écoulements ne soient pas uniquement à travers d'ouvrages souterrains, mais qu'on puisse utiliser plus intelligemment l'eau, tout ça n'est pas remis en cause.

Vous l'avez dit, ça va à bon train, pour une fois qu'on a un chantier qui se déroule plutôt pas mal. Ça tombe bien parce que c'est au bénéfice de notre offre commerciale. Il ne nous a pas échappé qu'un calendrier se rapproche et le chocolatier, par exemple, de l'avenue Outrebon, va être bien heureux que tout soit accessible devant son échoppe pour qu'il puisse faire son chiffre. Ça me paraît être assez évident.

Est-ce que tout ça, c'est électoraliste ? Je ne le crois pas. Je dis simplement que nous avons et nous avons besoin de cette phase 1 et avec ce beau projet, et certainement pas celui d'avant, qui était une nouvelle fois un bâtiment en béton et qui serait venu densifier encore ce secteur, tandis que les riverains, les habitants de ce secteur, les gens qui fréquentent l'avenue Outrebon ou le secteur de l'avenue du Raincy – je rappelle que la gare RER attire près de 5 000 passagers jour habitant Villemomble et se rendant à la gare pour emprunter le RER E. Tous ces habitants ne souhaitaient absolument pas, et ça a été bien dit et bien explicité lors des concertations, ne voulaient pas qu'il y ait un nouveau bâtiment et qu'au contraire la place reste libre.

Je ne vous parle pas des commerçants du marché qui vont souhaiter ardemment revenir sur la place Outrebon une fois qu'elle sera finie.

On pourrait regretter les attermoissements avec le Conseil départemental. En même temps, plusieurs ici m'en sont témoins, depuis de nombreuses années nous demandons à ce que soit pris en compte les phénomènes éventuels d'inondation, notamment sur le point bas de la commune. Je rappelle que le point bas est au carrefour du boulevard de Gaulle et de l'avenue Detouche, tout à fait aux abords du secteur Outrebon. Là, en l'occurrence, il vaut mieux que l'on puisse prévoir, quitte à faire une pause dans les trois phases de notre chantier pour que d'éventuels travaux de terrassement et particulièrement conséquents se réalisent, plutôt que de tout faire et après qu'on répète tout derrière.

Vous vous inquiétez de la piste cyclable. Les réunions de chantier hebdomadaires à laquelle nous participons, M. Pailloux notamment pour les services techniques et la Direction des espaces publics, c'est un sujet qui a été évoqué et sur lequel on est attentif et pour lequel on nous a répondu qu'il n'y aurait pas de sujet de glissance vis-à-vis du matériau qui a été retenu pour cette piste cyclable qui courra du fait de la phase 1 du boulevard de Gaulle en remontant vers le château et jusqu'à la rue Pasteur.

Concernant la somme obtenue auprès de la Métropole du Grand Paris, c'est assez simple à retenir. Vous avez évoqué que vous aviez pu obtenir une subvention sur votre vilain projet pour 500 000 €. Nous avons obtenu 800 000 €. Je pense que la différence vous sera facile à calculer.

Que vous répondre encore ? Écoutez, c'est sur la forme. M. Calmégane, j'ai la parole. Vous aurez relevé, effectivement, j'essaie de m'exprimer le plus clairement et le plus calmement possible. C'est bien pour ça que je ne manque pas de vous évoquer la demande de Jean-Marc Minetto sur un vote à bulletin secret. Il requiert qu'on l'exprime à main levée, le quorum étant à neuf voix nécessaires.

Jean-Marc Minetto, après on va s'ouvrir pour le vote à bulletin secret.

MINETTO Jean-Marc : Vous comprendrez que si nous demandons ce bulletin secret, c'est parce que c'est un budget important pour la ville qui a décalé d'autres projets. Nous pensons qu'il faut que tout le monde puisse s'exprimer comme il le pense.

Une remarque, M. le Maire, en ce moment, on reste persuadé que l'argent qui a été mis dans cet écran aurait pu permettre d'accélérer les travaux à Corrençon, car c'est quelque chose qui touche tout le monde, tous les habitants de la ville, quel que soit leur âge.

Les subventions, que ce soit les 500 000 € de M. Calmégane ou les 800 000 €, ça reste toujours de l'argent public. Ça vient toujours de nos impôts. Ce n'est pas de l'argent que l'on doit jeter par les fenêtres.

Une dernière chose. J'apprécie le débat de ce soir qui est plutôt courtois. Mais vous aviez annoncé l'arrivée du boucher au 1^{er} avril. On comprend que le boucher, c'est de la viande, et que c'était sûrement un poisson ! Mais le boucher n'est toujours pas là. Le commerçant qui vend des cartouches d'encre s'en va. Le coiffeur est remonté bien plus haut. Pour l'instant, on ne voit pas d'avancement de projet en ce qui concerne les

commerces. J'espère sincèrement, M. le Maire, que les commerçants vont arriver. On est quelques-uns ici à faire nos courses à Villemomble. Tout le monde ne le fait pas. On espère avoir un poissonnier, on espère un fromager. Mais, en ce moment, on n'en est pas encore là.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous réponds rapidement, quand même, sur votre dernière salve.

MINETTO Jean-Marc : Pas salve ! Question.

BLUTEAU Jean-Michel : Le boucher arrive, on l'a vu lundi dernier. Je n'ai pas dit 1^{er} avril, mais avril 2025. Mais cela fait l'objet d'une question orale sur les autres commerces pour lesquels il y a deux séances de cela, nous avons cédé les baux commerciaux. J'ai signé devant notaire, il y a 48 et 72 heures de cela, avec M. Rebibo pour le magasin de prêt-à-porter, avec M. Hajeje pour l'autre magasin qui va occuper le 20, avenue Outrebon. On avance, et je puis vous dire qu'ils sont plutôt pressés, vraiment enclins à pouvoir entrer dans l'écrin. Sandrine Verbeque, et après, le vote à bulletin secret.

VERBEQUE Sandrine : Si je comprends bien votre réponse, il est bien prévu sur la place des plantations d'arbres en pleine terre, au milieu comme ce qui était prévu et présenté. Aujourd'hui, enfin là, à midi, les pavés sont partout sauf devant Carrefour City où il y a encore un endroit qui pourrait être exploité. Tout ce qui est au milieu, tout ce qui est déjà finalisé, ce ne sont que des pavés, avec quelques jardinières à côté.

BLUTEAU Jean-Michel : Là où vous voyez ce que vous appelez des jardinières, ce qui a été appelé des noues qui sont en longueur de part et d'autre de la zone pavée que vous indiquez, seront effectivement plantées. Nous n'avons pas suffisamment parlé, Alex Boulon, des arbres qui vont être plantés là, sur la partie Outrebon. Je vous renvoie aux visuels qui sont bien contractuels et pour lesquels il peut y avoir une trentaine d'arbres plantés. Je pense que cela va vraiment changer la configuration des choses.

16

Qui est pour un vote à bulletin secret ?

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Voix « Pour » : 21

Voix « Contre » : 14

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.

BLUTEAU Jean-Michel : Donc on procède au scrutin sur les tablettes, à bulletin secret. Ce qui fait que je ne pourrai pas vous dire, Jean-Marc Minetto, qui a voté quoi.

5. Constitution d'une provision pour le Compte Épargne Temps (CET)

BLUTEAU Jean-Michel : Le point suivant de notre ordre du jour étant le Compte Épargne Temps (CET). C'est en fait la constitution d'une provision du fait des suites de la délibération du 16 décembre 2004, où notre personnel titulaire à la possibilité de capitaliser des jours de congés non pris. Au 1^{er} janvier 2025, 324 agents de notre collectivité ont un CET ouvert pour un nombre total de jours épargnés de 4 980 jours. Jours comptabilisés au-delà de 15 pour chacun d'entre eux, peuvent être en toute ou partie indemnisés ou pris en compte pour la retraite complémentaire (RAFP) ou maintenus sur le CET.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Il convient que, comptablement, nous provisionnions cette possibilité qu'on nos collaborateurs de pouvoir monétiser les jours épargnés. L'ensemble des collègues a un tableau qui présente par catégories (A-B-C) le total de jours épargnés, le nombre de jours monétisables (à partir de 15 par agent). Ce qui induit une somme de montant total à provisionner pour notre collectivité à hauteur de 165 560 €.

Dès lors, nous allons vous proposer de provisionner pour couvrir une partie de cette somme, un montant de 150 000 € qui sera porté au budget primitif qui nous allons aborder juste après.

MINETTO Jean-Marc : Une question rapide. Le patron que je suis est obligé de provisionner les départs à la retraite de ces salariés pour ne pas se retrouver avec une somme importante à sortir. Est-ce que c'est le cas également pour la ville ou pas ? Ou est-ce que c'est l'État qui s'en charge ?

BLUTEAU Jean-Michel : Non, c'est exactement le même principe. Les 150 000 €, on les provisionne sur un compte, ce qui fait qu'en cas de départ en retraite ou un départ de la collectivité, c'est un avantage qui peut être employé. Est-ce que vous faites aussi comme cela en tant que PDG de votre société ?

MINETTO Jean-Marc : C'est comme ça je fais et pour le Compte Épargne Temps, et pour la retraite. Ce qui veut dire que la ville fait également les deux : elle provisionne le Compte Épargne Temps et à la fois la retraite ou pas ?

BLUTEAU Jean-Michel : Non. Pour la retraite, il y a une cotisation qui est portée à la CNRACL. C'est cet organisme qui, pour les collectivités locales, va solder la retraite de l'agent qui fait valoir ses droits.

MINETTO Jean-Marc : Il n'est pas provisionné.

BLUTEAU Jean-Michel : Non. On passe aux voix ? C'est sur la tablette.

17

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 9 abstentions (celles de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUIGNOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, M. BIYOUKAR).

VERBEQUE Sandrine : Il y a une erreur. ADAV au complet n'a pas voté contre.

BLUTEAU Jean-Michel : Mais ADAV n'a pas voté contre. Ce sont des abstentions.

VERBEQUE Sandrine : Mais même.

BLUTEAU Jean-Michel : L'essentiel est que ce soit une possibilité qui nous soit donnée et qui soit au bénéfice de nos agents. Si nous ne sommes pas tous d'accord, ce n'est pas ma faute.

6. Approbation du Budget primitif de la Ville – Exercice 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Approbation du Budget primitif de la ville. Je repasse la parole à Guy Rolland.

ROLLAND Guy : Je répéterai simplement que le budget primitif est exactement ce qui a été présenté de ROB, avec deux caractéristiques.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Dans un contexte, on a une poursuite d'un effet de ciseaux avec, pour la première fois, une baisse des recettes de fonctionnement de 1,2 million, des dépenses contraintes de 1 million. Fait nouveau en investissement, c'est qu'on a des prélèvements à hauteur de près de 500 000 € sur des recettes antérieures.

Le reste, en investissement, on assume et on termine les engagements qui restent à réaliser. On engage complètement le projet de « Cœur de ville ».

Une remarque technique que je voulais faire pour répondre en même temps à la question de M. Minetto et de M. Calmégane : un AP/CP c'est le montant maximal de ce qu'on engage. Ce n'est pas forcément la dépense finale et sur les montants qui étaient mis en 2023 et 2024, il y avait une partie d'études 150 000 € qui était commune à l'ensemble du projet. Par exemple, la MOE qui est derrière, nous ne sommes pas encore à ce niveau-là nous sommes en dessous. Nous terminerons certainement en dessous ce montant global. Ce sera clôturé en 2026 lorsque l'opération sera terminée.

Je tiens simplement à dire que ce budget est un effort notable de tous les services que je tiens à saluer. Terminer dans la dépense de fonctionnement global, on est à peine à 0,4 % au-dessus, sur valeur absolue et très faible, tout en incorporant des dépenses contraintes d'un million, c'est une performance de l'exercice dont je tiens à remercier tout le monde.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup mon cher Guy. Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : M. le Maire, chers collègues de la majorité. *Le Parisien* hier annonçait que Jean-Michel Bluteau se déclarait candidat à sa réélection municipale prochaine. On s'en doutait un peu. Que pouvait-il faire d'autre ? D'ailleurs, c'est bien son droit.

Ce qui n'est par contre pas son droit, c'est l'utilisation de l'argent des Villemomblois pour faire sa promotion et la vôtre pour ceux qui repartiront avec lui. Vous êtes tous comptables et responsables de ce budget, celui que nous allons voter ce soir, devant les Villemomblois, mais aussi devant les instances que nous avons saisies, comme la Cour des comptes. La passivité, mesdames, messieurs, n'est pas une excuse. « *Je ne savais pas, ce n'est pas ma faute, ce n'est pas moi qui décide, je ne suis pas d'accord* ». Mais vous nous l'avez déjà beaucoup servi en catimini et pour certains même sous le mandat précédent de Patrice Calmégane. « *Qui ne dit mot consent* » comme dit ce vieil adage. Alors vous ne pouvez pas vous dérober. Une élection municipale, c'est bien sûr un moment de propagande. Les outils sont déjà présents, vous avez un bilan, vous le défendez, c'est normal, mais pas sur les deniers des Villemomblois.

18

Vous n'avez pas le droit de faire une campagne électorale avec les impôts des Villemomblois et l'argent public. Or, ce budget 2025 est uniquement préparé dans cet objectif. Vous cautionnez en le votant les choix budgétaires qui ont mis plein de projets à l'arrêt, nous avons parlé tout à l'heure de Corrençon, et des réductions pour les associations ou des événements. On l'a vu tout à l'heure et on le reverra dans le vote pour les associations.

Par contre, l'augmentation du budget communication avec un magazine qui devient mensuel et même plus maintenant un hors-série, c'est-à-dire que dans le même mois on va avoir les deux. Un sondage qui a coûté plus de 24 000 € avec des questions, on ne reviendra pas dessus, qui sont quand même douteuses. L'affichage dans toute la ville de manière sensée, vantée, les actions de la municipalité, curieusement, on y voit même la Saint-Fiacre, c'est sûrement votre majorité qui l'a inventée. D'ailleurs, on aimerait bien connaître le montant de ces bannières.

Deux maisons des projets avec un écran tactile de 24 000 €, toujours à un an des élections, pour indiquer ce qui a déjà été fait par les municipalités ou même par d'autres, et ce que le Maire a décidé seul avec sa première adjointe au centre-ville et sans aucune concertation avec les habitants. Des choix de subventions d'associations orientées, on en reparlera tout à l'heure. Vous couvrirez des attributions de subventions à la limite du conflit d'intérêts.

Vous savez bien que ce n'est pas le premier conflit d'intérêts quand on se repenche sur l'attribution d'appartements à des très proches ou à des élus, on n'oublie pas l'histoire, au détriment des Villemomblois qui, eux, attendent pendant des années.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Des permis empêchés pour des raisons personnelles, créant des frais de justice supportés par les finances et par les Villemomblois, des embauches, des ruptures de contrats, etc., qui posent des questions.

Des sommes très importantes réservées sans condition de ressources pour le repas des anciens, près de 85 000 €, et les sorties des anciens pour 59 000 €, quand en même temps la ville a supprimé le portage des repas à domicile et n'aide financièrement seulement 20 personnes âgées dans toute la ville. 20 personnes âgées dans toute la ville, pour les repas bien sûr.

Le maintien de montants exagérés pour les mentions des bacheliers sans tenir compte du vœu qui avait été voté, que nous avons tous voté, des séjours au prix exorbitant pour les vacances des enfants, vu que, Corrençon et Saint-Brévin n'existent plus.

Et pendant ce temps-là, la course aux œufs des enfants sera payante. Je dis bien sera payante. Le prix d'une entrée à la piscine. Si on voulait limiter la fréquentation et évincer du monde, on n'en inventerait pas mieux. N'avez-vous pas honte ? Vous cautionnez ces choix ? C'est pour cela que vous êtes entré en politique ?

Je m'adresserai à des gens que je connais un peu par ailleurs, que sont les anciens macronistes, M. et Mme Fitamant, M. Boulon. Vous avez parlé de démocratie, de bienveillance. Sincèrement, je ne sais pas si la soupe est bonne, mais quand même, les sourires, ce n'est pas suffisant, et un jour le vrai bilan va tomber. Ce soir, il y aura le vote du budget. Il y a 15 jours, nous avons débattu sur votre manière d'établir ce budget. Nous avons indiqué notre opposition à ce choix. Ce soir, le budget que vous présentez est le reflet de ce que nous avons déjà vu. Vous avez stoppé de nombreux projets au profit de quelques arbres plantés et de pavés. La messe est dite !

Nous saurons pourtant montrer aux Villemomblois qu'il y a une autre voie pour construire un projet municipal qui tienne compte du pouvoir d'achat, du logement, de la santé des jeunes, des anciens, du cadre de vie sûr et de la convivialité. Ce soir, donc, nous laisserons à ceux que cela amuse de discuter des virgules, des plus, des moins, des quelques chiffres qui ne sont pas bons à l'arrondi. Nous vous laisserons débattre et nous voterons contre ce budget. Merci.

19

BLUTEAU Jean-Michel : Merci mon cher collègue. Je passe la parole à Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Comme cela a été rappelé, et M. Rolland nous l'a bien précisé, il y a très peu de changement par rapport au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu il y a 14 jours ici même.

Comme je l'avais signalé, le DOB était non conforme, car incomplet comme les années précédentes. Donc pour moi, ce BP est dans la suite non conforme. Je voudrais rappeler que pour qu'un budget soit conforme, il doit être équilibré. Je l'ai rappelé une fois de plus, le fonds de solidarité de la région Île-de-France est surévalué. L'année dernière, j'avais signalé la même chose et la notification qui avait lieu en juin-juillet 2024 m'a donné raison. Je plaiderais pour ne mettre que la moitié de la somme que l'on a reçue l'année dernière, c'est la garantie que nous donne l'État. Le reste est lié à des calculs extrêmement complexes qui sont réalisés par la préfecture de région.

On aurait pu, comme M. Rolland l'a signalé, modifier à la marge les dotations qui ont été notifiées le 31 mars. On voit une baisse de 42 677 € pour la dotation forfaitaire des communes. Heureusement, comme nous sommes dans le train des revalorisations de la dotation de solidarité urbaine, il y a une augmentation de celle-ci de 52 652 €, ce qui fait à la sortie, plus 9 975 €, mais on est quasi à la stabilité.

M. Minetto l'a évoqué aussi tout à l'heure, on voit quand même en cette période préélectorale une forte augmentation des frais de communication sur le compte 6236.

Juste une petite question qui nous permettra de savoir où vous voulez aller : est-ce qu'à partir du mois de septembre, vous allez maintenir votre édito dans les magazines et les tribunes des groupes ?

Et puis, là aussi, j'ai interrogé le service de communication pour qu'on puisse rédiger quelque chose qui corresponde au sujet. J'ai écrit, j'ai téléphoné, je n'ai toujours pas de réponse sur l'objet du hors-série qui est annoncé. C'est quand même la moindre des choses de pouvoir savoir sur quoi on doit faire un article, si c'est, je n'en sais rien, sur Villemomble et le Sport ou le bilan du Maire. Ce n'est quand même pas la même chose.

Il y a 15 jours, vous nous avez dit : « *mais j'attends des choses pour nous aider à améliorer ce budget* ». Je vous rappelle que j'ai dénoncé ici, mais au territoire, la forte hausse du Fonds de compensation des charges territoriales, qui est quand même passé en quelques années d'un peu moins de 100 000 € à plus de 500 000 € cette année. En rappelant que Grand Paris-Grand Est affiche un résultat 2024 de 16 millions, et avec les cumulés des années précédentes, on est à 26 millions. Alors effectivement, il y a eu un accord d'évolution du FCCT en 2022, mais qui était parti d'un constat. Entre-temps, et tant mieux pour Grand Paris-Grand Est, les ressources se sont améliorées. Dans la logique, pour aider les communes, il aurait été important de revoir ce FCCT à des montants plus faibles pour éviter que cette charge pèse sur les budgets des communes.

Mais apparemment, vous êtes d'accord avec ça, et donc je ne comprends pas qu'en parallèle vous vous plaignez à toutes les personnes que vous rencontrez, que vous croisez, les présidents d'associations « *je n'arrive pas à boucler le budget de la ville, il me manque un million et demi* ». Quand il y a des moments où on peut trouver 200-300 000 €, ça aurait été intéressant de saisir l'opportunité. On verra le résultat dans le détail tout à l'heure.

Par exemple, pour arriver à vos fins d'équilibre, même si, comme je l'ai dit en préambule, il est un petit peu artificiellement équilibré, vous ponctionnez certaines associations, pas toutes.

Sur les impasses, on l'a vu aussi au niveau du Débat d'Orientations Budgétaires, plein de choses sont reportées à 2026. On pourrait simplement se poser la question : vous avez été à Canossa rencontrer le président de l'EPFIF pour lui dire « *les pavillons de la ZAC Guérin, je vais les racheter, mais donnez-nous trois ans, etc.* ».

Qui va assurer la sécurité de ces pavillons ? Est-ce que c'est la ville ou est-ce que l'EPFIF va éventuellement nous facturer pour être sûr que ces pavillons ne soient pas squattés, parce que les riverains aux abords de ces pavillons commencent à se poser sérieusement des questions.

Autre exemple, nous étions, il y a quelques jours, avec vous, mais aussi avec M. Boulon, à une réunion organisée par Grand Paris-Grand Est dans le cadre de la mobilité. Vous êtes parti rapidement, je dirais comme d'habitude. M. Boulon est resté jusqu'à la fin, je l'en remercie. Par exemple, il a été évoqué la loi LOM qui impose la mise aux normes de tous les passages piétons d'ici 2026. Je n'ai pas vu un crédit ou explicité des crédits qui précisent que la commune de Villemomble, comme les autres communes de France, va se mettre aux normes pour améliorer la sécurité aux abords des passages piétons.

Là aussi, vous faites des impasses sur un certain nombre de choses, et vous laissez ça après 2026, en prétextant peut-être que vous aurez, je dirais, des subventions ou je ne sais quoi. Mais en attendant, des problèmes restent, et le budget, pour nous, n'est pas à la hauteur des réponses, comme je l'ai dit tout à l'heure, des besoins des Villemomble, mais aussi des dispositions réglementaires.

Une petite question pour terminer, un peu technique : vous annoncez 100 000 € de réfection des vestiaires de Mimoun. Est-ce que c'est juste de « l'embellissement », ou est-ce que c'est une modification profonde des vestiaires ? Dans ce cas-là, est-ce qu'un permis de construire a été déposé ? Est-il accordé ? Cela va-t-il prendre du temps ? Cela veut dire que les vestiaires ne seront pas, comme indiqué, réhabilités d'ici l'été de cette année. Pour terminer, moi je voudrais noter qu'il y a quand même, là aussi, depuis le début de votre mandat, une baisse très importante de l'autofinancement, qui augure de très mauvais jours pour les budgets suivants. Ça sera, je dirais, à mettre, je ne sais pas si vous le mettrez dans le hors-série, dans la case de votre bilan.

BLUTEAU Jean-Michel : De nouveau Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : M. le Maire. Nous demanderons aussi un vote à bulletin secret.

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce que Guy Rolland veut répondre à certains éléments ? Derrière lui, je me permettrai d'éclaircir d'autres points qui ont été soulevés. Après, on passera aux voix sur un scrutin secret.

ROLLAND Guy : Sur les remarques de M. Calméjane, sur les risques de recettes. Sur le FSRIF, certes, il y a eu un petit calage, une baisse l'année dernière, pour rester sur ce niveau-là. Je préciserai que, par ailleurs, on n'a pas encore la notification sur d'autres postes de recettes. Par exemple, je pense que sur les dotations fiscales, on a fait valoir un certain nombre de réévaluations de l'assiette imposable lors de la CCID et on aura le retour positif

d'ici fin mai. Je ne parle pas des recettes d'investissement qui par ailleurs, comme la taxe d'aménagement, sont sous-estimées.

Sur le point d'équilibrage, je voudrais quand même vous rappeler les performances de gestion et je vous ai montré le tableau que notre taux de financement oscille entre 3 et 4 millions depuis 4 ans, et globalement, pour le représenter, nous avons eu cette oscillation entre ce niveau-là qui est constante sur les 4 années, avec, je rappelle, une capacité par rapport au budget, en terme de taux d'exécution, de faire entre 3 à 6 points d'économie par rapport au budget, comme vous le faisiez de votre temps.

Je n'ai pas d'autre chose à rajouter. Je pense que, comme tout budget, il a son degré de prudence, il a son degré de contraintes, et nous tenons le budget dans ce contexte-là.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci Guy. Quelques éléments de réponse. Je pense qu'il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que le hors-série pour lequel nous vous avons sollicité, sera de toute façon un numéro de *Villemomble & Vous* pour le mois qui vient. Ce ne sera pas un de plus. En l'occurrence la mensualisation, c'est en fait 11 numéros sur l'année et il y aura l'un d'entre eux qui sera un hors-série. Et devinez quoi, ce sera sur « Cœur de Ville » Outrebon. Mais s'il vous fallait avoir absolument ce sous-titre, tout le monde-là maintenant.

Concernant les bannières qui semblent avoir un certain succès, en ce sens que vous les avez remarquées et il n'y a pas que vous, ça a été un coût l'année dernière sur le budget 2024 à hauteur de 35 000 €.

L'écran tactile qui apparemment vous a beaucoup plu à la Maison des Projets est un équipement qui a été subventionné à 50 % une nouvelle fois par la Métropole du Grand Paris. Je pense que de ce point de vue-là, c'est une bonne opération pour faire savoir. Je le dis assez régulièrement ici, et tous mes collègues me tancent sur le sujet, on ne fait pas suffisamment savoir tout ce que nous mettons en œuvre, tout ce que nous réalisons et le déploiement de l'ensemble de notre programme. C'est un moyen de faire savoir et je parle sous le contrôle d'Alex Boulon : à la Maison des Projets, il y a régulièrement du monde, à chaque fois différent, qui viennent nous voir, qui viennent se renseigner et qui repartent un peu mieux instruits sur ce que ce que nous faisons au quotidien.

Je ne peux pas vous faire dire que le budget communication augmente. Je vous invite à regarder l'ensemble de ces éléments et vous verrez, que ce soit au niveau du 012, que ce soit au niveau des prestations, que ce soit au niveau de la production, ce n'est pas un budget qui augmente. En revanche, j'ai eu l'impression que je touchais un petit peu votre compréhension : oui, c'était un budget impossible.

Et je vais plus loin que ce qu'a évoqué Guy Rolland dans ses remerciements auprès de l'ensemble des services municipaux, ça fait 6 mois qu'on travaille d'arrache-pied pour pouvoir sortir un budget qui soit, quoi qu'on en dise, équilibré, qui soit toujours au service de nos habitants et qui nous permette de réaliser notre programme. Mais en effet, avec des arbitrages qui ont souvent été durs. Soudain, vous êtes en train de vous dire, ce n'est peut-être pas si électoraliste que ça, quand on décide de ne pas tout financer, de ne pas répondre à toutes les demandes de subvention des associations qui nous ont sollicités fortement. À toutes, on a indiqué que l'on ne pourrait pas honorer leurs demandes.

En revanche, vous nous dites qu'il va y avoir un prix exorbitant des activités par la faute de Corrençon que nous n'avons plus. Je m'inscris en faux là-dessus. Là aussi, je vous invite, si vous n'avez pas tous les budgets des années précédentes, vous avez au moins les deux exercices antérieurs, regardez, vous verrez que là, en l'occurrence, il n'y a pas eu non plus d'augmentation, je reprends votre expression, « exorbitante », du budget. Et puis enfin, sur le propos de Jean-Marc Minetto, alors c'est de l'incantation, mais vous fonctionnez de cette façon-là, et je respecte. Vous êtes dans l'incantation en disant « *une autre voie est possible* ». Mais lors du débat budgétaire, il y a 15 jours, il y avait effectivement une autre voie à nous montrer, à décliner.

MINETTO Jean-Marc : Nous l'avons fait.

BLUTEAU Jean-Michel : Moi je ne sais pas exactement sur quoi vous auriez arbitré. Je n'ai jamais bien compris si vous étiez finalement pour la sécurité du quotidien de nos concitoyens ou pas. Sur la police municipale, je vous sais être particulièrement aimable et je crois qu'effectivement vous le honnêtement. Votre nature fait que



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

vous saluez nos forces de police, vous étiez là à l'inauguration. J'ai l'impression que d'un côté, vous appréciez que l'on tienne et qu'on propose ce service public, mais dans le même temps, je sens qu'idéologiquement, vous n'êtes pas persuadé. Moi, j'aurais bien aimé, effectivement, vous entendre là-dessus.

POCHON Élisabeth : Vous avez deux ans de retard !

BLUTEAU Jean-Michel : Mme POCHON, je poursuis. Merci.

Une autre voie existe, d'accord, mais moi, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, et vous l'avez dit, Jean-Marc Minetto, c'est trop tard, vous allez voter contre ce budget. Je ne vous demande pas, dès maintenant, de nous dire quelle sera cette autre voie. Peut-être que nous serons l'un contre l'autre l'année prochaine aux élections municipales. On verra, comme à la précédente, projet contre projet.

Par rapport aux propos de Patrice Calmégane, de dire que notre budget n'est pas équilibré. Je pense que Guy Rolland a parfaitement expliqué le fait que nous avons un parti pris sur inscription du FSRIF.

Concernant ce qui se passe au territoire, ça, c'est votre rengaine. Je relève qu'au territoire, vous marquez votre désapprobation, vous expliquez qu'il y a certains choix qui ne seraient pas les vôtres, mais vous êtes irrémédiablement seul. C'est-à-dire qu'à chaque fois qu'il y a des votes qui sont sollicités auprès des 80 conseillers territoriaux, vous êtes seul ou l'un des rares à vous opposer, à vous abstenir. Je ne suis donc pas sûr, et pourtant on connaît un petit peu l'orientation politique du Conseil de territoire de Grand Paris-Grand. Là, vous vous retrouvez assez esseulé dans vos arguments ou dans vos choix. Je vous rassure néanmoins, je vous sais être un très grand technicien, il faut vous rassurer tout de suite sur la technique, les travaux qui vont avoir lieu dans les vestiaires donc du gymnase Mimoun, je parle sous le contrôle de Philippe Labro et Éric Mallet, ne nécessitent pas une autorisation du droit des sols. Pas permis de construire, c'est un rafraîchissement qui va être mis en œuvre et donc ça ne nécessite pas un permis quelconque.

Et puis enfin, je sais que vous allez répéter à l'envi, que l'autofinancement de notre collectivité a considérablement baissé. Mais vous savez, lorsqu'en 2019, vous vous êtes précipité à livrer l'école Anne Frank, et que néanmoins, alors qu'elle a été payée cash, une hérésie financière totale, qu'en plus, il y avait, au terme de l'exercice,

22

POCHON Élisabeth : Vous n'étiez pas là ?

BLUTEAU Jean-Michel : Mme Pochon, je suis en train de parler.

POCHON Élisabeth : Étiez-vous dans la majorité à ce moment-là ?

BLUTEAU Jean-Michel : Mme Pochon, je suis en train de parler, ce n'est pas vous qui avez la parole.

18 millions d'euros en caisse. C'est-à-dire que, non comptant effectivement...

Patrice Calmégane, je ne vous ai pas interrompu, je me permets de poursuivre, et bientôt de finir.

Moi, je me plais à dire que nous avons employé, utilisé l'argent des contribuables, vous évoquiez ce terme tout à l'heure, au service de nos habitants.

Je m'inscris totalement en faux en disant à Jean-Marc Minetto qu'on ne fait pas suffisamment d'activités, on ne propose pas suffisamment. Isabelle Heck m'en est témoin, nous ne cessons d'avoir systématiquement salle pleine et une affluence record, on a parlé tout à l'heure de l'expo biodiversité. Ça nous coûte 6 550 €, j'ai 1700 enfants qui seront venus voir et entendre des conférenciers sur un problème qui est terrible, des espèces menacées. Et là, on serait en train de nous dire qu'on ne fait pas suffisamment de choses. Tantôt, on dépenserait trop d'argent, tantôt, ça ne serait pas suffisamment au service de nos concitoyens.

Mon petit doigt me dit, et c'est souvent au sein de la Maison des Projets, que les Villemomblois qui viennent nous rendre visite, qui viennent échanger avec nous, nous disent bien tout le contraire.

POCHON Élisabeth : Que dit le sondage ?

BLUTEAU Jean-Michel : Vous avez indiqué que vous alliez voter contre. Pour la première fois cette année, nous avons mis en œuvre un orchestre à l'école François Coppée-Lamartine, pour beaucoup de ses enfants et des familles qui sont sur le secteur, de quartier politique de la ville. Je sais que c'était une personne de l'équipe qui avait cette idée et l'a portée pendant plusieurs années, mais qui n'a jamais pu la concrétiser. Nous, avec Patrick Prince et Isabelle Heck, on a concrétisé cela, on a remis les instruments et, au terme de l'année scolaire, ils vont pouvoir proposer un spectacle seuls. Ils ne seront même pas accompagnés des autres musiciens du conservatoire.

Je puis vous dire que l'argent du contribuable est bien employé. Nous travaillons avec toute la précaution nécessaire et le professionnalisme des équipes qui nous entourent, des fonctionnaires de la collectivité, qui permettent d'être sereins quant à l'avenir par rapport à ce que nous employons au niveau budgétaire. Et je crois que ce budget primitif qui vous est soumis ce soir est un bon budget.

Il convient généralement que le président de séance clôt les débats. Je veux bien vous redonner la parole, Jean-Marc Minetto, mais ça ne m'empêchera pas de vous répondre.

MINETTO Jean-Marc : Je ne souhaite pas que le débat s'arrête, M. le Maire. Simplement, tout ce dont vous venez de parler, ce qui se passe à la culture, ce qui se passe avec les écoles. Je crois que vous nous voyez très régulièrement y participer. Je crois que vous ne nous avez jamais entendus dire que c'était de très mauvaises choses. Sincèrement, on aurait fait comme vous à ce niveau-là. Ce n'est pas pour dire que l'on aurait fait mieux ou moins bien.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous l'auriez fait moins bien.

MINETTO Jean-Marc : Bon, allez, on l'aurait fait aussi bien.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne veux pas vous couper la parole, je souhaite que soit porté au compte rendu que, en effet, vous là systématiquement et quand vous voyez que c'est de qualité et que c'est un vrai succès, vous le saluer. Je vous remercie pour ces paroles.

23

MINETTO Jean-Marc : Merci. De la même manière, l'école Anne Frank, on est content de vous entendre dire ce que l'on dit depuis le début. On aurait aimé l'entendre dans d'autres lieux, lorsque vous étiez dans la majorité. On a toujours dit, passez-moi l'expression, ça nous semblait être aberrant de payer une école « *au cul du camion* », comptant pour ceux qui ne connaissent pas l'expression. Bien évidemment, il paraît évident que pour quelque chose qui va durer 40, 50 ans, voire plus (hier j'étais dans une école à Bondy qui était là depuis 100 ans). Heureusement que ce ne sont pas les habitants, il y a 100 ans, qui payent l'école aujourd'hui.

De la même manière, on a fait des propositions. On a fait la proposition de dire que l'on donne des priorités à certaines choses et pas à d'autres. Je crois que vous n'étiez pas, vous étiez sûrement ailleurs, à la première Commission des Finances. On était quelques-uns à être là. M. Rolland a entendu quelques propositions. Maintenant, c'est votre budget. Un budget, c'est très politique. C'est normal que vous y mettiez vos solutions, qui ne sont pas les nôtres.

Enfin, vous avez raison, je suis plutôt courtois avec la Police municipale. Je crois que je suis plutôt courtois dans la rue. On se salue régulièrement de manière courtoise. Que les choses soient très claires. Si demain nous étions à la gestion de cette ville, bien évidemment, nous garderions la Police municipale. Quelle est la ville en Seine-Saint-Denis ou autour qui n'a pas de Police municipale ? Nous la garderions. Peut-être que nous lui ferions faire également d'autres choses.

Pour terminer, j'espère M. le Maire et d'autres qui seront peut-être candidats à la tribune, que nous aurons l'occasion de débattre comme le débat que j'avais initié au premier tour et au second tour.

Oui, vote à bulletin secret, ça permettra à tout le monde de s'exprimer de manière sereine.

BLUTEAU Jean-Michel : Patrice Calmégane.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

CALMÉJANE Patrice : M. Minetto a oublié de poser la question, mais ça demande une précision : vous avez révélé l'objet du hors-série. Je voudrais quand même signaler que le service communication nous demande deux articles à quatre jours d'écart. Il faut clarifier. Soit, il y a un magazine ordinaire qui va venir et il y a aura le hors-série. Ou les deux sont fusionnés et dans ce cas-là, on a qu'un seul article à produire. J'ai essayé de prendre contact avec le service communication, j'ai envoyé un mail, pas de réponse. J'ai appelé hier, on m'a dit « *on vous rappelle* », pas de réponse. Je n'ai toujours rien. Si vous pouviez nous préciser cela, s'il vous plaît.

Et puis deux sujets. Pour Anne Frank, on avait simplement provisionné l'argent. C'est tout. C'est comme pourrait le faire une personne individuelle. On avait provisionné sur plusieurs années sa construction.

Pour terminer, sur le FCCT, quand vous dites que je suis isolé, si vous n'étiez pas parti au bout d'une demi-heure à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires au territoire, vous auriez vu que mon intervention et l'intervention d'un certain nombre de vice-présidents ont plus qu'éte développées. Même si à la fin les gens ont voté pour les éléments du Débat d'Orientations Budgétaires, il y a un certain nombre de communes qui ont quand même élevé le ton et qui ont demandé un débat sérieux sur ce dossier dans les plus brefs délais, car ils se rendent bien compte qu'ils n'y arrivent plus par rapport à ces prélèvements.

Je ne vais pas refaire tous les éléments que l'on peut calculer entre les chiffres que connaît bien M. Rolland, le montant de la DSU ou du FSRIF d'un certain nombre de communes comme Clichy-Montfermeil comparée à celle de Villemomble ou Les Pavillons-sous-Bois. Les prélèvements ramenés par habitant ne sont pas cohérents. On nous dit : « *oui au début, vous ne payiez presque rien, on a fait des ratios avec les habitants* ». Mais les recettes ne sont pas du tout les mêmes. Je veux bien entendre que les dépenses peuvent être différentes aussi. Mais à un moment, la pression ne peut pas être exercée que sur les plus faibles. Mais c'est votre problème : vous êtes fort avec les faibles et faible avec les forts.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne sais pas ce que cela veut dire. Pour conclure quand même, cela va me permettre...

POCHON Élisabeth : Je voudrais juste une petite intervention, s'il vous plaît, M. le Maire.

24

BLUTEAU Jean-Michel : Élisabeth Pochon.

Nathanaël BANCEL rejoint la réunion à 19 h 41.

POCHON Élisabeth : La seule chose que je voulais vous dire, M. le Maire, c'est que quand vous dites Débat d'Orientations Budgétaires, si nous avons eu l'habitude de travailler vraiment ensemble depuis le début du mandat, avoir eu des réunions et des Conseils municipaux beaucoup plus productifs sur le plan d'échange d'idées, etc. – ce n'est malheureusement pas le cas dans l'ambiance.

Je ne considère pas que changer de majorité doit entraîner ce à quoi nous avons assisté depuis le début du mandat, c'est-à-dire, une guerre entre l'ancienne majorité et la nouvelle, qui a coûté aux Villemomblois, parce que vous avez pris des initiatives de changement qui consistaient juste à vouloir faire oublier la précédente. Par exemple, vous avez changé le logo. Des dépenses, pour moi en tant que villemombloise, que je ne trouve pas nécessaires parce que la continuité du service public, ça existe quand des gens sont raisonnables, quand les gens sont responsables, quand ils estiment que ce qui est important c'est de trouver les sujets qui préoccupent nos concitoyens.

Je parlais tout à l'heure du sondage. Je sais que vous avez coupé le micro la semaine dernière, pas le micro, mais la retransmission et que les Villemomblois n'ont pas entendu. Mais le sondage, les chiffres ne sont pas extraordinaires. Vous avez l'air de penser que ça va être tellement simple pour vous d'être réélu. Ça ne justifie pas que vous nous priviez de nos droits élémentaires de faire campagne en vous attribuant des moyens municipaux. La démocratie ce n'est pas tout à fait cela. Je pense que l'on est à un moment de notre vie démocratique, y compris nationale, où il est peut-être très important d'être aussi responsable sur cette question. Nous n'avons pas l'intention de tout mettre par terre si nous venions aux commandes. Ce n'est pas cela succéder à quelqu'un. Succéder à quelqu'un, c'est parfois avoir des choix.

Je reviens sur l'histoire de la piscine, parce que ça me choque. Déjà, le choix de la piscine, vous m'expliquerez quand on fait une course d'œufs qui en général concerne des tout petits, je ne vois pas ce qu'ils vont avoir à faire à la piscine à moins que vous ayez l'intention d'en noyer quelques-uns. Aller faire la course des œufs avec des tout petits dans une piscine, il faut quand même en avoir envie.

Ça veut dire que forcément vous limiterez les entrées, que forcément c'est payant. Je trouve que c'est quelque chose de symbolique, mais je trouve que dans vos choix budgétaires, quand on voit le budget qui est mis à côté – sans opposer moi j'aime les anciens, vous savez j'ai un très ancien avec moi, les anciens ne me posent pas de problème – mais à un moment donné il faut équilibrer le partage des choses entre les anciens et les plus petits. La course des œufs, si vous pouviez la rendre gratuite et pas faire l'entrée de la piscine payante, eh bien moi je trouverais que ce serait un pas vers les Villemomblois.

BLUTEAU Jean-Michel : Le « très ancien » n'est pas l'un de vos voisins, Élisabeth Pochon, on est d'accord. Pas grand-chose sur lequel rebondir par rapport à ce que nous venons d'entendre de la part de notre collègue. Il n'y a rien de nouveau. La course aux œufs à la piscine, c'était déjà le cas l'année dernière. Ce n'est pas nouveau. Vous n'aviez peut-être pas vu l'information. Quand je vous dis que l'on ne communique pas suffisamment sur les actions que l'on peut mettre en œuvre...Philippe Labro nous le confirme.

LABRO Philippe : Affirmatif !

BLUTEAU Jean-Michel : Il y a une chose sur laquelle je n'ai pas répondu, je sais que c'est un sujet qui peut préoccuper à chaque fois. Patrice Calméjane évoquait l'EPFIF (Établissement Public Foncier de la région Île-de-France) qui est une institution qui nous aura permis de voir préempter certains biens, en l'occurrence 5 pavillons lorsqu'il y avait le projet de la ZAC Guérin. Je le dirai tout à l'heure dans les questions orales, le projet de ZAC Guérin n'existe plus. Je l'ai d'ailleurs mis noir sur blanc en adressant un courrier à l'ensemble des riverains du secteur le 29 février 2024 en leur disant qu'on arrêta le sujet. Ce qui fait que je n'ai pas eu à me déplacer, Patrice Calméjane, ça s'est déroulé en visio. Nous avons convenu avec le Président, non content d'un moratoire, qu'il y a également la possibilité de mettre sur le marché les pavillons qui avaient été acquis pour qu'ils puissent être vendus et réemployés. Qui sait, peut-être à ceux qui nous les avaient cédés. Je crois qu'il n'y a plus de sujet. Il n'y a plus de psychodrame concernant cette rubrique-là.

J'ai entendu qu'il y avait la volonté de savoir si l'on voterait à bulletin secret. Ça se fait à main levée.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous pouvons ouvrir le scrutin sur la tablette, option secret.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Vote « Pour » : 22

Vote « Contre » : 13

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.

7. Fiscalité directe locale : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Maintenant que nous sommes dotés d'un budget primitif, il convient de passer à la suite : la fiscalité directe locale, en l'occurrence les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025. Je cède de nouveau la parole à notre élu aux finances.



ROLLAND Guy : Comme présenté au ROB, nous ne changeons pas les taux d'imposition locaux qui restent au niveau de 22,56 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 31,95 % pour la taxe foncière les propriétés bâties et 51,32 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Je rappelle que la collectivité à la main sur la décision sur le taux. Par ailleurs, l'État décide de la réévaluation des bases locatives qui sont de 1,7 % pour cette année.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci mon cher Guy. Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : On constate la stabilité des taux qui nous sont proposés. Ce que je voudrais, et que ce soit bien noté au compte rendu, on a réussi, après avoir posé deux fois la question au moment du débat d'orientations budgétaires, entendu votre engagement de ne pas augmenter les tarifs municipaux plus que l'inflation. Tous les tarifs dans le détail.

BLUTEAU Jean-Michel : Oui.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Afin de procéder au scrutin, y a-t-il à nouveau une demande pour un vote à bulletin secret ? Non. Je vois que quelques collègues sont sortis. J'ouvre le scrutin pour le point n° 7.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 21 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 13 abstentions (celles de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL).

BLUTEAU Jean-Michel : L'ensemble de l'opposition s'abstient sur le maintien des taux.
C'est acté. Merci beaucoup.

26

8. Fiscalité indirecte locale - Tarifs de la Taxe de séjour pour 2026

BLUTEAU Jean-Michel : Le point n° 8. Nous abordons la fiscalité indirecte locale, en l'occurrence, la taxe de séjour pour 2026. Il convient que ce point soit décidé par notre collectivité avant le 1^{er} juillet qui précède la mise en place à janvier 2026. Le propos sous-entend que son produit nous est destiné et les taxes additionnelles sont réparties de la manière suivante : 10 % au département, 15 % à la Société du Grand Paris dans le cas des travaux dont va bénéficier l'ensemble de la région parisienne. La loi de finances pour 2024 a introduit une nouvelle taxe additionnelle pour financer l'IDFM. C'est une taxe additionnelle qui représente 200 % de la taxe de séjour et qui s'applique à Paris ainsi qu'à nos communes, en particulier Villemomble. Elle s'ajoute aux taxes de séjour existantes.

Elle est appliquée au réel. Elle est perçue tout au long de l'année, ce qui requiert, et là, je salue la Direction des Finances qui fait un travail de fourmi pour récupérer les sommes, puisque désormais les différentes plateformes que nous connaissons tous, permettent de développer le tourisme. C'est une belle chose, mais le malheur c'est qu'après, sur chaque bien mis en location que pour quelques jours, il nous faut récupérer les petits. C'est un travail que nous devons faire, en plus de tout ce que nous avons à notre charge.

À savoir qu'en application du CGCT, il y a quand même des exonérations qui vont intéresser les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier, les personnes bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 500 €. La collectivité territoriale peut augmenter ou réduire leurs tarifs.

Il vous est proposé, nous concernant, de rehausser en 2026 les tarifs communaux dans la ligne des plafonds réglementaires. Vous avez dans les documents qui vous ont été transmis les différents tarifs.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Ça commence par le palace, je vous l'accorde on n'a pas encore de palace sur Villemomble et puis après on va sur les hôtels de tourisme de différentes catégories et on finit sur les terrains de camping et de caravanage et enfin tout hébergement en attente de classement. Vous avez une grille de tarifs avec des montants additionnels retenants en effet qu'en termes de progression pour les palaces on passerait à une somme de 15,60 € par personne et par unité, soit une augmentation de 114 % par rapport à précédemment. Je ne sais pas si on va attirer le palace de cette façon-là.

POCHON Élisabeth : Dans l'écrin.

BLUTEAU Jean-Michel : Pour les hôtels de tourisme 5 étoiles, c'est une augmentation de 57 %. En revanche, permettez-moi de dire que ce sera un peu plus raisonnable pour les hôtels des catégories inférieures, +14 %, +25 %, +50 % pour les hôtels de 2 étoiles. En revanche, nous ne touchons pas à la valeur de la taxe pour les catégories en dessous comme les hôtels de tourisme une étoile, où là, on est évidemment plus concerné.

POCHON Élisabeth : Ça veut dire que vous savez quand il y a des Airbnb dans la ville ? Je voulais savoir s'il y avait une influence des Jeux olympiques sur la fréquentation de Villemomble. Est-ce que vous avez cette information ?

BLUTEAU Jean-Michel : On a l'information lorsqu'il y a des Airbnb, c'est comme ça que l'on va collecter la taxe. En revanche, est-ce qu'il y a un effet J.O. sur 2024 ? On me dit plutôt non.

CALMÉJANE Patrice : Il y a une étude de l'APUR qui est sortie sur le sujet, sur l'effet J.O. Il y a des points sur tous les lieux de location qui ont été cartographiés sur tout le Grand Paris, des locations saisonnières. Ce qui est assez surprenant, c'est que sur Villemomble, il y en a un nombre que je qualifierais de relativement important. Ma question : quelle est l'attitude de la commune sur le sujet ? On est un peu éloigné quand même des centres touristiques, même si on a des éléments de desserte avec le RER E ou d'autres lignes, à savoir sur le futur, quelle va être la politique de la majorité sur ce point ? Est-ce que vous laissez faire le marché et se développer le Airbnb sur la commune ? Est-ce que vous mettez en place des éléments restrictifs en dehors de ce qui a été voté au Parlement sur des systèmes de taxation, etc. ? Il y a des mesures qui peuvent être prises commune par commune.

27

BLUTEAU Jean-Michel : Moyens coercitifs ? La Constitution fait valoir quand même la liberté d'entreprendre. Désormais que vous avez ce genre de choses, là on parle d'Airbnb, mais il y en a bien d'autres, il y a Booking, et autres. Nous, de toutes les manières, on n'a pas la main sur ces sujets-là. Je me vois mal, à dire à un propriétaire privé de louer son bien d'une façon et pas d'une autre. Ça n'existe pas dans notre pays, je crois. En revanche, pour la collecte, puisque là, c'est plus le sujet qui nous intéresse à ce moment de notre Conseil, nous avons les déclarations que nous collectons sur un logiciel, qui s'appelle FARITAS. En revanche, nous ne collectons que les informations qu'ils veulent bien nous communiquer. C'est-à-dire que, si quelqu'un qui a un Airbnb n'a pas envie de se conformer à la loi pour être taxé, et bien, malheureusement « pas vu, pas pris ».

Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Juste une petite précision. Bien entendu, la Constitution garantit la propriété privée et le libre usage. Mais, il a été noté, et c'est permis par la loi, normalement, il y a la possibilité de louer, par exemple, 90 jours dans l'année. Des communes qui ont ramené ce seuil à 60 jours, voire 30 jours. C'est pour ça que je vous posais la question de savoir quelle va être la politique de la commune sur ce type de sujet.

BLUTEAU Jean-Michel : Et je vous réponds encore, mais quel moyen de contrôle ? Quel moyen pour dire « non, vous ne louez pas votre lieu, plus de temps » ? Je vais aux adresses, je sonne et je trouve, etc. Ça me paraît être compliqué dans la pratique. Dans la théorie, ce serait peut-être envisageable, mais je vous avouerai que dans la pratique, je ne vois pas.

Est-ce que l'on peut passer aux voix maintenant qu'on y voit un petit peu de clair ? J'ouvre le scrutin.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 25 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 10 abstentions (celles de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR).

9-15. Approbation des conventions d'objectifs et de moyens et attribution de subventions aux 7 associations percevant de la Ville une subvention annuelle supérieure à 23 000 € pour l'année 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Nous allons passer du point 9 à 15. Comme à notre habitude, je vous propose les subventions qui nous ont été demandées et que nous allons attribuer à 7 associations locales et qui font l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens du fait du montant supérieur à 23 000 €.

Je vous propose que l'on puisse prendre les interventions et les questions sur ces conventions et ces subventions à allouer à :

- Villemomble Sports
- Villemomble Academy
- Villemomble Handball
- Association pour le Développement Économique Entrepreneurial Commercial et de l'Emploi à Villemomble (ADEEV)
- Association Artistique et Culturelle de Villemomble (AACV)
- Mission Locale de Gagny/Villemomble/Les-Pavillons-sous-Bois
- Villemomble Partage

28

Vous avez pris connaissance des différents éléments. Ensuite, on passera aux voix pour chacune de ces associations. Pour ceux qui nous écoutent, je vous informe que l'association Villemomble Sports, il est proposé une subvention de 530 000 € ; Villemomble Academy, 40 000 € ; Villemomble Handball, 200 000 € ; ADEEV, 150 000 € ; AACV, 135 000 € ; la Mission locale de Gagny/Villemomble/Les-Pavillons-sous-Bois, 60 000 € et Villemomble Partage, 35 000 €.

Puis nous aborderons spécifiquement, puisque la convention est un petit peu différente, la subvention pour le CCAS.

Guy Rolland voulait faire une petite présentation pour que vous puissiez avoir des éléments supplémentaires.

ROLLAND Guy : Je souhaiterais qu'on puisse présenter une synthèse globale qui a été préparée pour l'ensemble des sept associations conventionnées.

Je dirais préalablement que la mise à jour des conventions annuelles a fait l'objet d'échanges en termes de documents. On a clarifié un certain nombre de clauses. Elles ont toutes été envoyées aux Présidents des associations, qui ont répondu. Sur les 7, 3 ont déjà signé. Les autres sont d'accord. Une remarque a été faite dans un seul cas. La phase de consultation sur le contenu des conventions elle-même a été faite dans les temps. Il n'y a pas de contestation particulière sur les conditions de texte.

Donc, il y a un préalable que je tiens à faire, et avec un propos qui m'a un peu choqué. Je vais le dire à ma méthode à moi un peu cash.

Je vous expliquais tout à l'heure qu'on a été obligé de faire le budget dans un contexte de contraintes assez fort. 1,2 million de recettes en moins, 1 million de dépenses contraintes. Ça s'est terminé par un budget en dépenses globales de fonctionnement qui est à peine supérieur de 200 000 € au réalisé de 2024, malgré les 1 million. Dans ce contexte-là, déjà l'interne a été soumis à un effort considérable. Sur le budget des 7 associations conventionnées, on baisse en gros d'un peu moins de 100 000 €.

On a regardé dossier par dossier. J'ai entendu dire des contre-vérités en disant qu'on avait été d'un effort différent suivant les associations.

Ce petit tableau de synthèse est très simple : il vous donne le niveau de la subvention 2024, la demande 2025, l'écart par rapport à 2025 en termes de subvention et l'écart par rapport à la demande.

- Villemomble Sports a eu l'année dernière, en subvention ordinaire, 600 000 €. La demande a été arrondie à 770 000 €. Mais la demande incluait une section basket qui pour nous n'est plus là puisqu'elle est passée maintenant à Villemomble Academy. Notre réponse par rapport à 2024 est en baisse en termes de proposition d'attribution d'un peu moins de 12 % et de 30 % par rapport à la demande ;
- Villemomble Academy avait demandé 70 000 €, elle n'existait pas auparavant en termes de structure parce qu'elle vient d'être créée. C'est l'ancien secteur basket. On accorde 40 000 €, ça fait 45 %. Si on prend l'ensemble du périmètre, y compris le basket, ça veut dire que l'on accorde 570 000 € pour quelque chose qui a eu l'année dernière une subvention de 600 000 €, donc 5 % de moins et 26 % de moins par rapport à la dépense ;
- VHB a eu l'année dernière 215 000 €, on accorde 200 000 €. L'arbitrage proposé pour VHB est 7 % en dessous de celui de 2024 et 24 % en dessous de leur demande ;
- L'ADEEV a eu en 2024 190 000 €, on propose de leur attribuer 150 000 €. Ils demandaient 150 000 €. La proposition est 21 % en dessous de la demande et 21% de ce qui a été attribué l'année dernière.
- L'ASCV, on propose d'attribuer 135 000 € et ils ont eu 150 000 € l'année dernière. L'attribution est 10 % en dessous.
- Il n'y a que la mission locale qui ne bouge pas. Je rappelle que la mission locale, c'est un processus de décision collé, qui est commun aux trois villes concernées. Par ailleurs, la mission locale fait de gros efforts face à une incertitude sur ce qu'il peut advenir de l'environnement gouvernemental et paragouvernemental.
- Villemomble Partage. Ils demandent 35 000 €. Je tiens à dire que l'année dernière, ils ont perdu près de 10 000 €. Une demande qui est liée au fait que le département ne les a pas suivis. Ils essaient de combler sur leurs fonds propres, et on leur accorde 35 000 €.

Globalement, 1. dire que l'effort n'est pas réparti, c'est faux. 2. tout ça tient compte aussi des réalités dossier par dossier. On a regardé pour chacun un peu les trésoreries et les niveaux de résultats.

C'est un effort sur un périmètre qui pesait à peu près 1,3 million, on redescend aux alentours de 1,2 million.

Ce qui veut dire que l'enveloppe est réduite à peu près de 8 %. Ça nous paraît quand même, dans le contexte auquel on est contraint, une juste répartition de l'effort entre l'interne et l'externe.

Je vais remettre cela en perspective, parce que je suis un peu étonné d'entendre dire qu'on a fait une approche des dossiers qui était très sélective. On a regardé dossier par dossier, mais l'arbitrage final en termes de répartition d'enveloppe est homogène entre les différents dossiers.

L'association sportive, l'association culturelle, ou association économique. La mission locale étant d'un côté. Certes, Villemomble Partage, je considère qu'il manque quelque chose qui est vraiment le bas. Ils perdent, ils mettent de leur poche pour reconstituer les fonds propres. Voilà ce que je veux dire.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup Guy. Je trouve en effet que ce petit comparatif remet bien les choses en perspective. Un autre chiffre avant que l'on puisse échanger et débattre sur ce global. Ce global est une somme très conséquente et pour laquelle nous n'avons pas à rougir. La ville de Villemomble, depuis des années, est particulièrement généreuse en termes de subventions auprès de ses associations locales. On est au niveau de la ville de Rosny-sous-Bois, tandis que cette dernière compte 45 000 habitants et non 30 000 comme nous. Il y a une vraie politique. On parlait tout à l'heure de rupture ou de non-rupture par rapport au passé. Je puis vous dire que nous avons poursuivi à compter sur des acteurs associatifs qui comptent et pour lesquels nous avons continué à avoir une puissance financière importante qui leur est allouée.

BIYOUKAR Lahoussaine : Je vous remercie M. le Maire. Je vais quand même intervenir sur ces demandes de subventions et apporter quelques éclaircissements sur la demande de subventions formulée par l'association



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

que j'ai l'honneur de présider. Mais au-delà de ce cas particulier, il m'est paru également essentiel d'évoquer d'autres associations qui ont été arbitrairement réduites.

Ça a été dit tout à l'heure, les demandes de subventions suscitent un intérêt particulier, bien plus marqué que d'autres délibérations du Conseil municipal. Et pourquoi ? Pour la simple et bonne raison que le soutien associatif est un véritable enjeu politique pour un maire.

Les subventions aux associations ne sont jamais anodines. Choisir d'accorder plus d'argent à une association plutôt qu'à une autre, c'est déjà un choix politique. Réduire les financements d'un club sportif tout en finançant des projets électoralistes, c'est aussi un choix politique. Prendre des décisions dans l'opacité, sans concertation, sans commission de suivi, c'est enfin un choix politique.

Un maire doit veiller à ce que les subventions soient attribuées de façon équitable et transparente, en évitant tout clientélisme. Cela suppose un cadre clair et impartial, une commission réunissant des élus de tous bords, ainsi que des représentants administratifs compétents (DGS, DGA, Direction financière). Et justement, où est la transparence dans l'attribution des subventions à Villemomble ?

Depuis le début de votre mandat, M. le Maire, pas une seule commission ne s'est réunie, ce qui a été pourtant le cas avec votre prédécesseur. Les demandes de subventions, les montants du moins, sont pris en cercle restreint, loin de tout cadre démocratique et en faisant fi des besoins réels des Villemomblois, parfois même autour d'une cheminée ou sur une terrasse. En 5 ans, Villemomble Sports a été reçu deux fois. Cette année, le président du club de Hand a été joint uniquement par téléphone. Est-ce vraiment sérieux ?

Alors nous avons tous ici entendu Guy Rolland tenter, comme il le fait si bien, de nous perdre dans des explications budgétaires pour justifier les baisses, et nous dire finalement que les montants demandés ne sont pas justifiés.

M. Rolland, nous l'avons tous compris ici, votre rôle n'est pas d'aider les associations à se développer, mais de tout faire pour justifier les aides que vous ne leur accorderez pas. Nous nous sommes rencontrés le 24 février dernier à 17h. Nous vous avons remis notre demande de subvention. Et après avoir longuement expliqué l'impact positif que Villemomble Sports a sur notre commune, l'ensemble du bureau directeur de Villemomble Sports a partagé le même sentiment. Il semble que votre rôle, M. Rolland, votre mission, soit de freiner nos demandes en les décortiquant au centime près, afin de justifier en fin de compte votre décision et la décision du Maire de ne pas accorder l'aide financière dont nous avons pourtant besoin.

30

Enfin, pour avoir consulté les demandes de subvention mardi dernier, je constate que ce n'est pas le cas pour deux associations. Je vous laisse deviner lesquelles. Lorsque nous échangeons, M. Rolland, mardi dernier sans la présence du Maire, votre parole se libère. Lorsque je vous pose des questions sur l'absence totale de documents comptables, de réels projets, sur d'autres demandes de subventions, là, vous bottez en touche et me répondez de voir directement avec le Maire. Où est donc le Guy Rolland impartial, sincère, des sujets qu'il traite, minutieux dans les demandes de subventions formulées qu'il décortique au centime près ?

Et puis vous nous répétez, M. Rolland, depuis maintenant deux conseils, que vous ne faites pas de politique. La bonne blague ! Clairvoyant et téméraire, tapant du poing sur la table lorsque l'on vous donne l'ordre de restreindre les budgets de tous les services de la ville, lorsque l'on vous demande de sabrer des subventions qui sont pourtant essentielles à la vie associative, locale, vous exécutez ces ordres aveuglément, sans broncher, sans même chercher à les remettre en question. Vous savez, M. Rolland, que certaines associations ne font même plus l'effort de formuler une demande de subvention, parce que vous les accusez de tricher, de mentir et de gonfler leurs chiffres.

Par contre, M. Rolland muet, aveugle, obtus, lorsque le maire et sa première adjointe dépensent sans compter dans des études coûteuses, des audits inutiles, des projets purement électoralistes, à quelques mois des élections. Aucun contrôle lorsqu'il s'agissait des demandes de subventions d'associations proches du Maire, dont une qui n'est même pas villemombloise et qui se pratique avec un sabre. Aucune restriction budgétaire lorsqu'il s'agit de financer des opérations de communication et des projets clientélistes. Aucune restriction lorsqu'il s'agit de gaspiller l'argent des Villemomblois pour des initiatives dont l'intérêt est plus que discutable.

Alors je l'ai dit tout à l'heure, moi je suis président de Villemomble Sport, la plus grande association sportive de la ville, voire même du département, avec 5 200 adhérents et 18 sections sportives. Un club qui existe depuis



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

104 ans, qui a formé des générations de jeunes villemomblois et qui a porté haut les couleurs de notre ville et qui continue, malgré toutes les embûches, à faire vivre le sport dans notre commune.

Pourtant, Villemomble Sports est une nouvelle fois sacrifiée. Notre subvention pour 2025 sera réduite à 530 000 €, soit une baisse de 14,4 % par rapport à 2024.

Pour que vous compreniez, mes chers collègues, l'impact politique qu'il y a sur Villemomble Sports, je vous rappelle les subventions allouées depuis maintenant 6 ans :

En 2019, sous la mandature de Patrice Calmégane, nous avons eu 683 000 € ; en 2021 avec Jean-Michel Bluteau, 615 000 € ; en 2022, 615 000 € ; en 2023, 580 000 € ; en 2024, 600 000 € ; et en 2025, 530 000 €.

En 6 ans, Villemomble Sports a perdu 153 000 €, soit une baisse de 22,4 %. Une coupe budgétaire d'une telle ampleur n'a aucune justification économique. Villemomble Sports n'a pas perdu d'adhérents, bien au contraire. Nous n'avons pas réduit notre offre sportive et nous continuons d'accueillir des milliers de Villemomblois. Alors pourquoi sommes-nous si durement pénalisés ? La réponse est simple, M. Rolland. C'est une décision politique. Vous avez tous ici présents un lien avec Villemomble Sports. Certains d'entre vous ont été peut-être adhérents, vos enfants ont pratiqué au sein d'une des sections de Villemomble Sports et Villemomble Sports a même embauché certains de vos enfants que ce soit en tant qu'éducateur ou ostéopathe. Alors qu'est-ce qui ne vous plaît pas à Villemomble Sports ? Ces sections ? Ces éducateurs ? Ce que nous proposons ? Ou s'agit-il simplement d'un différend politique avec son bureau directeur et son président ?

Mais dans tous les cas, ce sont nos enfants, les enfants villemomblois, qui en subissent les conséquences.

Villemomble Sport n'est pas la seule victime de cette politique désastreuse. Prenons l'exemple du Villemomble Handball, l'un des meilleurs clubs de la région qui aligne 18 équipes compétitives, dont 3 au niveau national. Un club qui contribue au rayonnement sportif de notre ville. Pourtant, vous réduisez leurs subventions.

M. le Maire, M. Labro, vous venez donner le coup d'envoi sur quelques matchs samedi soir au gymnase Delouvrier. Vous affichez votre soutien en tribune, mais dans les faits, vous pénalisez le club. Comment peut-on à la fois prétendre soutenir le sport et dans le même temps l'étouffer financièrement ?

Vous avez fait du sport, M. Bluteau, une variable d'ajustement budgétaire, et il ne fait plus partie de votre ligne politique.

Et que dire de l'état de nos infrastructures ? Nos équipements sportifs sont laissés à l'abandon. Je vous ai envoyé un mail juste avant cette séance du Conseil municipal : les terrains sont dégradés, les gymnases sont mal entretenus, le service des sports est à deux doigts de l'implosion, et les associations doivent se débrouiller seules pour assurer le minimum. Moi j'ai une question toute simple à vous poser : aimez-vous encore le sport ? Parce que dans le même temps, des sommes considérables sont dépensées ailleurs : 25 000 € pour un sondage, le sondage du maire, qui révèle en plus que le sport est la priorité des Villemomblois devant la culture, la sécurité, l'attractivité, la propreté, les espaces verts, l'action sociale, les commerces, les animations et j'en passe. Et malgré cela, vous décidez quand même de diminuer nos subventions et de nous pénaliser.

Il me semble, M. le Maire, que vous avez été élu au sport lorsque vous étiez un fidèle élu de Patrice Calmégane. Vous avez même été président d'une association avant que l'État, la CAF et ICF La Sablière suspendent leurs subventions et vous obligent à la dissolution, pour de nombreux manquements et dysfonctionnements liés à vos obligations. Vous connaissez donc l'impact des associations, M. le Maire, dans notre commune. Vous avez pris pourtant des engagements au sein d'une de nos assemblées générales. Devant l'ensemble des présidents, vous avez promis que sous votre mandat, le sport serait une priorité, que les clubs seraient soutenus financièrement, que Villemomble ferait parler d'elle à travers ses performances sportives.

Aujourd'hui, nous voyons le résultat : Villemomble fait parler d'elle, oui, mais pour la destruction progressive de son tissu associatif et sportif.

Messieurs, l'héritage sportif que vous ont laissé vos prédécesseurs a été bafoué, réduit à néant. Vous avez tué le sport à Villemomble : des associations qui ne sont plus soutenues, des installations sportives mal entretenues.

Je le redis ici, ces baisses de subventions sont purement un choix politique, tout comme la suppression des créneaux de notre section basket. Je tiens d'ailleurs à vous informer et à le rappeler à un M. Rolland que la section basket existe toujours. Elle bénéficie de quelques créneaux à Rosny-sous-Bois qui, malheureusement,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ne seront plus reconduits l'année prochaine. Villemomble Sports Basket continue toujours de défendre les couleurs de Villemomble en faisant évoluer quatre équipes en U13 région élite, U15 région promotionnelle, U17 région promotionnelle et en régionale 3 avec les seniors.

M. le Maire, je veux vous dire que votre politique a détruit l'héritage sportif. Vous avez affaibli nos clubs, mis nos infrastructures à l'abandon et coupé les financements essentiels. Mais les Villemomblois ne sont pas dupes. Le sport est une valeur essentielle et ceux qui le sacrifient pour les calculs politiques le payeront dans les urnes. C'est la raison pour laquelle je lance ici un appel à tous les amoureux du sport, à tous celles et ceux qui se font engagés bénévolement dans des associations sportives ou locales, de ne pas oublier cette mandature qui a vu nos clubs diminuer sportivement, qui a vu nos bénévoles diminuer également puisque plus beaucoup de bénévoles ne souhaitent s'investir lorsque le Maire coupe, diminue les subventions. Je leur demande de s'en rappeler en 2026 tout simplement.

Maintenant, je vais très rapidement répondre au tableau qui nous a été présenté. M. Rolland, je vous l'ai expliqué mardi dernier, vous mettez sur la même ligne Villemomble Sport et Villemomble Academy. Vous connaissez un peu l'histoire qu'il y a entre ces deux associations. J'ai fait des communiqués que j'ai diffusés sur les réseaux sociaux. Très brièvement, pour vous donner quelques explications sur Villemomble Academy, puisque c'est une délibération qui porte sur cette association. Il faut savoir que c'est une association soutenue directement par M. le Maire, vise-présidée par l'une de ses voisines. Aujourd'hui, on va délibérer sur une subvention de 40 000 €.

BLUTEAU Jean-Michel : Non, sérieux, c'est qui ?

BIYOUKAR Lahoussaine : Pour 161 adhérents. Il y a un fantasme parmi les élus de la majorité qui pensent que Villemomble Sports s'enrichit, qui pensent que Villemomble Sports a beaucoup d'argent. J'ai fait le ratio adhérent/montant de subvention : si l'on devait avoir les mêmes ratios que Villemomble Academy, nous toucherions 1 200 000 € de subvention. Si l'on devait avoir le même ratio que Villemomble Handball, nous toucherions 3 millions d'euros de subvention.

Non, Villemomble Sports n'est pas l'association la plus subventionnée. Oui, Villemomble Sports subit un choix politique.

Juste pour revenir sur Villemomble Academy très brièvement. Ce sont des parents issus de Villemomble Sports que j'ai rencontrés, deux trois parents au départ, mécontents de l'action du président de la section basket. J'ai essayé de régler les choses. Il semblerait que ce n'était qu'un problème de communication et ces deux parents m'ont demandé de radier le président de la section, ce que j'ai refusé de faire puisque les statuts de VS ne prévoient pas. En voyant l'hostilité du Maire à l'égard de Villemomble Sports, ses quelques parents, qui pour la grande majorité ne sont même pas villemomblois, mais ce n'est qu'un détail, vont se servir du Maire pour radier totalement de la carte de Villemomble une section créée il y a plus de 30 ans. Et aujourd'hui, cette association, dont un des deux parents se présente en étant président contestataire, au bout de 9 mois, il y a même des problèmes au sein de cette association. Je rappelle que lorsque j'ai consulté la demande de subvention, la trésorière a démissionné. La vice-présidente a été cooptée. Il n'y avait pas de procès-verbal d'Assemblée Générale extraordinaire. M. Rolland, vous qui décortiquez tout, les statuts que j'ai lus ne prévoient pas une cooptation comme ça, décidée très rapidement.

Aujourd'hui, il n'y a plus de trésorière. Cette association, avec 160 adhérents, obtient plus de 54 heures de créneau.

Aujourd'hui, M. Rolland, mettre sur la même ligne, Villemomble Sports et Villemomble Academy, puisque vous m'avez quand même expliqué que vous aviez eu un raisonnement très simpliste, c'est que Villemomble Sports donnait 40 000 € à la section basket, du coup, on a donné 40 000 € à Villemomble Academy. Sauf que vous oubliez de dire que la section basket de Villemomble Sports avait plus de 300 adhérents étant engagés dans des championnats d'élite, championnat de France, était reconnu comme un club formateur. Non, M. Rolland, on ne compare pas la section basket de Villemomble Sports à une association qui vient récemment de se créer. Je pense que c'est un raccourci que vous faites qui est totalement faux de mettre sur la même ligne Villemomble Sports et Villemomble Academy.



C'est dommage pour le sport à Villemomble. Si vous avez des questions sur la demande de VS, n'hésitez pas.

BLUTEAU Jean-Michel : Jean-Marc MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : M. le Maire, on a fait les mêmes ratios que M. Biyoukar. J'étais arrivé à 284 € pour Villemomble Academy et 100 € pour Villemomble Sports.

Je crois que le but de ce soir n'est pas d'opposer une association l'une par rapport à l'autre. Pour autant, on donne 40 000 € à une association qui n'existait pas il y a un an, pour laquelle le président m'a dit à la Saint-Fiacre quand je lui ai dit « *vous êtes un Villemomble Sports bis* », la réponse a été « *Oui* ».

L'idée de Villemomble Academy, on parle d'étendre vers d'autres choses. On parle de choses intéressantes, qui sont des interventions dans des endroits peut-être difficiles. On voit bien sûr arriver une signature avec le CCAS. Je ne sais pas si on l'a déjà proposé ou pas à Villemomble Sports. Mais on peut être quand même fortement surpris que l'on propose 40 000 € pour une nouvelle association. Peut-être s'agit-il de privilégier un « Villemomble Sports bis », puisque c'est comme ça que s'est présenté le dirigeant de Villemomble Academy que l'on voit d'ailleurs de temps en temps dans la salle. Mais ça nous surprend fortement. 284 € pour 161 adhérents et de l'autre côté 5 200 € pour 101 adhérents. C'est quelque peu surprenant.

Quant à la baisse des subventions des associations. Les associations vivent la même chose que ce que vous vivez en tant que ville et que vivent les entreprises, c'est-à-dire que l'essence, c'est un problème, les déplacements, c'est un problème, les bénévoles c'est un problème. En agissant comme ça, on ne va faire que surcharger la mule. Lorsque les associations vont voir baisser leurs subventions, bien évidemment, ça va être difficile.

Tout à l'heure, on disait « *un budget, c'est politique* ». On est en plein dedans. On décide de faire des choses centre-ville, et là, on baisse les subventions et l'association.

De la même manière, je ne mets pas l'un contre l'autre, mais la vie de la ville, on sait pertinemment que c'est le monde associatif. Tous les gens qui dirigent de grandes villes, de grands départements, de grandes régions, et l'État disent que ce qui fait la vie de la nation, c'est la vie associative. M. Rolland va sûrement nous dire quelle est la somme totale de réduction de l'ensemble de ces subventions. Vous annoncez la mort des subventions de la ville dans les années à venir.

Parlons de Villemomble Sports, mais également des autres assos. Je mets de côté Villemomble Partage sur lequel on sera tous d'accord du besoin réel et c'est une très bonne chose que vous ayez augmenté cette somme. J'aurais aimé, je le dis très clairement ici, que d'autres collectivités fassent la même chose, qu'elles soient départementales ou régionales. Je ne parlerai pas de la Mission Locale. En ce qui concerne l'AACV, elle est partie ? Isabelle Heck n'était pas là ? Ah, elle ne fait plus partie de la discussion. Excusez-moi.

BLUTEAU Jean-Michel : Elle n'est plus présidente de l'AACV.

MINETTO Jean-Marc : Mais elle est élue à la culture et en diminuant ce que vous aviez essayé, s'il y a peut-être quelque chose qui s'est peut-être un petit amélioré, c'est peut-être la culture.

BLUTEAU Jean-Michel : Là, c'est cruel.

MINETTO Jean-Marc : l'ADEEV, je suis très étonné.

BLUTEAU Jean-Michel : Concernant la culture...

MINETTO Jean-Marc : J'y participe très régulièrement et je ne crois pas tout le monde.

BLUTEAU Jean-Michel : Je crois quand même qu'il y a eu un effort considérable et sous la conduite d'Isabelle Heck. On peut le dire parce qu'elle n'est pas là, comme cela, elle ne rougira pas.

MINETTO Jean-Marc : J'y participe et je dis que je n'y vois pas tout le monde. Peut-être que vous allez vous « culturer » ailleurs.

Je reviens sur l'ADEEV qui, pour moi au départ, c'était l'Association Développement Économique de Villemomble, et entre autres, on parlait des commerçants. Je ne reviendrai pas sur ce qu'on a dit tout à l'heure, qui était l'ADEEV des commerçants qui ferment. Il suffit d'aller se promener au centre-ville, ou du côté de l'époque, et on voit ces commerçants qui ferment.

Mais il y avait aussi le fait de soutenir les commerçants via la carte villemombloise que j'ai sur mon téléphone. Il paraît que j'ai encore 12 € dessus. J'ai reçu un message me disant « *Attention, il faut les dépenser avant telle date au mois de mai.* » Je suis allé voir un commerçant en disant « *Mais qu'est-ce qui se passe ?* » Et là, on me dit « *l'ADEEV supprime la carte.* »

Je ne comprends pas bien. On nous a vendu cette carte, comme on nous a vendu Wikipower, comme on nous a vendu les trotinettes, comme vous nous avez vendu plein de choses ! Et la carte, comme toutes ces choses-là, disparaît. Si j'ai bien compris, il reste à peu près 7 commerçants qui l'utilisent.

J'aimerais que ce jour-là on ait l'honnêteté de nous dire « *ce qu'on a proposé, c'était une erreur. On s'est trompé, ça ne marche pas et on l'enlève.* » Non ! On ne nous dit rien ! Et d'ailleurs quand j'ai regardé la demande de subvention de l'ADEEV, on voit même dans la demande de subvention qu'on va continuer à développer les choses et à améliorer *bla bla bla...* Eh bien non, c'est perdu, on la supprime ! J'aimerais qu'on ait l'honnêteté de le dire ! Et que l'on ne fasse pas semblant en nous disant « *regardez comme tout marche bien, les trotinettes c'était merveilleux, etc.* ». Non ! Il faut dire aux Villemomblois quand ce qu'on a proposé ce n'est pas bon.

Et je reviens donc à cette demande de subvention de plus de 23 000 € pour 5 associations. Je suis quand même fortement surpris que Villemomble Academy – je ne vais pas taper sur le basket, car ma vie c'est le basket. Mes enfants en ont fait, on s'est connus avec ma femme au basket – pour autant, mesdames et messieurs, c'est la première fois qu'on a une association nouvelle qui passe la barre des plus de 23 000 € la première année. Ça ne choque personne ici ? Il y a quand même un problème.

Les autres associations, c'était l'ADEEV, l'AACV, Villemomble Partage, Villemomble Sports et... et avant, il y avait le CMS. En ce moment, on est en train de dire que l'association qui, dans les 23 000 € remplace le CMS, c'est Villemomble Academy. Ça ne choque personne pour la deuxième fois ? Ça ne choque personne ? Qu'une association neuve passe les 23 000 € et soit conventionnée avec la ville ? Quand même !

Alors si, on en a eu une à un moment donné qui était à 22 900 € quelque chose. Vous vous rappelez comment elle s'appelait ? Elle s'appelait A3P. On n'en entend plus parler. La fameuse association qui était là au moment des élections pour laquelle on retrouvait certains élus ici. C'est dommage que Mme Paolantonacci ne soit pas là, mais M. Acquaviva est là. Cette fameuse association qui aidait les Villemomblois à attaquer les permis de construire de la mairie. Et on retrouvait des élus dedans, et on retrouvait même, si je ne me trompe pas, l'architecte, qui était quand même un peu en lien avec la ville.

L'association qui remplace en ce moment le CMS, qui fait un peu de social, c'est un peu vrai, c'est Villemomble Academy qui touche plus de 23 000 €, qui est au même niveau que les 5 autres associations. On marche sur la tête !

Alors effectivement, vous comprendrez, M. Le Maire, qu'on va demander un vote à bulletin secret. Que tout le monde ici soit à même d'assumer le vote sans pression particulière et association par association.

Je pense que l'on demandera la même chose, M. le Maire, si vous le permettez, pour les autres associations à moins de 23 000 €. Merci

BLUTEAU Jean-Michel : Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par un certain nombre des conseillers municipaux ici présents.

Le premier constat, M. Rolland, vous dites que les conventions ont été modifiées et tout le monde est d'accord. Je voudrais juste rappeler que c'est la mairie qui tient le stylo et que si jamais une association dit « *je ne veux pas de ça* », on lui dira « *ta subvention, ça ne sera peut-être pas ça non plus* ». Donc c'est une approche un

peu, on va dire, particulière. Le deuxième point aussi, dans la lecture des conventions telles qu'elles sont rédigées, je voudrais juste dire, attention, à force de mettre beaucoup d'éléments qui impliquent la commune, vous vous rapprochez de la comptabilité de fait vis-à-vis de l'action que vous vous impliquiez dans l'association. Le jour où il y aura un problème, j'espère qu'il n'y en aura pas, on a quand même l'exemple du CMS, le juge sera à même de dire « *vous ne pouviez pas ignorer parce que vous avez écrit ça, ça, ça, ça. Vous demandiez des comptes et vous n'avez rien fait* ».

Donc je dis, attention, à force d'écrire beaucoup de choses pour, je vais le dire clairement, mettre quasi sous tutelle un certain nombre d'associations, et comme ça a été rappelé, pour un objectif un peu politique, vous impliquez la commune dans la gestion de l'association, et attention, retour de bâton.

Pour terminer, c'est un petit peu dramatique d'avoir ce type de débat ce soir parce que ça a été rappelé dans le sondage. C'est quand même le sport et autres qui ont été placés en tête. Je ne vais pas rentrer dans le débat entre Villemomble Sports et Villemomble Academy. J'ai été aussi président de Villemomble Sports, on a porté les valeurs du sport, on a assisté les uns et les autres à la télé, et peut-être quelques-uns sur place aux Jeux olympiques. Il y a une dynamique dans le sport, et j'espère dans ce pays. Il y a un vrai besoin, parce qu'on a vu les dégâts post-Covid sur les gamins par le manque d'activité physique, et ça peut continuer.

La commune, pas seulement sur l'aspect sportif, mais sur l'aspect social et sanitaire, aurait dû conserver un bon niveau de subvention, voire l'améliorer. Le tableau a été dressé par deux de mes collègues. Je trouve particulièrement malheureux, dans les circonstances qui sont celles-là, d'avoir à réduire les subventions aux associations sportives. Et puis encore, aussi les créneaux et parfois les fermetures impromptues des installations sportives. On n'a jamais vu ça à Villemomble depuis de nombreuses années.

Et ne nous dites pas, encore une fois, c'est de la faute à ceux qui étaient là avant. Ça fait 5 ans que vous êtes là, vous nous avez cité au moment du Débat d'Orientations Budgétaires la panne de la bulle de Chastanier. Mais attendez, jamais personne de chez vous en 5 ans n'a été mettre le nez pour voir si le moteur tournait bien ? Vous croyez que les choses tournent éternellement dans une commune ? Non, il faut prévoir dans l'entretien, préventif, curatif, et prendre les mesures nécessaires.

Donc c'est facile, quand vous avez le micro, de dire « *ce n'est pas moi, c'est les autres* », moi je voudrais préciser que c'est quand même la responsabilité de la commune d'entretenir des installations.

Je terminerai en prenant l'exemple, je ne sais pas ce qui lui est arrivé, alors je ne sais pas Villemomble Academy ou le basket y allait, vous avez peut-être levé le nez, M. Labro, quand vous êtes venu au hand, le panneau de basket à Delouvrier a percuté la gaine de ventilation, et il est bloqué en position haute.

Je ne sais pas qui est la cause de tout ça, mais résultat, moi, j'ai été plusieurs fois dans la salle, je vois que ce n'est toujours pas réparé. Ça date du mois de novembre de l'année dernière, au minimum. Je n'ai pas noté le jour où ça a été fait, mais ça veut dire qu'on laisse des choses de côté. Je prends cet exemple-là parce que je l'ai vu, mais malheureusement, l'entretien du terrain d'honneur, etc., on pourrait faire le catalogue. C'est quand même plus que dommageable.

Au moment du Débat d'Orientations budgétaires, M. le maire vous vous êtes permis de redire « *oui, mais quelle catastrophe, la salle de Thomas Bouhail, etc.* ». Mais si je reprenais vos propos de 2021-2022, vous nous aviez dit, « *oui, il y a un problème d'assainissement et autres, on va faire des miracles, on va tout réparer, vous allez voir ce que vous allez voir* ».

Et là, deux ans après, trois ans après, vous nous annoncez que le problème n'est pas réglé. Qu'on fait vos services ? Qu'ont fait vos élus, si le problème n'a pas été réglé ? Quelle a été votre action ?

Je veux bien qu'il puisse y avoir des désordres de construction, mais si quand on gonfle la poitrine en disant « *vous allez voir, je vais tout régler* », et deux ans après le problème est le même, c'est qu'on n'a rien fait d'extraordinaire par rapport au sujet.

Donc, à un moment, un peu de modestie, et, je pense, un peu plus d'action en direction du sport et de ses installations.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

POCHON Élisabeth : Cela fait plus de 20 ans que je suis conseillère municipale.

On est vraiment devant un cas pratique, parce qu'il y a à Villemomble une politique associative que je ne connais pas dans d'autres villes, y compris voisines. J'ai été députée de deux autres villes également. Et il y a des associations qui parfois vivent dans les autres villes sans pour autant être complètement noyautées par la majorité. Ça n'a jamais été le cas de Villemomble.

À Villemomble, vous verrez quand il faudra sortir pour voter, il y a une confusion des genres. On l'a bien vu, au moment du conflit et des séparations qu'il y a eu entre la précédente municipalité et vous, les présidents d'associations sont également adjoints, conseillers municipaux, bref... D'ailleurs M. Biyoukar est encore conseiller municipal et président d'association. Ce n'est pas forcément incompatible sur le travail. Mais vous comprenez bien que là, on est encore dans une histoire de règlement de comptes. Des règlements de comptes qui se font sur le dos des Villemomblois. Vous ne souhaitez pas donner audience et visibilité à une association. Donc, vous allez lui savonner la planche. Vous permettez à des associations que vous connaissez très peu, des personnes qui sortent comme ça... Je crois que vous avez fait la même chose pour la boxe, il me semble. Donc, vous essayez de créer, en tous les cas, d'aider des associations parallèles de façon à vider Villemomble Sports de ces précédents clubs.

Franchement, ce n'est ni raisonnable ni honnête. Je vous le dis clairement, ce n'est pas honnête de faire des choses comme ça. Parce que les personnes qui font du sport n'ont pas à être prises en étau dans vos histoires. Elles n'ont pas à vivre ça.

Les créneaux. Je ne connais pas le club de basket précédent. J'entends les résultats, etc. Mais du jour au lendemain, se voir privé de créneaux, ce n'est pas normal. Donner des créneaux à une association qui se crée, dont on ne sait pas exactement avec qui, avec quoi, mais dont on est sûr, M. le Maire, que ce sont des personnes que vous pourrez aller voir à un moment électoral. Ce n'est pas normal.

Et vous tous qui êtes autour de la table, ça ne vous dérange pas ! Vous êtes soi-disant au service des Villemomblois ! Mais ça ne vous dérange pas ! Vous continuez. Je ne sais pas ce que vous faites dans vos bureaux municipaux du lundi. Je ne sais pas si l'on vous met un bâillon, si l'on vous met des bandeaux sur les yeux, si on vous attache la langue. Je ne sais pas ce que vous faites. Mais en tous les cas, vous n'êtes pas capable d'apporter de la raison dans les choses. Voilà où on en est !

36

M. Guy Rolland, vous dites qu'on était à 1,2 million et on est tombé à je ne sais combien.

Où sont passées les subventions de Marcel Hanra ? Les 300 000 € que vous avez sortis précédemment ? Vous ne les sortez pas cette année. Alors, la redistribution de cette subvention, elle est où ? Pourquoi est-ce qu'elle n'a pas été réintroduite dans ces temps qui sont un peu difficiles pour permettre aux associations sportives ? Là où M. Biyoukar a raison, c'est que dans le sondage qui, je le répète, n'est pas très bon pour vous, parce que quand on tourne toujours partout dans les 40 % de satisfaction des Villemomblois, ce n'est pas terrible pour un premier mandat. Par contre, sur le sport, là on voit que c'est la priorité des Villemomblois. Il y a des jeunes, des anciens, il y a plein de gens qui font du sport dans Villemomble. Et vous, vous continuez à penser que c'est bien d'enlever des moyens, d'essayer de diviser, de monter de nouvelles associations. Vraiment, vous êtes dans des conflits d'intérêts. Et vous tous, vous acceptez ça. Vous pouvez regarder vos chaussures, tous ! Parce que franchement, vous n'êtes pas au service de l'intérêt général.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci Mme POCHON. Lahoussaine Biyoukar encore.

BIYOUKAR Lahoussaine : Je vous remercie. Tout à l'heure, M. Calméjane a parlé des conventions d'objectifs et de moyens signés entre la ville et les associations conventionnées.

Alors, ça m'a fait rire tout à l'heure, M. Guy Rolland qui laissait sous-entendre que c'est un travail entre l'association et la ville, qu'on se mettait d'accord. Effectivement, M. Calméjane a raison : vous imposez vos conditions dans cette convention. Alors oui, on a le libre choix de ne pas signer cette convention. Mais si on ne signe pas cette convention, on n'a plus de subvention.

Le service de l'Assemblée m'a envoyé un mail le 25 mars dernier pour me présenter cette convention, pour me dire de faire part de mes éventuelles observations dans les plus brefs délais. J'ai renvoyé un mail. Effectivement, il y a un article qui me gêne un petit peu dans cette convention. Maintenant, on va imposer à une association



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

d'organiser des réunions tous les trimestres. Il faut savoir qu'on n'est pas une simple association, on est un club omnisport, avec 18 présidents, 18 trésoriers, qui ont tous leur vie professionnelle, leur vie de famille.

On va nous imposer cela, alors qu'on faisait au minimum deux comités directeurs par an, deux assemblées générales, une générale et une extraordinaire par an. J'ai soumis notre idée, j'ai répondu aux mails et je n'ai eu aucun retour de votre part, M. Rolland, parce que vous étiez en copie de ma réponse.

Non, ce n'est pas un travail entre l'association et la ville. Vous imposez des choses. Nous n'avons pas le choix. Nous subissons. De plus ce n'est pas la même chose pour tout le monde. J'ai lu les conventions par exemple de Villemomble Academy, je n'ai rien contre cette association, moi ce qui m'intéresse c'est que le basket perdure. Aujourd'hui il ne perdure pas, puisqu'on passe de 300 à 160 adhérents. Ce n'est pas la même chose pour d'autres associations. Des conventions sont plus souples.

Maintenant je vais revenir juste sur notre demande de subvention. Donc nous avons demandé 764 000 €. On s'est vu avec M. Rolland et M. Le Maire. Nous avons les mêmes objectifs d'année en année : promouvoir nos disciplines sportives, former nos adhérents, organiser les opérations de vie de vacances.

Et nous avons demandé un petit peu plus, puisque Guy Rolland nous exhorte de nous mettre en conformité avec l'Urssaf. Il a raison, mais c'est Guy Rolland qui nous oblige à le faire. Aujourd'hui, quand je vois la demande de subvention qui a été réduite, M. Rolland je vous le dis, ça va être très très compliqué de passer nos franchisés en CDI ou en CDD, parce que nous n'avons pas de budget nécessaire. Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Bien. Est-ce que Guy Rolland veut répondre aux attaques dont il a fait l'objet ?

ROLLAND Guy : Je vais répondre. Le service de l'Assemblée, comme les années précédentes, a envoyé les projets de mise à jour des conventions, qui ont été toilettés sur un ou deux aspects. On a demandé à chacun d'avoir son retour. Effectivement, on a eu votre retour récemment sur ce point-là.

BIYOUKAR Lahoussaine : Trois jours après !

37

ROLLAND Guy : Sur le point des comités directeurs, on a pris note.

Sur votre demande de subvention, je vais vous redire ce que j'ai dit tout à l'heure. On a regardé tous les dossiers. Concernant Villemomble Academy, on s'était vu avec M. le Maire et Philippe Labro, vous-même, votre équipe, j'avais noté que dans la section de basket de Villemomble, il y avait plus de 40 personnes, et pas 300 personnes. De ce que j'avais compris à mon humble niveau, il n'y avait à terme plus d'activité basket dans l'activité Villemomble Sports.

Sur l'analyse de la demande, il y a quand même des choses un peu particulières parce qu'on a bondi d'un truc qui tournait entre 600 et 770 000, alors il y a eu l'aspect ponctuel du redressement Urssaf. Vous me posez des questions sur un poste par exemple qui augmente de 120 000 €. Vous me dites : « *ah ben, il y a des effets exceptionnels, 98 000 € pour organiser des manifestations particulières et autres* ».

Et puis il y a un point que je vais quand même être obligé de relever. On l'a déjà dit l'année dernière. On est dans la situation qu'évoque Mme Pochon avec, en termes de financeur de cette association, uniquement la ville depuis longtemps. Pas de capacité à développer des demandes de subventions auprès d'autres strates de collectivités comme le département et autres. Il n'y a pas de demandes déposées contrairement à d'autres. C'est quand même un peu gênant et ça ne peut pas être une situation saine quand seule la ville est le financeur de l'association.

POCHON Élisabeth : C'était le cas précédemment ?

ROLLAND Guy : Oui, mais ça ne dédouane pas d'essayer d'avoir des financements en dehors de la ville.

POCHON Élisabeth : D'un seul coup, il y a une exigence.

ROLLAND Guy : Et il y a d'autres associations handisports qui arrivent.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

On est les premiers à dire qu'il faut se mettre en conformité. Ceci étant, quand on nous écrit des charges exceptionnelles qui ne correspondent pas à des charges exceptionnelles comme 90 000 € de manifestations ; quand, à chaque fois qu'on regarde le grand livre, on trouve 50 000-60 000 € d'écritures, qui sont sans destinataire, sans objet, sans justification, ça nous gêne un tout petit peu. Ça m'étonne toujours personnellement que ça n'émeuve ni votre expert-comptable ni votre commissaire aux comptes.

Sur le fond, Villemomble Sports, il y a encore plus de 4 000 adhérents...

BIYOUKAR Lahoussaine : 5 200, M. Rolland.

ROLLAND Guy : Sur le papier, Villemomble Sports, il y a 259 personnes. En équivalent au ETP, ça en fait, 56 ou un 59, quelque chose comme ça.

On a l'impression que l'équilibre des moyens n'est pas homogène entre sections. Quand on prend vos propres éléments, on a une concentration de moyens. Je pense que quand on voit qu'une section est à 1 ETP à temps plein pour 26 licenciés, et que les autres en ont un pour 300 à 400, il y a des questions à se poser. Il faut le regarder.

Après, l'effort est quand même réparti. Il est réparti aussi sur les associations culturelles et sur les associations économiques.

Pour répondre à la question de Mme Pochon, j'ai expliqué deux fois qu'on avait encore un effet de ciseaux qui nous prenait 2,2 millions. La priorité est que l'on arrive à tenir le budget de la vie sans qu'on ne fasse pas les prestations qui sont entendues. C'est une contrainte absolue qui pesait plus de 1,5 million et qu'il a fallu résoudre. Certes, globalement sur l'ensemble des associations on fait un effort d'à peu près 8 %. Mais il a fallu trouver 1,5 million quand, au départ on trouvait 5 millions. Cette contrainte d'environnement, vous ne pouvez pas la contester.

On considère que c'est un effort et qui n'est pas déraisonnable. On n'a pas dit qu'on ne voulait pas soutenir les associations, on dit qu'on est dans un contexte qui nous oblige à répartir l'effort.

38

BLUTEAU Jean-Michel : Merci Guy. Sandrine Verbeque.

VERBEQUE Sandrine : Oui, merci. J'ai écouté attentivement tout ce qui a pu être dit. J'ai quand même quelques interrogations sur l'association Villemomble Basket. Il semblerait que le président ait aussi démissionné. J'aimerais bien savoir qui il y a dans cette association à l'instant T. Première question.

La deuxième question. Vous aviez compris que précédemment, il y avait environ 300 licenciés, et qu'aujourd'hui, il n'y en aurait plus que 40, qui en plus avaient des créneaux sur Rosny-Sous-Bois. J'ai vu la tête de M. le Maire qui rigolait, du genre « *bah oui ! y'en a plus que 40* », comme M. le Maire sait bien faire. Je tiens juste à rappeler que durant l'année – je pense que j'étais bonne – que durant l'année, s'ils sont passés de 300 à 40, c'est plutôt parce qu'il n'y a plus de créneau sur Villemomble. C'est juste normal finalement qu'il n'y ait plus que 40.

Cependant, je m'étonne, c'est donc volontaire, un choix électoral, comme vous voulez, politique, d'avoir soutenu cette nouvelle association qui peut-être peut proposer d'autres créneaux et quelque chose de différent que Villemomble Sports. Mais 40 000 € ! Il ne me semble pas qu'il y ait un ETP dans cette association, M. Rolland. Quand vous étiez en train de critiquer Villemomble Sports, que selon les sections il peut y avoir un ETP temps plein pour une section, alors qu'il pourrait y avoir un ETP pour plusieurs sections, je pense qu'il doit y avoir des raisons au vu des différents sports. Mais Basket Academy en a 0, me semble-t-il.

Par contre, j'ai juste une question, parce que, oui, M. Biyoukar est venu consulter les dossiers. Les 40 000 €, c'est pour quoi faire ? Il me semble que l'année dernière ils ont déjà acheté les ballons, tout ce qu'il fallait, le matériel, etc. C'est pour quoi faire les 40 000 €, puisqu'il n'y a pas d'ETP ?

Ce qui me gêne, c'est qu'aujourd'hui il y a 160 licenciés de cette association, ce qui représente un peu plus de 280 € par licencié, contre 100 seulement pour Villemomble Sports, d'accord ?

40 000 € sans ETP, pour quoi faire ? 54 heures, ça, ça ne choque personne ? Au détriment de Villemomble Sports.

Donc oui, et on sait tous ici, la seule volonté de la majorité de M. le maire, c'est que M. Biyoukar démissionne de Villemomble Sports, puisque ça a déjà été suggéré l'année dernière à un bon nombre de présidents de Villemomble Sports, qu'il valait mieux pour eux, s'ils voulaient continuer à avoir quelques subventions, de voter le départ de M. Biyoukar. Ça, c'est une chose certaine. Et vous savez tous dans la majorité que c'est ça ! Ayez au moins les coups des franchises, dites réellement ce que vous pensez. Mais alors, excusez-moi, je n'aurais pas aimé vivre dans les années, dans la Deuxième Guerre mondiale. Et je m'arrêterai là.

BLUTEAU Jean-Michel : À ce stade, on s'est beaucoup focalisé sur Villemomble Sports. Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles pour les autres associations ? M. Bancel dans un premier temps, puis M. Acquaviva.

BANCEL Nathanaël : Une remarque générale. Il y a quand même une pratique qui questionne moralement, même si légalement elle ne questionne pas. C'est l'idée qu'on ait des adjoints au Maire qui ont la même responsabilité, qui d'une part vont pouvoir voter et donner des subventions à un président qui a la même responsabilité de l'autre côté.

Je trouve ça un peu bizarre, j'ai l'impression que c'est la même personne qui donne et qui reçoit. Intellectuellement, je ne trouve pas ça forcément très acceptable. De ce que je comprends, c'est une pratique qui est ancienne à Villemomble. Est-ce qu'on pourrait se dire qu'à l'occasion d'un prochain mandat il y aurait peut-être une bonne résolution à prendre collectivement ?

MINETTO Jean-Marc et POCHON Élisabeth : Ça, c'est clair !

BANCEL Nathanaël : Ce qui veut dire, si vous êtes adjoint au maire sur une thématique, vous n'êtes pas en charge de la principale association qui touche des centaines de milliers d'euros de subventions.

Ça me semble être une logique morale qui évite de potentielles situations comme on peut le voir aujourd'hui. Ensuite, deuxième chose sans refaire le débat sur Villemomble Sports, M. Biyoukar, est-ce que vous parlez en tant que conseil municipal ou en tant que président de Villemomble Sport ?

Je m'explique encore une fois sur le problème que posent les mélanges des genres. Je n'ai pas forcément d'appréciation pour Villemomble Academy que je ne connais pas, etc., mais ce monsieur n'est pas là pour se défendre.

Le fait qu'il y ait des gens qui soient au Conseil municipal et président d'association ou dans des associations qui reçoivent des subventions, qu'ils n'aient pas à minima un droit de retrait. Comme moi, quand on touche à des sujets ferroviaires, il me semble légitime que je me taise, que je sorte, parce qu'il me semble que ce n'est pas ma position morale d'exprimer un avis là-dessus. Il me semble que ça pose un débat moral.

Je sais bien que ça ne dépend pas de ce Conseil municipal là, mais si on avait des lois de moralisation de la vie politique, parce que c'est d'actualité, il me semble qu'il y aurait des choses dans ce sens-là à amener.

Ensuite sur Marcel Hanra, il y a 300 000 € qui ne sont pas donnés cette année malheureusement, on peut tous le regretter. Juste dans le chiffre que vous avez donné de 8 % de baisse aux associations, je ne le trouve pas très honnête. Parce qu'en réalité vous dites qu'on passe de 1,3 million à 1,2 million. En réalité 1,3 million, vous vous prenez que les associations qui sont toujours là cette année, mais vous ne rajoutez pas Marcel Hanra à qui on a donné l'année dernière. Donc en réalité sur les associations à plus d'un 23 000 €, c'était 1,6 million l'année dernière contre 1,2 million de cette année. C'est donc une baisse de 25 % et pas de 8 %. Ça, c'est le vrai chiffre. Je sais bien qu'on fait dire aux chiffres ce que l'on veut, mais on ne fait pas une baisse de 8 % sur les associations qui sont subventionnées à hauteur de plus d'un 23 000 €, on fait une baisse de 25 %.

Quand j'ai dit ça, je n'ai pas donné un avis politique, j'ai juste fait un constat. Que l'on donne le vrai chiffre, c'est tout. Ça ne me semble pas très honnête de donner un chiffre qui est biaisé. Si vous, ça ne vous dérange, après tout, les chiffres on s'en fout, il n'y a pas de problème !

Et enfin, au global, on remarque quand même que le sport à Villemomble, ça diminue. C'est dommageable. Je trouve également dommageable la perte de Marcel Hanra. On le regrette tous. On aurait pu espérer, par exemple, que d'autres associations, plus avec une fibre sociale, puissent bénéficier peut-être d'un peu plus, ou



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

qu'on ait une autre forme de compensation, je n'aime pas le terme, d'action peut-être un peu plus marquée sur une autre association. Malheureusement, ce n'est pas forcément le cas. Je peux le regretter.

BLUTEAU Jean-Michel : Guy Rolland.

ROLLAND Guy : Je vais juste répondre à M. Bancel, un point simple. Quand vous perdez 2,5 millions, comment faites-vous ?

POCHON Élisabeth : Ce n'était pas la question.

ROLLAND Guy : Mais, moi, c'est ma réponse.

MINETTO Jean-Marc : La faute à qui ?

ROLLAND Guy : Quand vous perdez 2,2 millions-2,3 millions...

BANCEL Nathanaël : Annoncez 25 % !

POCHON Élisabeth : Annoncez 25 % de baisse pour l'enveloppe des subventions aux associations !

ROLLAND Guy : Quand vous perdez 2,2 millions, comment faites-vous pour boucler votre budget si vous n'essayez pas de répartir l'effort ?

MINETTO Jean-Marc : Vous mettez moins de pavés en centre-ville et vous verrez que vous trouverez vite vos sous !

ROLLAND Guy : Non ! Non, M. Minetto...

BLUTEAU Jean-Michel : Bien, mes chers collègues, nous avons François Acquaviva...M. Minetto, M. Minetto, je vous propose d'écouter notre collègue.

ACQUAVIVA François : Je voudrais simplement donner quelques informations complémentaires, puisque vous m'avez posé des questions très directes.

MINETTO Jean-Marc : En tant que Président de l'ADEEV ou en tant que conseiller municipal ?

ACQUAVIVA François : Comme vous voulez, des deux côtés, ça m'est égal.

MINETTO Jean-Marc : Rebelotte !

ACQUAVIVA François : Ça m'est égal. Normalement, au niveau de l'association, on a des représentants du Conseil municipal qui sont là aussi pour pouvoir vous expliquer ce qui s'y passe.

BANCEL Nathanaël : Je ne crois pas que ce soit vrai.

ACQUAVIVA François : Je voudrais simplement préciser que la mission essentielle de l'ADEEV est l'emploi et l'insertion. Ce n'est pas le commerce, même si ça s'appelle Association Développement Économique. C'est d'abord l'emploi, l'insertion et la formation.

POCHON Élisabeth et MINETTO Jean-Marc : C'est fait après ça. Vous ne l'avez pas vendu comme cela au départ.

ACQUAVIVA François : Ça a toujours été comme ça. À titre d'exemple, nous fonctionnons avec beaucoup de structures associatives dont, pour le RSA les ALI (Agence Local d'Insertion) puisque nous avons des conventions avec eux. Nous avons aussi au sein de l'ADEEV des écrivains publics, l'ADIE, tout un ensemble de personnes pour travailler ensemble dans un côté social.

On reçoit à peu près 800 personnes par an. Sur ces 800 personnes, au niveau des personnes les plus loin de l'emploi, dans les quartiers prioritaires de la ville, on organise des marathons de l'emploi sur lesquels on a des taux de réussite de 70 % en placement. Ce qui représente à peu près 110 personnes que l'on arrive à placer. Pour les autres cas, on reçoit en suivi 400 à 500 personnes, sur lesquelles on arrive à placer à peu près 150 personnes. Ce qui veut dire que tous les ans, en termes d'emploi, on permet à des gens qui sont en grande difficulté de trouver un emploi. Ça représente à peu près 260 personnes.

La deuxième activité de l'ADEEV, c'est la partie économique : à la fois les entreprises et le commerce.

En ce qui concerne les entreprises, il y a le Club d'entreprises qui fonctionne bien, puisqu'on tourne quand même à peu près sur une cinquantaine d'adhérents, ce qui est quand même quelque chose de performance sur l'ensemble.

La troisième chose, en ce qui concerne le commerce. Il y avait l'UCIAV qui existait, ils sont arrêtés. On essaie de les remplacer.

Ce qu'on appelle la carte de fidélité Cœur de ville, c'est un vrai problème. Je le dis tel que je le pense, l'ADEEV a été là pour les accompagner, c'est eux qui gèrent eux-mêmes la partie du budget cagnottage et décagnottage. On est dans les animations, notamment de fin d'année ou autre, pour les côtés des commerces. Force est de constater qu'aujourd'hui, il n'y en a plus que 5 ou 6 qui veulent continuer la carte de fidélité, malgré 1 500 possesseurs de cartes, ça m'a toujours interpellé. Celui qui vient acheter, donne une partie pour un autre achat ailleurs, donc ce ne sont pas des coûts, puisque les coûts sont pris à 100 % par la collectivité, par l'ADEEV. Ce n'est pas un coût pour les commerçants. Mais malgré tout, ils n'arrivent pas à faire fonctionner. Malheureusement, je pense que la carte de fidélité, on a encore fait une réunion il n'y a pas longtemps pour essayer de voir ce qu'on pouvait essayer de sortir, elle va mourir. C'était une bonne idée, mais on ne peut pas le faire si les personnes qui sont bénéficiaires de l'ensemble ne le veulent pas. On ne peut pas leur imposer. C'est payé, c'est gratuit. Simplement, je prends de l'argent que je décagnotte sur mes achats pour qu'éventuellement ça puisse servir à d'autres collègues. Malheureusement, c'est une constatation. L'ADEEV, ce n'est pas uniquement le commerce.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, François, pour ces précisions. M. Mallet a sollicité la parole.

MALLET Éric : Juste pour indiquer dans les débats, en 2022, en ce qui concerne les structures sportives, on avait au coût d'exploitation (gaz, électricité et eau) de 468 000 €. En 2024, on a payé 926 326 € pour faire fonctionner les mêmes structures, dans le même contexte, avec les mêmes horaires...

BANCEL Nathanaël : En 2024 après la crise énergétique ?

BLUTEAU Jean-Michel : M. Bancel, je vous propose de laisser parler le collègue.

MALLET Éric : Comme vous voyez, c'est quasiment le double. Concernant Villemomble Sports qui utilise beaucoup les infrastructures comme la piscine, les stades et tout, globalement, c'est un surcoût d'à peu près 200 000 €. Dire qu'on ne s'occupe pas et qu'on ne fait aucun coût sur les structures, juste en exploitation, je ne parle pas de maintenance, je ne parle pas de gardiennage, je ne parle de rien, juste électricité, eau, chauffage.

POCHON Élisabeth : Et encore, on n'a pas de patinoire !

MALLET Éric : Vous avez raison, mais on a une piscine.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, Éric, pour cette précision qui devrait nous permettre de nous éclairer sur les arbitrages que vous fustigez. Je redonne la parole à Jean-Marc Minetto et puis après je clorai pour passer aux votes.

Je pense que vous vous êtes suffisamment exprimés, chers collègues, parce que là pour le moment je n'ai fait que vous écouter dans vos inepties, mais je pense qu'il serait important que l'on puisse avancer. Et je cède tout de suite la parole à Jean-Marc Minetto.

Ça fait 45 minutes que nous échangeons, en tous les cas que nous vous écoutons, sur 1 200 000 €. On n'a pas passé tout ce temps pour le vote du budget de 67 millions d'euros. Pardonnez-moi, mais si on doit faire des ratios, là en l'occurrence, vous vous focalisez sur quelque chose de très important, le sport et le monde associatif villemomblois, certes. Il n'empêche que j'aurais pu vous entendre faire les avocats généraux plus longuement sur bien d'autres domaines qui font partie de nos compétences.

MINETTO Jean-Marc : Merci, Éric Mallet, pour toutes ces précisions. On a tous connu ça dans nos entreprises ou dans notre vie personnelle, surcoût important dans ces années-là.

M. le maire, ne confondez pas le budget municipal et le cœur de la vie des associations qui font vivre la ville. Je crois qu'on est tous d'accord avec ça. Maintenant, dire qu'on n'a pas discuté du budget, je crois que l'autre jour, on a passé peut-être 4 heures à discuter du budget, plus les commissions municipales où nous étions quelques-uns. On ne vous a pas vus, mais nous étions quelques-uns. On a fait ces discussions, ne vous inquiétez pas, on n'oublie pas. On ne veut pas perdre notre cœur de Villemomblois. J'ai un cœur de Villemomblois et je n'y suis pas né comme vous, mais j'y habite depuis 43 ans. J'ai mon cœur de Villemomblois et je ne voudrais pas le perdre.

Juste une chose, M. Acquaviva François, comme vous le savez, j'ai été le premier habitant de l'hôtel d'entreprise de Villemomble. À l'époque c'était quand même uniquement du commerce, et pas autre chose. Vous avez récupéré l'UCIAV parce que l'UCIAV s'est arrêté sa belle mort, mais parce qu'on lui a dit maintenant il y a l'ADEEV. Il ne faut pas se tromper non plus.

Ce dont vous nous avez parlé, c'est vrai depuis que M. le maire a décidé d'arrêter l'échange avec le conseil départemental sur l'insertion. Je crois que vous avez eu des finances supplémentaires à ce moment-là pour faire ça. Je n'ai pas inventé l'histoire de la carte que j'ai dans mon téléphone. Je l'ai lue dans votre document de demande de subvention où vous expliquez que cette carte, vous allez la développer.

Puis là, on m'a dit : « *non, non, M. Minetto, tes 13 €, tu n'as plus qu'un mois et demi pour les utiliser* ».

Soyons honnêtes et ne disons pas « *non non c'est à cause des commerçants* ». Il y a eu une erreur, ça n'a pas marché, disons honnêtement « *ça n'a pas marché* », un point c'est tout. Mais on le retrouve dans la demande de subventions.

Si on était M. Rolland, on dirait « *mais dites donc M. Acquaviva, ce que vous avez marqué dans le papier, ce n'est pas vrai finalement, donc je vous enlève encore des sous* ». Maintenant M. Acquaviva, j'ai bien vu votre monde de subventions et j'ai vu que de l'argent vous alliez en chercher un petit peu ailleurs.

Ce qui est facile pour une association qui défend le commerce, qui défend l'industrie, etc. est quand même bien moins évident pour une association qui va faire du sport. Localement, vous avez tous assisté j'espère à un match de hand ou à d'autres matches, à l'époque COPRO2A (ce n'est plus COPRO2A, ils ont fermé). Mais à l'époque, tous les joueurs de hand avaient un maillot COPRO2A, donc ils allaient chercher de l'argent au travers d'autres types de subventions. Voilà, c'est tout.

On maintient le vote à bulletin secret M. le Maire, et j'ai une dernière question, si vous me permettez.

Imaginons que, par exemple, nous ne soyons pas d'accord sur la subvention qui est proposée, et que nous souhaitions augmenter la subvention de l'ADEEV, de Villemomble Sports, etc.

Quel doit être le vote ? Nous votons une première fois en disant on n'est pas d'accord avec la subvention et dans un deuxième temps vous nous proposerez une solution ou au prochain Conseil municipal ?

Si aujourd'hui on dit non on n'est pas d'accord avec la subvention de Villemomble Sports et qu'il y a une majorité qui dit non, qu'est ce qui se passe ?

BLUTEAU Jean-Michel : Sandrine VERBEQUE.



VERBEQUE Sandrine : J'avais une interrogation, mais je pense que c'est une erreur. Concernant la subvention pour l'ADEEV il est demandé dans le document d'attribuer une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 60 000 € pour l'année 2025 et dans le tableau il a marqué 150 000 €. Je pense que c'est une coquille.

Par contre, en termes d'équité, et je rejoins M. Bancel, je partage le fait qu'un conseiller municipal ou un maire adjoint ne peut pas avoir les deux casquettes. J'avais d'ailleurs, quand j'étais maire adjoint, de voter contre pour M. Biyoukar, quand il était maire adjoint aux sports et président. J'étais une des rares à le faire, alors que j'étais dans la majorité. Il me semble que dans l'Assemblée, il y a quelqu'un qui fait partie de l'autre association de basket et dans un souci d'équité, même si je sais qu'habituellement on ne demande pas au public de participer. Est-ce qu'au moins pour répondre aux deux, trois questions que nous avons, vous accepteriez...

BLUTEAU Jean-Michel : Non ma chère collègue.

VERBEQUE Sandrine : Parce que M. Biyoukar a pu le faire, M. Acquaviva a pu défendre, interrompre la séance même 5 minutes, juste qu'elle puisse...

BLUTEAU Jean-Michel : Non.

VERBEQUE Sandrine : OK, moi je trouve ça dommage. Pour la prochaine, ce serait peut-être bien qu'on ne permette pas à ce moment-là, aux conseils municipaux et aux maires adjoints de prendre la parole sur leur délégation pour que ça puisse être le plus neutre possible.

BANCEL Nathanaël : C'est du lobbying sinon. C'est vraiment du bon sens, je suis désolé.

BLUTEAU Jean-Michel : Je me permets effectivement de prendre quelques instants au terme de notre débat, pour lequel beaucoup de procureurs se sont prononcés.

43

BANCEL Nathanaël : Non, non, des conseillers municipaux.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne vous ai pas coupé, M. Bancel.

BANCEL Nathanaël : Oui, vous dites des bêtises.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne dis pas de bêtises, mais le sens du procureur sous-entend qu'il se dépose à charge.

BANCEL Nathanaël : Je ne suis pas procureur.

BLUTEAU Jean-Michel : Ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a une chose qui a conduit l'élaboration de ce budget, c'est que l'argent public soit utile. Lorsque nous nous sommes penchés sur les demandes de subventions, et en préambule, je vous évoquais... Madame Pochon, laissez-moi parler.

POCHON Élisabeth Attendez, attendez, ne sortez pas des choses comme ça ! L'argent public est utile, des sondages, des bannières...

BLUTEAU Jean-Michel : J'ai ouvert le sujet des subventions aux associations locales percevant une somme de plus de 23 000 €, en évoquant qu'elles étaient importantes pour la vie citoyenne, associative, de la jeunesse et des autres à Villemomble, elle avait son importance, mais qu'il nous fallait faire des choix. Ces choix, ils sont sur une enveloppe qui est, Guy Rolland l'a démontré, quasi similaire par rapport à l'année dernière.

POCHON Élisabeth : 25 % de moins !

BLUTEAU Jean-Michel : Mais il est nécessaire que l'argent public soit bien employé. Nous nous sommes beaucoup attardés, nous avons beaucoup entendu sur Villemomble Sports. Villemomble Sports, nous avons des relations, c'est un euphémisme, qui sont assez conflictuelles. C'est dit. Mais une fois qu'on a dit cela, il n'empêche qu'il nous faut vérifier que l'argent que nous allons allouer à cette association centenaire soit bien utilisé. Qu'avons-nous fait ? Comme les années précédentes, nous avons demandé à Villemomble Sports tous les éléments de gestion, de comptabilité, de gouvernance. Qu'avons-nous découvert ? On a pu obtenir notamment le grand livre. Grand livre, un document sous format Excel, 12 000 lignes, que les services, M. Rolland, les membres du comité directeur de Villemomble Sports, intéressés en effet à la destinée de cette association, ont épluchés. On est sur les comptes 2023, parce qu'on est loin d'avoir les comptes 2024. Je rappelle que l'association Villemomble Sport a dû organiser une assemblée générale extraordinaire en novembre de l'année dernière pour valider ces comptes 2023. Aujourd'hui je n'ai que les comptes 2023 sur lesquels je vais me fonder. Je ne vous ai pas interrompu, M. Biyoukar. Laissez-moi poursuivre.

BIYOUKAR Lahoussaine : Vous dites n'importe quoi !

BLUTEAU Jean-Michel : J'ai bientôt fini. Vous allez comprendre où je veux en venir. Comment sommes-nous arrivés au chiffre de 530 000 € ? Nous sommes partis en fait du montant de l'année dernière, 600 000 €, auquel nous avons retiré les 40 000 € concernant le basket, au motif que, et vous l'avez très bien souligné, l'ensemble des créneaux alloués dans nos installations sportives ont été alloués à cette association.

POCHON Élisabeth : Sur quelle base ?

BLUTEAU Jean-Michel : Pourquoi l'avons-nous fait ? Tout simplement parce que j'ai participé à une assemblée générale où j'ai été témoin, et avec plusieurs personnes dans le gymnase Mimoun ce soir-là, à un désaveu de son président. Président qui s'est vu rejeter son rapport moral et son rapport financier. Dès lors, je n'allais pas continuer à mettre à disposition de quelqu'un qui se voyait désavoué, des créneaux et nos enfants pour la pratique du basket.

Entre-temps, une association de basket, mais pas que, parce que si Villemomble Academy ne fait pas que du basket. Elle a prévu dans ses statuts de pouvoir proposer d'autres disciplines, pas que du sport, mais également une action sociale. Ce qui permettait de présager que l'on puisse avoir un nouvel acteur à qui nous avons confié les créneaux et ça se passe bien. Preuve en est 160 adhérents. De la bouche même du président de Villemomble Sports, nous avons appris que la section basket perdurait tout de même, grâce aux créneaux de Rosny-Sous-Bois, mais pour simplement 40 adhérents. Donc lorsqu'on a fait le ratio, le montant à allouer à Villemomble Sports, on a retiré donc les 40 000 € dévolus au basket.

Et lorsque nous avons étudié mon fameux fichier à 12 000 lignes, on a relevé quand même pour 58 000 € de dépenses non justifiées.

BIYOUKAR Lahoussaine : Mais, chaque année, vous avez le même discours ! Il y a un an, c'était 40 000 €, il y a deux ans, c'était 50 000 €.

BLUTEAU Jean-Michel : M. Biyoukar, je ne vous ai pas interrompu.

BIYOUKAR Lahoussaine : M. le Maire, très simplement. Si vous estimez qu'il y a des dépenses cachées à Villemomble Sports, dénoncez la convention !

BLUTEAU Jean-Michel : Non, non. Ce n'est pas simple. Calmez-vous, M. Biyoukar !



BIYOUKAR Lahoussaine : Chaque année, M. le Maire...

BLUTEAU Jean-Michel : J'ai bientôt fini, je vous l'ai dit. Nous avons relevé 58 000 €. C'est quand même pas mal. Vous avez une dépense sans justificatif, rien.

BIYOUKAR Lahoussaine : C'est absolument faux !

BLUTEAU Jean-Michel : Une rubrique de dépense, manque justificatif ou justificatif en attente. Vous avez des choses absolument fabuleuses ou vous avez des X. 58 000 € en tout. Je considère que justifier de 58 000 € de dépenses, au moins envers des parents qui payent une adhésion, la licence de leurs gamins, et on ne sait pas exactement à quoi sert l'argent. D'autre part, il est de l'argent public qui soit à l'eau.

Le calcul à 130 000 € est issu de cela.

Vous avez là, les uns et les autres, fustigé le fait qu'on soit entre amis, qu'on ait des choix électoralistes ou que l'on soit dans la collusion ou autre.

POCHON Élisabeth : Ce n'est pas votre genre !

BLUTEAU Jean-Michel : Je crois savoir, mes chers collègues, qu'en 2021 dès que nous sommes arrivés aux affaires, au printemps 2021, nous avons fait mener des audits des associations. Qu'avons-nous découvert ? En l'occurrence, des associations où, je reprends votre expression « nous y avons des amis ». Lorsque l'on contrôle le CMS Marcel Hanra...

POCHON Élisabeth : Vous étiez même au Conseil d'administration.

BLUTEAU Jean-Michel : ...on est quasi en situation de redressement judiciaire.

CALMÉJANE Patrice : L'AG de 2019, vous avez voté.

BLUTEAU Jean-Michel : Du reste, le redressement judiciaire a été entamé à partir de juin 2021. Notre audit a révélé...

CALMÉJANE Patrice : « *Trois fois avant le chant du coq, tu me renieras* ».

BLUTEAU Jean-Michel : Voulez-vous que je puisse poursuivre ? ! Est-ce que je vous ai interrompu à un seul moment ? Je continue.

J'ai vu Anne Lecoer, présidente du CMS, je lui ai « *ce n'est pas possible qu'on puisse cautionner des agissements pareils* » ...

BIYOUKAR Lahoussaine : Mais vous étiez au courant, tout le monde l'était ! Arrêtez ! Vous saviez tout !

BLUTEAU Jean-Michel : ... avec des obligations légales. Est-ce que vous voulez que je poursuive ?

Pour l'ensemble des gens qui nous écoutent, depuis une heure on vous écoute, on se tait et on subit ? Et là j'ai un propos conclusif, bah non ! Il faut que je sois la parole coupée, ou il faut hausser le ton ! Je poursuis.

Je crois que c'est ma majorité qui a contrôlé au travers des audits et en donnant des prescriptions très claires. J'en reviens au sujet de Villemomble Sports. On a dit qu'il serait bien qu'il y ait une comptabilité d'engagement, ce serait bien que soit respecté le Code de la Sécurité sociale sur le principe des franchises. C'est-à-dire qu'il faut déclarer et payer ses charges sociales. Encore aujourd'hui et lorsque nous avons vu le bureau de Villemomble Sports, son président et son trésorier nous ont indiqué qu'ils continuaient à ne pas se conformer au Code de la Sécurité sociale et à payer des franchises alors qu'ils avaient dépassé le seuil autorisé.

Vous voulez que je continue de la même façon, année après année, toujours à allouer le même montant ?



BIYOUKAR Lahoussaine : Nous sommes la seule association avec des salariés, M. le Maire. Toutes les autres associations sportives fonctionnent avec des franchises. Et il n'y a qu'à Villemomble Sports que ça pose problème !

BLUTEAU Jean-Michel : Donc, sur deux éléments au moins : plus de basket, c'est une autre association, moins 40 000 €. Nous ne sommes pas allés jusqu'à retrancher de 58 000 €, ce qui semble être des dépenses non justifiées.

BIYOUKAR Lahoussaine : C'est faux ! Dénoncez la convention dans ce cas-là !

BLUTEAU Jean-Michel : On a divisé en deux et on n'a pu allouer que 30 000 €.

MINETTO Jean-Marc : Pourquoi vous n'attaquez pas alors ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je suis sincèrement désolé qu'on ait ce focus-là parce que vous avez raison, on se retrouve dans une situation où il y a juge et partie dans la même salle. Villemomble Sports, par la voix de son président, se défendrait plus...

BANCEL Nathanaël : Il n'y a pas que lui.

BLUTEAU Jean-Michel : ...alors que je n'ai personne de Villemomble Partage, je n'ai personne de la mission locale. Certes, j'en ai été le président pendant deux ans, certains administrateurs, Alain Fitamant, François Acquaviva, sont là, mais son président ne fait pas partie de notre assemblée. Il y a effectivement une vraie injustice. Ce que je tiens à vous dire...

POCHON Élisabeth : Vous conviendrez qu'il n'y a que sur nos bancs que nous n'avons pas trempé dans ces choses-là.

BLUTEAU Jean-Michel : Mme Pochon, laissez-moi poursuivre.

POCHON Élisabeth : Vous en conviendrez quand même. Je le dis assez fort pour que ça puisse paraître au compte rendu.

BLUTEAU Jean-Michel : Je suis en train de vous expliquer très simplement, c'est qu'à votre proposition inenvisageable de modifier le montant des subventions dans nos décisions, c'est que d'une part il y a un budget qui permet d'allouer des subventions. Ce budget est maintenant acquis. Nous sommes dotés d'un budget primitif qui a été voté ici il y a quelques instants par la majorité municipale et ne peut pas nous permettre d'allouer plus que ce que nous avons prévu au budget.

MINETTO Jean-Marc : Vous pouvez faire une DM la prochaine fois.

BLUTEAU Jean-Michel : Dès lors, ce sont ces montants que je vous propose de voter. Je vais quand même les répéter pour que tout le monde en soit d'accord.

Puis, je crois savoir qu'il y a eu une demande de vote à bulletin secret pour l'ensemble de ces 7 associations. On procédera en ce vote à bulletin secret, bien qu'il soit nécessaire de le voter pour chacune des associations. On est d'accord ? Donc on y va.



9. Association Villemomble Sports : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025

BLUTEAU Jean-Michel : On vote pour la subvention de Villemomble Sports et l'approbation de sa convention d'objectifs et de moyens, la subvention était à 530 000 €.

BIYOUKAR Lahoussaine : M. le Maire, juste une minute.

BLUTEAU Jean-Michel : Des collègues ne peuvent pas prendre part au vote : M. Biyoukar, M. Mallet et Mme Lefebvre.

MINETTO Jean-Marc : M. le Maire, ce n'est pas un vote à bulletin secret !

BLUTEAU Jean-Michel : Je crois qu'Éric Mallet n'a pas besoin de son petit doigt pour se cacher.

MINETTO Jean-Marc : Mais M. le Maire, c'est un vote à bulletin secret ! On refait le vote !

BLUTEAU Jean-Michel : Refaisons le vote à bulletin secret.

ASSEMBLÉE : Oui !

MINETTO Jean-Marc : Mais on refait le vote pour Villemomble Sports ! Il n'y a pas eu vote à bulletin secret !

BLUTEAU Jean-Michel : La séance est suspendue pour 2 minutes.

La séance est suspendue de 21 h 31 à 21 h 34.

47

BLUTEAU Jean-Michel : Afin de refaire le vote concernant la subvention, est-ce que quelqu'un est sorti de la pièce ? Est-ce que la retransmission refonctionne ?

Nous savons que nous votons à bulletin secret. Nous sommes sur le point n° 9 Association Villemomble Sports pour l'approbation de la convention d'objectifs et de moyens et de l'attribution de sa subvention au titre de l'année 2025. Le vote est ouvert.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 32

Vote « Pour » : 23

Vote « Contre » : 9

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 3

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.

10. Association Villemomble Academy : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025

BIYOUKAR Lahoussaine : Très rapidement, sur la convention avec Villemomble Academy. Étant donné qu'ils touchent une subvention de plus de 23 000 €, logiquement, trois représentants du Conseil municipal doivent siéger dans l'association. Quid des élus du Conseil municipal ?



MINETTO Jean-Marc : Il fallait commencer par cela.

BIYOUKAR Lahoussaine : Il fallait commencer par ça effectivement.

BLUTEAU Jean-Michel : Qu'est-ce qui prévoit qu'il y ait trois représentants au sein de Villemomble Sports ? Qu'est-ce qui fait, M. le Président, que vous ayez trois représentants au sein du Comité directeur ?

BIYOUKAR Lahoussaine : Je vais vous répondre très simplement. C'est la ville qui impose cela en fait. Étant donné qu'elle est conventionnée, la ville impose qu'il y ait trois représentants du Conseil municipal dans chaque association qui touche plus de 23 000 €. Normalement, pour Villemomble Academy, il devrait y avoir des élus.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est faux M. le Président, puisque ce sont dans vos statuts qu'il est prévu que le Comité directeur soit composé entre autres de trois représentants de la collectivité. L'association Villemomble Academy n'a pas prévu cela dans ses statuts.

BIYOUKAR Lahoussaine : Et donc si je supprime les élus...

BLUTEAU Jean-Michel : Là encore, on fait vote à bulletin secret ? Je veux voir les mains levées. C'est nécessaire pour chacune des associations.

Pour Villemomble Academy, c'est l'approbation de la convention d'objectifs et de moyens et l'attribution d'une subvention pour cette année de 40 000 €. Tout le monde peut voter.

BIYOUKAR Lahoussaine : Je vais les changer les statuts !

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

48

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 32

Vote « Pour » : 22

Vote « Contre » : 10

Abstentions : 3

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.

11. Association Villemomble Handball : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Le vote suivant concerne Villemomble Handball. Ne doivent pas voter Lahoussaine Biyoukar et Jean-Christophe Gerbaud.

BIYOUKAR Lahoussaine : Non M. le Maire. M. Prince, M. Gerbaud et moi-même. Mais ils ne sont peut-être pas au courant puisque depuis le début du mandat, ils n'ont jamais assisté...

LABRO Philippe : Bien sûr que si ! Menteur !

BIYOUKAR Lahoussaine : M. Gerbaud ? Ah bon ?

MINETTO Jean-Marc : Vous avez dit « menteur », monsieur ?



BLUTEAU Jean-Michel : Une nouvelle fois, y a-t-il le souhait que ce soit un scrutin à bulletin secret ?

MINETTO Jean-Marc : Oui, oui, c'est très bien. Continuez comme ça !

GERBAUD Jean-Christophe : M. Biyoukar a absolument raison, je n'ai participé à aucune réunion...

BIYOUKAR Lahoussaine : Merci M. Labro ! Merci de m'insulter de menteur !

GERBAUD Jean-Christophe : ... parce que je partage l'avis de M. Bancel, que je n'ai pas à intervenir dans ce genre de choses.

BIYOUKAR Lahoussaine : Pourquoi vous êtes désigné dans ce cas-là ?

GERBAUD Jean-Christophe : Donc je m'abstiens. Les statuts font que je suis au Conseil d'administration, mais je n'y participe pas.

POCHON Élisabeth : C'est un peu pour ça que Marcel Hanra est dans cette situation. M. Bluteau n'y participait pas non plus !

BLUTEAU Jean-Michel : Mme Pochon, je suis en train de parler. Madame ?
On est sur un vote à bulletin secret, je crois. On procède au scrutin, s'il vous plaît.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 25

Vote "Pour" : 25

Vote "Contre" : 0

Abstentions : 7

Ne prend pas part au vote : 3

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés présents et représentés.

12. Association pour le développement économique entrepreneurial commercial et de l'emploi à Villemomble (ADEEV) : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025

BLUTEAU Jean-Michel : L'association suivante est l'ADEEV pour approuver sa convention d'objectifs et de moyens et lui allouer une somme de 150 000 €.

Ne peuvent pas participer M. Acquaviva, M. Rolland et Mme Paolantonacci, Mme Seronde et Mme Lefevre Concetta.

Il s'agit d'un scrutin à bulletin secret. Je veux voir les mains levées. On ouvre le scrutin s'il vous plaît.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 30

Vote "Pour" : 17



Vote "Contre": 13

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 5

Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.

13. Association artistique et culturelle de Villemomble (AACV) : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Nous passons à l'AACV. Ne participent pas au vote M. Rolland, Mme Heck, Mme Seronde et M. Blanco. Nous sommes sur 135 000 € de subvention. C'est un vote à bulletin secret ?

ASSEMBLÉE : Oui.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est enregistré. C'est parti.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 24

Vote "Pour": 24

Vote "Contre": 0

Abstentions : 7

Ne prend pas part au vote : 4

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.

50

14. Association intercommunale "Mission Locale de Gagny/Villemomble/Les Pavillons-sous-bois" : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Vote à bulletin secret. Je ne prends pas part au vote en tant que membre de droit, ainsi que M. Acquaviva, M. Rolland et M. Fitamant.

On est sur une convention et pour 60 000 €, pour l'information de tous, Gagny et les Pavillons-sous-Bois, allouant exactement la même somme.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 24

Vote "Pour": 23

Vote "Contre": 1

Abstentions : 7

Ne prend pas part au vote : 4

Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

15. Association Villemomble Partage : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Tout le monde peut voter. Est-ce qu'il faut que ce soit un vote à bulletin secret ?

ASSEMBLÉE : Oui.

BLUTEAU Jean-Michel : Très bien, on ouvre le scrutin. Vote à bulletin secret.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Vote "Pour" : 35

Vote "Contre" : 0 Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

BLUTEAU Jean-Michel : On saluera le travail de l'ensemble des bénévoles de cette association qui travaillent d'arrache-pied et qui, chaque mercredi, accueillent les familles ayant-droit. On se permettra de dire qu'ils font un travail formidable.

16. Centre Communal d'Action sociale (CCAS) : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025

51

BLUTEAU Jean-Michel : Le CCAS est également visé par une convention d'objectifs et de moyens. Néanmoins, il ne s'agit pas d'une association de loi 1901, et de par les textes du Code général des collectivités territoriales, nous sommes plusieurs à y être administrateurs désignés par le Conseil municipal, mais ça ne nous empêchera pas de voter, j'espère pour, et d'avoir quelque chose à nous dire.

MINETTO Jean-Marc : M. le Maire et mes chers collègues. Comme quoi les commissions, ça sert puisque je crois que le premier document qui nous avait été donné était une somme de 1 million d'euros au CCAS et puis finalement la commission a servi à quelque chose puisqu'on est passé à 1,2 million d'euros.

C'est une très bonne chose. Vous voyez, ce sont encore des propositions qui marchent. C'est super quand même. Non ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je crois que c'était plutôt...

MINETTO Jean-Marc : Le premier document que j'ai c'est 1 million.

BLUTEAU Jean-Michel : Le premier document que j'avais c'était 1,4 million.

MINETTO Jean-Marc : J'ai les documents avant vous.

BLUTEAU Jean-Michel : Très bien. C'est dit. On passe aux voix s'il vous plaît. On ouvre le scrutin. Vote à bulletin secret.

On va savoir si l'on soutient l'action sociale menée par notre institution.



Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

BLUTEAU Jean-Michel : Une vraie unanimité. Merci beaucoup pour l'ensemble du travail qui est fourni par le CCAS, par ces deux centres sociaux désormais. Je ne manquerai pas de leur transmettre que d'avoir le soutien de l'ensemble de la représentation municipale, ce n'est pas tout le temps.

17. Attribution de subventions d'un montant inférieur à 23 000 € attribuées aux associations, au titre de l'année 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Je passe la parole à Guy Rolland pour le point suivant. Ce point ne requiert ni contrôle par un commissaire aux comptes ni convention spécifique. 18 Associations sont concernées. Ce sera dit, vous penserez à me faire signe, je ne peux pas participer à Ceux de Verdun, car je suis adhérent.

MINETTO Jean-Marc : Vous êtes adhérent ?

BLUTEAU Jean-Michel : Oui, mais je suis président d'honneur et je siège, etc. Pour l'Arche de Villemomble pour lequel j'ai un arrêté de déport, ce qui fait que je ne peux même pas participer au débat.

ROLLAND Guy : On y va association par association ?

ARPEI – la proposition est une subvention globale de 1 300 €. Ils avaient eu 1 500 € en 2024.

POCHON Élisabeth : Franchement !

ROLLAND Guy : **Association générale des familles de Villemomble** – on reconduit une subvention de 800 € comme en 2024.

Ceux de Verdun – Il n'y a pas de demande de subvention ordinaire. Il y a une demande qui datait déjà de l'année dernière sur des remboursements de renouvellement de drapeaux tricolores. Une demande était de l'ordre de 2 500 €. On a arbitré pour 1 300 € en subvention exceptionnelle.

Club ferroviaire de Villemomble – 500 € comme l'année précédente.

Compagnie d'Arc de Villemomble – 3 500 €. Ils demandaient 4 000 €. Ils avaient eu 4 000 € en 2024.

Écrivains publics – On ne change pas, on donne toujours une subvention de 500 €.

Espace multi-associatif des Marnaudes à Villemomble – On leur donne une subvention de 1 500 €, comme ce qu'ils demandaient, dans la continuité de ce qui leur avait été donné en 2024.

En tout K – Ils demandaient 1 720 €. Ils ont eu 720 € l'année dernière. Cette année, on leur donne 1 000 €.

Espoir pour le Cancer – On est dans la continuité de l'action, on reste à 800 € comme en 2024.

Gymnastique Volontaire Bel Air – 1 200 €. En 2024, la demande était de 1 200 €. On octroie 1 200 €.

Gymnastique volontaire La forme pour tous – 600 € comme en 2024 et conformément à la demande.

L'Arche de Villemomble – On avait octroyé 4 000 €. La demande était de 10 000 €. L'attribution est de 7 000 €. Je fais juste remarquer au passage qu'il y a une activité faite par un marché avec Le Chat des Rues, où le marché confié en 2025 est en baisse de 3 000 € par rapport à 2024, pour une activité similaire.

CALMÉJANE Patrice : Je n'ai pas tout compris.

ROLLAND Guy : Je répète. L'association l'Arche de Villemomble œuvre dans le cadre de tout ce qui est animaux, notamment les chats. L'année dernière, on confiait un marché à une association pour récupérer les chats errants. L'année dernière, ils ont eu 7 900 € en marché effectif. Cette année, le budget alloué en termes de marché est de 5 000 €. Au global, quand on prend toute cette activité, entre la subvention que l'on donne à l'Arche de Villemomble et le marché qui a été passé au Chat des Rues, on est dans la même somme globale.

MINETTO Jean-Marc : Donc on donne plus 3 000 € à cette association, c'est bien cela ?



ROLLAND Guy : Et on donne 3 000 € de moins au Chat des Rues.

MINETTO Jean-Marc : Le Chat des Rues, on ne le voit pas là.

ROLLAND Guy : C'est parce que ce n'est pas au travers d'une association, mais au travers d'un marché avec un prestataire.

CALMÉJANE Patrice : C'est une association ou une entreprise ?

ROLLAND Guy : Ils sont à Montreuil.

Scouts et Guide de France – On leur donne 4 000 € dans la continuité de ce qui avait été donné en 2024. Ils demandaient 5 500 €.

Société d'Entraide du Personnel Communal – On est constant sur une attribution à 5 500 €.

Sports folies – On reste sur une subvention de 3 500 € comme l'année dernière.

Villemomble jumelage – Il s'agit d'une nouvelle subvention pour 500 €.

Ce qui fait une attribution complète de 37 000 €.

J'ai deux points à préciser : il y a quatre demandes de dossiers sur lesquelles nous n'avons pas pris position, car les dossiers étaient incomplets. Ce sera reporté à l'analyse de la DM. Il s'agit de SHVE, les Secouristes de la Croix Blanche, les Amis des Oiseaux de la Médiathèque et ADMT93.

Nous avons reçu une autre demande qui, je pense, n'est pas acceptable en l'état. Une demande très importante de 20 000 €. On veut les revoir. Personnellement, je ne souhaite pas que l'on statue tant que l'on n'a pas une bonne compréhension de l'importance de cette subvention.

Les autres n'ont pas été reçus. Cela restera dans le processus comme les années précédentes où il y aura une deuxième vague d'examen au moment de la DM.

53

BLUTEAU Jean-Michel : Merci Guy. Sandrine Verbeque.

VERBEQUE Sandrine : Merci. Est-ce qu'on pourrait connaître l'activité exacte de Villemomble Jumelage et qui en est le président ? Il me semble qu'il y a déjà une délégation au sein de la mairie. Juste pour comprendre ce qu'ils vont faire.

Au niveau de l'Arche de Villemomble, est-ce que l'on pourrait connaître le nom du président ? Nous avons vérifié, Le Chat des Rues est bien une association et pas une entreprise. Elle est à Montreuil.

BLUTEAU Jean-Michel : Moi, je peux répondre pour Villemomble Jumelages, sous le contrôle de Concetta. Mme Pochon s'était arrogé la parole.

POCHON Élisabeth : Non, j'avais demandé la parole et non pas arrogé la parole.

LEFEBVRE Concetta : Bonsoir mes chers collègues. En ce qui concerne Villemomble Jumelages, il manque un « s » parce que c'est une association qui regroupera dans l'avenir plusieurs jumelages. Actuellement, il y a seulement le jumelage citoyen avec la ville de Bonn-Hardtberg depuis 58 ans. Il y avait effectivement une association jumelage qui a été dissoute. Lorsque j'ai repris le jumelage, les gens qui adhèrent et qui ont envie de recevoir les familles allemandes m'ont demandé de recréer une association. C'est pour cela que nous l'avons fait en fin d'année. Le président de l'association est M. Gilles Delaisement. Il s'agit d'une association qui permettra d'étendre un peu plus le jumelage citoyen entre nos deux villes, étant donné qu'actuellement on a beaucoup de personnes qui sont des seniors. Ils commencent à être âgés et dans quelque temps risquent de ne plus pouvoir recevoir les familles allemandes et vice versa, aller en Allemagne.

En ce qui concerne l'Arche de Villemomble, je voudrais vous donner quelques précisions. Pour l'association Chat des Rues à Montreuil, l'année dernière, la ville a versé 10 000 € de subvention pour 27 chats. Soit un coût



de 370 € par chat. L'association limite actuellement la prise en charge des chats errants tant sur le volet soins, qu'hébergement dans leur structure. L'association Arche de Villemomble, dont le président est M. Ettendorff...

BIYOUKAR Lahoussaine : Ce n'est pas ce qui est marqué sur la demande de subventions !

LEFEBVRE Concetta : Moi, j'ai M. Ettendorff.

BIYOUKAR Lahoussaine : Sur la demande de subventions, il y a un autre nom ! C'est n'importe quoi !

LECOEUR Anne : C'est le trésorier ! C'est Mme Lallemand, Mme Caroline Lallemand, la présidente. C'est pour cela que M. le Maire part ! Sinon, il ne partirait pas. C'est juste la conjointe de M. le Maire !

BIYOUKAR Lahoussaine : Qui est le président, Mme Lefebvre ?

MINETTO Jean-Marc : Est-ce que vous pouvez donner le bon nom s'il vous plaît ?

POCHON Élisabeth : Le bon nom c'est Mme Caroline Lallemand, la conjointe de M. le Maire.

MINETTO Jean-Marc : Demandez à M. Rolland qu'il regarde la demande de subvention.

LEFEBVRE Concetta : Eh bien, il vous le dira la prochaine fois.

MINETTO Jean-Marc : Non, non, c'est maintenant !

BIYOUKAR Lahoussaine : Guy Rolland !

LEFEBVRE Concetta : J'aimerais bien continuer parce que jusqu'à maintenant je vous ai laissé la parole.

MINETTO Jean-Marc : Vous vous trompez, Mme Lefebvre.

LEFEBVRE Concetta : On me pose des questions, laissez-moi finir.

Pour l'association Arche de Villemomble, dans ce contexte, la ville s'appuie sur une association du vivier local à travers l'Arche de Villemomble. Force est de constater que l'association correspond à des besoins réels sur le terrain.

Miaou, miaou

LEFEBVRE Concetta : Il est à noter les chiffres suivants : en 2024, 122 prises en charge de chats dont 80 concernent la ville de Villemomble localement ; 21 000 € de frais de vétérinaires sur 2024 ; 11 prises en charge sur Le Raincy et le reste des différentes communes avoisinantes.

En 2025, depuis le 1^{er} janvier et à ce jour, prise en charge de 34 chats (13 de Villemomble, 5 du Raincy, 6 de Montfermeil, 1 de Livry, 6 de Rosny, 1 de Drancy placement demandé via l'association de protection animale Drancy, 1 de Bondy et 1 du Bourget). Au regard du nombre de prises en charge entre les deux associations, force est de constater que la plus-value est conséquente à travers notre association locale tant en termes de nombre de chats pris en charge et les soins engagés et hébergements.

Face à ces éléments qualitatifs et quantitatifs, la subvention de l'association Arche de Villemomble est de 7 000 € pour le BP 2025. Pour rappel, elle était de 4 000 € sur le BP 2024.

Concernant la prise en charge des locaux du pavillon : le pavillon est en bail à titre précaire. Le projet d'une crèche n'est pas abandonné. Pour le moment, il est à noter qu'au démarrage, le pavillon n'est pas habitable ne l'état et ne l'est toujours pas : absence de chauffage, absence d'eau chaude. L'association s'est vue octroyer un don d'un ballon d'eau chaude installé par un bénévole et un don de 6 convecteurs.

Après, nous avons l'association Hygiène Action qui fait office de fourrière. Cette association demeure mobilisée pour la partie réglementaire et permet aux services de Police, pompiers et services de la ville, la prise en charge des animaux sauvages et/ou domestiques dans le cadre des missions qui leur sont dévolues et dans le cadre du Code rural. Le montant de la subvention demeure à l'identique pour Hygiène Action.

MINETTO Jean-Marc : Nous aurons passé un bon moment.

POCHON Élisabeth : Est-ce que je peux prendre la parole s'il vous plaît ?

BOULON Alex : Vous avez la parole.

POCHON Élisabeth : J'avais une question sur Villemomble Jumelages, en regrettant que ça ne soit pas un projet municipal pour de bon. A priori, quand on a envie de joindre des villes, de trouver de nouveaux jumelages, quand on impose aux entrées des villes des drapeaux, des noms, c'est municipal. Donc, à part le souhait de vouloir capter comme d'habitude quelque chose et en faire une association, je ne vois pas pourquoi on refait une association de jumelage alors que ça pourrait tout à fait être géré autrement.

Ça fait partie de ce que je dénonce depuis le début, les associations à Villemomble, c'est de l'instrumentalisation, point final !

Maintenant, on sourit parce que l'Arche de Villemomble, ce n'est pas parce qu'on n'aime pas les chats, moi personnellement j'adore les chats. Je ne trouve pas que ce soit inutile non plus, parce qu'il y a un vrai problème lié à la prolifération des chats, des chatons et compagnie. Notre question est tout simplement liée au fait que je n' imagine pas que la ville se soit autant précipitée s'il n'y avait pas eu, je dirais, collusion entre le Maire et sa compagne qui décide de se faire plaisir parce qu'elle aime les chats, d'avoir une maison de chats. D'un seul coup, elle obtient la maison. Je ne sais pas qui paye les fluides de la maison.

55

POCHON Élisabeth : Bon allez-y donc il faut bien faire plaisir à madame, on va faire plaisir à madame !

Mais ce qui me choque un peu, c'est que l'on a des associations qui sont ciblées, une association de parents d'enfants inadaptés. Dieu sait si notre département y consacre pourtant un certain budget. Mais vous savez quand même qu'il y a dans notre département à peu près 300 enfants qui sont au domicile et qui n'ont pas de solution de scolarisation ou même de soins, etc. 1 300 €, super !

On a une association très très ancienne des Marnaudes qui fait du soutien scolaire et qui est d'ailleurs très reconnue dans le quartier des Marnaudes. Certains viennent de les rejoindre parce que maintenant la nouvelle mode c'est que pour les prochaines élections les élus intègrent toutes les associations possibles, histoire de pouvoir avoir un pied dans chaque association. Cette association qui est très très ancienne a quand même quelques velléités intéressantes d'apporter la culture aux enfants et a souvent des besoins, notamment des besoins de moyens de transport par exemple pour permettre à des enfants de sortir de leur quartier. Je vous passe le fait qu'on ne leur propose jamais d'avoir la navette ou bien qu'on n'ait pas un petit budget qui permet de payer les tickets de transport des enfants pour aller à Paris par exemple.

Bref, il y a disproportion. Le budget n'est pas extensible. Mais les priorités, franchement, je suis super choquée. Je sais que vous aimez les animaux. Mais je suis désolée. On a déjà une adjointe qui est consacrée au jumelage et à la cause animale. Franchement, c'est beaucoup. Pendant ce temps-là, on n'a pas d'adjoint à l'action sociale, on n'a pas d'adjoint à l'urbanisme. Mais on a un adjoint à la cause animale et puis au jumelage. Franchement, les choix de cette ville ne manqueront pas de m'étonner !

Quand je vois 1 300 € à l'ARPEI, je suis hyper choquée par la disproportion entre ça et les chats. Forcément, je crois que j'ai entendu parler d'une histoire de voiture dont l'association a besoin.

Pour avoir vu longtemps des gens qui voulaient installer des associations à Villemomble, franchement, on ne leur a jamais déroulé le tapis rouge. Là, le tapis, il a été déroulé en deux temps, trois mouvements !



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Dans les conflits d'intérêts, je comprends que Monsieur soit parti, mais dans les conflits d'intérêts, les chats, l'appartement, le stage en mairie, le travail, enfin peu importe... En tous les cas, je trouve qu'il y a vraiment confusion des genres et des conflits d'intérêts qui sont énormes. On est en plein en train de parler de probité des élus, et moi je ne comprends pas ça. Je ne comprends pas ! Encore une fois, vous êtes tous d'accord ! Ça ne vous choque pas ! On continue, on continue, continuons ! C'est quoi le prochain truc ?

BOULON Alex : Merci Mme POCHON. Je pense que vous avez eu le temps de vous exprimer. Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Madame Lecoeur.

LECOEUR Anne : Moi je voudrais rebondir sur la demande de subventions de l'Arche de Villemomble. Je voudrais que M. Guy Rolland nous confirme bien que dans la demande de subvention il y a une demande pour un véhicule pour 13 000 €. Du coup, la subvention passe de 4 000 à 7 000 €, parce qu'il y a une demande d'achat d'un véhicule pour cette association. Deuxièmement, dans cette demande, il apparaît bien que la présidente est bien Caroline Lallemant.

ROLLAND Guy : Mais oui !

LECOEUR Anne : Et elle signe. Donc est-ce que c'est vrai M. Rolland ? Mme Lefebvre Concetta avait l'air de dire que non. Et le trésorier, Jean-Marie Ettendorff. Qu'en est-il ?

ROLLAND Guy : Je n'ai pas de micro. Je peux vous répondre sans micro.

LECOEUR Anne : Non, non, non ! Pour qu'on ne vous entende pas ? Non !

BIYOUKAR Lahoussaine : Je vous l'amène le micro !

ROLLAND Guy : La demande qui est faite dans le dossier est de 10 000 €. On accorde que 7 000 €.

LECOEUR Anne : Mais l'achat d'une voiture pour 13 000 € ?

ROLLAND Guy : Cela ne veut pas dire que l'on a pris en compte l'achat d'une voiture. Deuxièmement, la demande que l'on a reçue en début d'année est bien signée de Mme Lallemant.

LECOEUR Anne / MINETTO Jean-Marc : Présidente ! C'est marqué Présidente.

BOULON Alex : On vous répondra sur ce point.

BIYOUKAR Lahoussaine : Il n'y a pas eu d'assemblée générale là ! Pas de PV, rien !

ROLLAND Guy : Il y a M. Ettendorff également.

LECOEUR Anne : Oui, qui est trésorier !

ROLLAND Guy : En tant que trésorier.

LECOEUR Anne : Voilà ! Merci.

POCHON Élisabeth : Assemblée générale, zéro !

BIYOUKAR Lahoussaine : Il n'y a pas eu d'assemblée générale là ! Pas de procès-verbal !



LECOEUR Anne : Mme Concetta Lefebvre qui s'occupe de la cause animale n'est pas au courant.

ROLLAND Guy : Je voudrais préciser que c'est le descriptif quand on a reçu la demande de dossier en janvier.

BOULON Alex : S'il vous plaît, il y a une demande de prise de parole de la part de M. Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : M. Rolland nous donnera peut-être des précisions après. Moi, je n'ai pas regardé les problèmes de personnes. Mme Lefebvre nous a évoqué les actions qui sont entreprises dans le pavillon avec difficulté de chauffage ou d'eau chaude. Il y a des animaux qui sont temporairement stockés dans ce local. Stocké, accueilli, hébergé...on va prendre tous les synonymes si vous voulez !

C'est un peu plus sérieux que votre débat sur les mots, mais tout ça relève normalement de la réglementation sur l'hygiène. Je voudrais savoir si tous les critères qui sont nécessaires pour l'accueil d'animaux, la nuit, le jour, les week-ends, etc. sont bien respectés. Comment tout ça fonctionne ? Parce qu'on nous parle de bien-être animal, il faut que les animaux soient bien dans ce local. Donc d'une part que les règles d'hygiène qui sont prévues par un certain nombre de cahiers des charges sur la température, sur les locaux, sur le sol, sur le nettoyage, la nourriture, soient respectées. Je voudrais avoir des détails.

Applaudissements

BOULON Alex : D'autres prises de parole ? M. Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Merci M. Boulon. Ma collègue a fait la remarque tout à l'heure qui n'a pas été enregistrée. On nous explique qu'il y a un pavillon avec heureusement maintenant du chauffage et de l'eau chaude. Je pense que les habitants de Benoni pourraient en avoir autant ! Ni eau chaude ni chauffage !

Maintenant, j'aurais aimé que, pour cette association particulièrement, soit valorisé le pavillon. Des associations, je crois que Villemomble Academy l'avait fait, très intelligemment. Ils avaient valorisé leurs heures de bénévolat. J'aurais aimé que cette association valorise le pavillon qui est mis à disposition puisque ce sont déjà des dotations de la ville.

Je souhaite que soit bien indiqué dans le compte rendu ce qu'a dit Mme Lecoœur, en ce qui concerne la présidence de Mme Lallemand. Il suffit juste de lire les documents. C'est tout.

Il n'y a pas d'attaque. N'importe qui peut être président d'une association, sauf qu'à un moment donné, il faut le dire. C'est tout ! Et si je ne me trompe pas, les autres années, ce n'était pas le cas. C'était une autre personne. Maintenant, je vois que c'est une des seules associations qui passe de 4 000 € à 7 000 €. M. Rolland, vous qui calculez si vite, ça fait quand même quelques pour cent supplémentaires. Quand d'autres associations voient leurs subventions baisser.

Excusez-moi, je vais faire une mauvaise blague, je m'appelle Minetto, je ne vais rien dire contre les chats ! Mais quand même ! Est-ce que vous vous rendez compte que c'est l'association à moins de 23 000 € qui a le plus de subvention ? Je veux bien que l'on marche sur la tête, je veux bien que l'on ait envie d'aider les animaux. On a donné un pavillon, on donne une subvention, etc. On marche sur la tête !

BOULON Alex : Je crois qu'on vous a bien entendu.

MINETTO Jean-Marc : Je n'ai pas terminé.

BOULON Alex : On ne va pas passer une heure sur cette association !

MINETTO Jean-Marc : Je crois que cela interpelle tout le monde.

Pour terminer, M. Boulon, si vous le permettez, je vois que parmi les subventions que l'on a vues ce soir, il y a en une qui est plus aidée que les autres. Pourquoi ? Pourquoi ? Expliquez-moi.

BIYOUKAR Lahoussaine : Ils ont 3 000 € de la ville de Raincy !



MINETTO Jean-Marc : Pourquoi ? Je voudrais avoir la réponse. Pourquoi cette association est plus aidée que les autres ?

VERBEQUE Sandrine : Je veux juste rebondir. M. Mallet nous a donné tout à l'heure des montants des fluides sur la piscine ou autre, pour tout ce qui est gymnase. Si on pouvait avoir le montant pour le pavillon ainsi que la taxe foncière.

Pour cette délibération n° 17, nous souhaitons voter à bulletin secret pour les différentes associations. Merci.

BOULON Alex : Mme Lefebvre.

LEFEBVRE Concetta : Pour répondre à M. Calmégane, oui, ils ont été contrôlés par les services sanitaires qui sont venus sur place et validés par la DDPP (Direction Départementale de la Protection de Populations). Les chiffres parlent d'eux-mêmes par rapport à l'Arche de Villemomble et les 7 000 € que l'on donne, puisqu'en 2024, je vous ai cité le nombre de chats, le montant des frais vétérinaires qu'a engagés l'association alors que nous n'avions donné que 4 000 €. Les frais vétérinaires ont été de 21 000 €.

Pour répondre à Mme Verbeque, je n'ai pas, à aujourd'hui, les frais qu'ont engendrés le pavillon. Quand les services administratifs me le diront, on vous l'écrira, on vous le donnera.

MINETTO Jean-Marc : Vous oubliez juste de dire que les chats sont revendus après.

LEFEBVRE Concetta : Non, ils ne sont pas revendus.

MINETTO Jean-Marc : C'est ce qu'on a vu dans le bilan. Il y a une participation.

LEFEBVRE Concetta : Il y a une participation, mais ce n'est pas une revente.

58

MINETTO Jean-Marc : Il faut tout dire. La transparence complète.

LEFEBVRE Concetta : Ça n'enlève pas que les frais vétérinaires sont certainement plus élevés.

MINETTO Jean-Marc : Mais oui ! Mais juste de la transparence !

LEFEBVRE Concetta : La transparence, je vous l'ai donnée. Je vous ai donné les chiffres.

MINETTO Jean-Marc : Non, vous n'aviez pas dit qu'il y avait une participation après.

MALLET Éric : On vous donnera précisément le montant. Il faut juste remettre dans le contexte. C'est un pavillon qui n'était plus habité depuis un certain nombre d'années, qui a servi d'installation de chantier à l'entreprise COLAS, lors de différents travaux. Il était impropre à revenir à un pavillon d'habitation. Il y a de gros travaux, comme la chaufferie, etc. Là, il sert d'hébergement pour les chats, au lieu qu'ils traînent dans la rue. Ça a été contrôlé, c'est conforme par rapport à ce qui est demandé.

BOULON Alex : Guy Rolland.

ROLLAND Guy : Je veux simplement dire. Au global, pour le budget de la ville, en 2024, on avait un marché à 10 000 € avec Chat des Rues et une subvention à 4 000 € pour l'Arche de Villemomble. Le marché à 10 000 € a été exécuté à hauteur de 8 200-8 300 €.

Pour 2025, on a en budget avec Chat des Rues 5 000 € au lieu des 10 000 € et on a 7 000 €. Donc le coût global pour la prestation pour s'occuper des chats, que ce soit les stériliser ou les enlever, il est le même pour le budget de la ville.



MINETTO Jean-Marc : Ça fait combien au matou ?

ROLLAND Guy : Ça, je n'ai pas le détail. Mais je crois que si on fait le ratio au matou, je ne suis pas sûr que ça sera très différent entre le Chat des Rues et l'Arche de Villemomble. Mais en budget global, l'année dernière on avait écrit 14 000 €. Là, on écrit 5 000 € plus 7 000 €, on écrit 12 000 €. Pour être précis, les 14 000 € ont été exécutés à hauteur d'environ 13 000 €. Et là, on écrit 12 000. C'est tout ce que je voulais dire. Sans autre commentaire.

BOULON Alex : On passe aux voix ?

MINETTO Jean-Marc / BIYOUKAR Lahoussaine : Un vote à bulletin secret.

BERGOUGNIOU Françoise : Moi j'ai une question parce que je suis très terre à terre. Je voudrais savoir comment ça se passe. Il y a un pavillon qui devrait accueillir des chats. Il n'y a pas de personnel. J'avoue que je ne comprends pas le système, le pourquoi d'un pavillon. Je peux comprendre que l'on demande à des gens d'être famille d'accueil. Je suppose qu'il y a des bénévoles, mais des bénévoles qui ne sont pas là 24h/24h. Est-ce que les chats sont accueillis la nuit ? Mis dehors le jour ? Ça m'interpelle.

Rires

BOULON Alex : Mme Lefebvre Concetta pour la réponse.

LEFEBVRE Concetta : J'aimerais bien que vous m'écoutez, Mme Bergougniou, puisque vous m'avez posé la question.

BERGOUGNIOU Françoise : Je suis en train de vous écouter.

LEFEBVRE Concetta : Non, vous parliez avec M. Calmégane.

L'association a énormément de bénévoles qui sont vraiment des bénévoles. Ils ne sont pas payés. Ils sont en gros 80 bénévoles...

BERGOUGNIOU Françoise : Oui, j'ai compris, un bénévole, c'est le principe !

LEFEBVRE Concetta : ... qui se relaient.

BOULON Alex : Écoutez la réponse.

LEFEBVRE Concetta : Je vous invite à aller les voir. Il n'y a pas de problème. Les chats sont heureux. Ils sont gardés. Vous qui êtes sur les réseaux sociaux et sur Facebook, nous tous d'ailleurs, vous allez sur l'Arche de Villemomble et vous verrez que les animaux sont pris en photo dans les pièces. Il y a une infirmerie pour ceux qui doivent être en quarantaine en attendant d'être sûr qu'ils ne communiquent pas de maladies quand ils sont apportés par des gens qui n'en veulent plus. Ils sont dans des pièces, puisque c'est un pavillon. Là, ils sont en liberté. On joue avec eux, on s'en occupe, on les lave, on les brosse, on les chouchoute. Ils ont peut-être plus la belle vie que s'ils étaient dans la nature à essayer de trouver un peu de chaleur, un peu de nourriture.

BERGOUGNIOU Françoise : Ma question était organisationnelle. C'est tout. Je me doute bien. Ils ne sont pas là 24h/24h.

LEFEBVRE Concetta : Ce sont vraiment des bénévoles. Ce ne sont pas des franchisés.



BOULON Alex : Françoise Poloni a la parole.

POLONI Françoise : Je voudrais témoigner. J'ai malheureusement perdu ma petite chatte, il y a un mois et demi ou deux mois. J'avais des croquettes à donner. Je suis montée à l'Arche pour leur offrir, à l'improviste. Il y avait 3 ou 4 bénévoles. Ils s'occupent d'eux, ils jouent avec eux. Ce ne sont pas des histoires. Ils ont tous un nom. Il y a des familles d'accueil qui les prennent également. C'est super, je peux te le dire. Ils sont stérilisés, vaccinés.

BERGOUGNIOU Françoise : Le but de mon intervention n'est pas de mettre en cause. Je posais simplement la question de savoir comment c'était organisé.

POLONI Françoise : Je te donne ce que j'ai vu un après-midi à l'improviste. Les bénévoles y vont le matin, le soir, l'après-midi.

BERGOUGNIOU Françoise : On ne ferme pas les portes le soir, les animaux tout seuls.

BOULON Alex : Merci Françoise. Est-ce que l'on peut procéder au vote s'il vous plaît ? Qui est pour un vote à bulletin secret ?

MINETTO Jean-Marc : Tous. Association par association.

BLUTEAU Jean-Michel : On est bien sur un vote association par association et cela commence par l'Association Régionale des Parents d'Enfants Inadaptés, pour 1 300 €.

17.1 Association Régionale de Parents d'Enfants Inadaptés (ARPEI) : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 1 300 euros.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Vote « Pour » : 35

Vote « Contre » : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

17.2 Association générale des familles de Villemomble : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 800 euros.

BLUTEAU Jean-Michel : Association Générale de Familles de Villemomble, pour 800 €. C'est un vote à bulletin secret ?

ASSEMBLÉE : Toutes !

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35



Vote « Pour » : 35
Vote « Contre » : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

17.3 Ceux de Verdun : attribution d'une subvention de projet d'un montant de 1 300 euros pour l'achat de deux drapeaux tricolores.

BLUTEAU Jean-Michel : Association Ceux de Verdun, vote à bulletin secret. On lance le vote s'il vous plaît.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote « Pour » : 34
Vote « Contre » : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 1

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.

17.4 Club Ferroviaire de Villemomble : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 500 euros.

61

BLUTEAU Jean-Michel : Le Club Ferroviaire de Villemomble pour 500 €. Tout le monde participe ou pas ? M. Bancel, avec ce que vous nous avez dit tout à l'heure...

BANCEL Nathanaël : La petite blague, M. le Maire. On notera votre sens de l'humour. Je sens que les Villemomblois apprécieront.

BLUTEAU Jean-Michel : On peut lancer le vote à bulletin secret pour l'ensemble des scrutins.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote « Pour » : 35
Vote « Contre » : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.



17.5 Compagnie d'Arc de Villemomble : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 3 500 euros.

BLUTEAU Jean-Michel : La Compagnie d'Arc de Villemomble. Personne n'en fait partie. C'est un vote à bulletin secret. On lance le vote.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 33

Vote « Pour » : 33 Vote « Contre » : 0

Abstentions : 2

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.

17.6 Ecrivains publics : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 500 euros.

BLUTEAU Jean-Michel : Personne qui n'en fasse partie ? Vote à bulletin secret.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Vote « Pour » : 35

Vote « Contre » : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

17.7 Espace Multi-Associatif des Marnaudes à Villemomble (EMAMV) : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros.

BLUTEAU Jean-Michel : Espace Multi-Associatif les Marnaudes à Villemomble, pour 1 500 €. Vote à bulletin secret. Une personne ne prend pas part au vote.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 34

Vote « Pour » : 34

Vote « Contre » : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.



17.8 En tout K : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros.

BLUTEAU Jean-Michel : l'association En tous K. C'est du karaté, pour 1 000 €. Vote à bulletin secret.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Vote « Pour » : 34

Vote « Contre » : 1

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.

17.9 Espoir pour le Cancer : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 800 euros.

BLUTEAU Jean-Michel : Association Espoir pour le Cancer pour 800 €. Vote à bulletin secret.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Vote « Pour » : 35

Vote « Contre » : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

17.10 Gymnastique Volontaire – Bel Air : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 1 200 euros.

BLUTEAU Jean-Michel : Gymnastique Volontaire Bel Air pour 1 200 €. Vote secret. On passe aux voix.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Vote « Pour » : 35

Vote « Contre » : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

17.11 Gymnastique Volontaire – La Forme Pour Tous : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 600 euros.

BLUTEAU Jean-Michel : Gymnastique Volontaire La Forme pour Tous, pour un montant de 600 €. Vote à bulletin secret. On passe aux voix.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Vote « Pour » : 35

Vote « Contre » : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

17.12 L'Arche de Villemomble : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 7 000 €, au titre de l'année 2025.

BLUTEAU Jean-Michel : L'Arche de Villemomble. Je ne participe pas au scrutin parce que j'ai un arrêté de déport comme je l'ai dit tout à l'heure. C'est un vote à bulletin secret.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 31

Voix « Pour » : 16

Voix « Contre » : 15

Abstentions : 3

Ne prend pas part au vote : 1

Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.

17.13 Les Amis de Château Seigneurial de Villemomble : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 2 500 euros.

BLUTEAU Jean-Michel : Association les Amis du Château Seigneurial de Villemomble, pour 2 500 €. Vote à bulletin secret. On lance le vote.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Vote « Pour » : 34

Vote « Contre » : 1

Abstentions : 0



Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.

17.14 Les Chœurs de Saint-Louis de Villemomble : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros.

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il des membres de l'association ? Il y a beaucoup de chanteurs, mais je n'ai pas les instances dirigeantes. On peut tous voter à bulletin secret. Le vote est lancé.

MINETTO Jean-Marc : Il faut rappeler qu'ils ont un concert dimanche. Il faut aller les écouter. À 15 h 30.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Vote « Pour » : 35

Vote « Contre » : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

17.15 Scouts et Guides de France : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros.

65

BLUTEAU Jean-Michel : Scouts et Guides de France pour 4 000 €. Vote à bulletin secret. Le scrutin est ouvert.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 34

Vote « Pour » : 34

Vote « Contre » : 0

Abstentions : 1

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.

17.16 Société d'Entraide du Personnel Communal : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 5 500 euros.

BLUTEAU Jean-Michel : La Société d'Entraide du Personnel Communal, pour 5 500 €. Vote à bulletin secret. On lance le scrutin.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.



*Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote « Pour » : 34
Vote « Contre » : 0
Abstentions : 1
Ne prend pas part au vote : 0*

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.

17.17 Sports Folies : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 3 500 euros.

BLUTEAU Jean-Michel : Sports Folies pour un montant de 3 500 €. Vote à bulletin secret. On peut lancer le vote.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

*Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote « Pour » : 24
Vote « Contre » : 10
Abstentions : 1
Ne prend pas part au vote : 0*

Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.

66

17.18 Villemomble Jumelages : attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 500 euros.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous terminons par Villemomble Jumelages. Françoise Poloni étant secrétaire, elle ne prend pas part au vote. Y a-t-il d'autres membres ? François Acquaviva également. Je demanderai donc à mes collègues de ne pas participer au scrutin. C'est un vote à bulletin secret. C'est parti.

MINETTO Jean-Marc : C'est l'association des adjoints au Maire, de la majorité.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

*Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 33
Vote « Pour » : 20
Vote « Contre » : 13
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 2*

Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : Nous voilà au terme de l'attribution des subventions d'un montant inférieur à 23 000 €. Merci pour tout cela.

18 Charte communale en faveur de la condition animale

BLUTEAU Jean-Michel : Il nous faut maintenant passer au point n° 18, Charte communale en faveur de la condition animale. Je cède la parole à Concetta Lefebvre, adjointe au Maire.

LEFEBVRE Concetta : Chers collègues, on va parler de la Charte communale en faveur de la condition animale. En ma qualité de reporter, il m'est donné de vous présenter cette délibération. Comme vous pouvez le constater, elle se révèle des plus ambitieuses pour Villemomble. Ainsi, la ville continue de s'engager en faveur de la cause animale et l'affirme toujours autant à travers la charte qui vous est soumise pour approbation. Vous avez pu en prendre connaissance dans le détail puisqu'elle vous a été annexée dans votre dossier du Conseil municipal. Comme vous pouvez le constater, les animaux domestiques, la biodiversité et les axes d'action de prévention et de sensibilisation sont mis en avant afin de mener des actions en faveur des animaux, tout en étant sensibles à notre environnement et à son respect.

La ville s'est reposée sur la législation existante pour bâtir cette charte. Elle se décline à l'échelon local en termes de préconisation pour que chacun prenne conscience de l'importance du traitement réservé aux animaux de compagnie notamment.

Vous avez pu prendre connaissance des actions pragmatiques et ambitieuses telles que s'assurer du bon traitement des animaux dans la ville, de développer la place du chien dans l'espace public tel que les canopées, les canipoches, les caniparcs, mais également de faire état des situations de maltraitance auprès des services de justice, d'implanter des ruches, et je remercie mon collègue Alex Boulon pour la mise en place du premier rucher sur Villemomble et qui a été inauguré le 16 octobre dernier au parc de la Garenne. Un travail s'est initié avec nos enfants de Villemomble notamment.

À travers cette charte, nous profitons pour réguler la population des chats errants tout en sensibilisant les Villemombois sur ces questions de la charte animale.

Je vous propose de poser cette première base de travail à travers cette charte pour la mise en œuvre d'axes et d'actions de travail sur Villemomble. Ainsi, je vous propose de la soumettre aux voix.

BLUTEAU Jean-Michel : Concernant ce sujet, Élisabeth Pochon.

POCHON Élisabeth : Il y a quelque chose qui me choque. J'ai vu dans le journal municipal qui a été distribué aujourd'hui, que vous vous rappelez Villemombois qu'il faut qu'ils coupent leurs haies, etc.

Je suis très surprise, car on sait tous que c'est vraiment le plus mauvais moment qui soit pour couper les haies, puisque c'est en pleine période de nidification. Que ce soit la ligue pour les oiseaux ou qui que ce soit, c'est strictement, strictement déconseillé.

Quand on s'occupe de la cause animale, il n'y a pas que les chats. Il y a aussi des animaux utiles. Les oiseaux sont des animaux utiles, et donc je ne comprends pas comment vous pouvez en même temps nous parler de la charte de la cause animale, et mettre dans le journal qu'il est temps de couper les haies.

Expliquez-moi Madame l'Adjointe à la cause animale, comment c'est possible ?

BLUTEAU Jean-Michel : Il y a une demande de prise de parole de Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Quelques petites questions concernant le patrimoine de la commune. On a un chien à la Police municipale, parce que la charte fait état de tout animal possédé par la collectivité. Qui fait son bilan de bien-être ? Un vétérinaire ? C'est fait tous les ans, tous les six mois ? Il y a quelque chose qui est fait pour ce chien ?

Et puis, dans vos propos aussi, Mme Lefebvre, vous parlez de caniparc. Je voudrais comprendre la cohérence. Il y a un caniparc qui a été créé par la précédente majorité que j'avais eu le plaisir de présider. Mais M. le Maire

l'a déclassé au titre du PLUI intercommunal pour permettre des constructions et notamment le déplacement de la déchetterie. Donc je ne comprends pas la cohérence entre une charte et puis tout et son contraire.

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles sur ce sujet-là ? Je vais me permettre de vous apporter quelques réponses.

Concernant l'élagage, je parle sous le contrôle de Jean-Christophe Gerbaud, si nous avons employé le magazine municipal *Villemomble et Vous* pour parler de ce sujet, ce n'est pas à l'encontre des oiseaux, bien évidemment. Je vous l'accorde, ce n'était peut-être pas le bon mois pour évoquer le sujet.

Nous demandons aux gens qui ont une végétation qui va déborder sur le domaine public, qui conduirait à masquer un panneau de signalisation routière, voire un feu routier, à ce que l'accès sur le trottoir soit facilité le long de propriétés privées. Nous avons de nombreux endroits où les propriétaires ne font pas le nécessaire en élaguant pour que ça ne déborde pas ou que ça ne vienne pas blesser les piétons passant.

Vous avez raison, je prends le point, ce n'était pas la bonne période. Tout à l'heure, nous aurons une question orale posée par le groupe UAV précisément sur ce sujet-là et qui rappelle ce que vous évoquiez Madame, qu'il y a une période au cours de laquelle il ne faut pas élaguer. Là, ce sera Jean-Christophe Gerbaud qui répondra à la question pour justifier que l'on fasse quand même pratiquer un élagage, faut-il qu'il soit à la bonne période. Vous avez tous raison.

Sur l'autre sujet concernant le caniparc, il a l'air d'exister depuis de nombreuses années. Bien entendu, nous avons, et Concetta Lefebvre en tête, évoqué son existence et son apport. Vous rappelez fort justement mon cher collègue que nous avons obtenu que puisse être reconstruite la déchetterie de Villemomble, sur un terrain un peu plus loin que les habitations, les constructions que M. Calmégane avait autorisées à partir de 2018.

CALMÉJANE Patrice : *inaudible*.

BLUTEAU Jean-Michel : J'avais la parole mon cher Monsieur.

68

CALMÉJANE Patrice : Oui, oui, mais comme vous racontez tout et n'importe quoi.

BLUTEAU Jean-Michel : On n'a pas à vous entendre.

Si le caniparc va être remplacé par le déplacement de cette déchetterie qui sera surtout mieux aux normes actuelles, on envisagera qu'il puisse y avoir à un autre endroit des espaces verts que nous avons augmentés. Je rappelle quand même que dans le PLUI, on va permettre de passer de 3 à 8 hectares les espaces verts sur l'ensemble de notre commune. Je pense que dans ces conditions, on arrivera à trouver une solution pour nos amis à quatre pattes.

VERBEQUE Sandrine : J'aurais voulu savoir ce que vous comptez faire pour les animaux comme les poules ou autres qui pourraient être détenus par des particuliers, et certains qui sont à la vue de tout le monde. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu par la ville pour contrôler le bien-être, que ce ne soit pas dans des conditions déplorables pour le voisinage ?

BLUTEAU Jean-Michel : Précisément, on s'en remettra au voisinage. À partir du moment où il y a des nuisances du fait de la proximité, que cela nous remonte, c'est là que l'on fera valoir tantôt le bien animal, mais également les règles sanitaires et vétérinaires de base. Certains de nos concitoyens qui élèvent des poules, ils ont des œufs frais, etc. En revanche, il y a un corollaire, c'est que ça peut faire venir une autre faune qui va se délecter des poules. À partir de là, ça requiert qu'il y ait de la régulation. On ne peut pas le faire parce que chaque privé a le droit d'avoir un poulailler ou je ne sais quel animal dans son arrière-cour. Ce ne sera qu'à partir du moment où il y aura un débordement, que la licence publique sera saisie.

On a cité la Police municipale, vous vous souciez de l'état de santé de Chuck, le chien de l'un de nos policiers municipaux. En général, pour se soucier du bien animal, il faudra qu'on en soit saisi.

VERBEQUE Sandrine : Je poursuis ma demande. Il n'y a pas d'autorisation préalable, un nombre maximum avec une demande auprès de la mairie ou autre, qui existe ?

BLUTEAU Jean-Michel : Là, je vous renvoie au Code de l'agriculture. Je veux bien qu'en ville, on veuille que ça ressemble parfois à la campagne, mais je ne suis pas sûr que l'on trouvera beaucoup d'élevage.

POCHON Élisabeth : Je vous confirme, page 8 c'est « *Pensez à élaguer* ».

Ma question : êtes-vous bien sûr qu'en ce qui concerne les poules, il n'y a pas d'ores et déjà, y compris dans nos villes, des choses concernant les problèmes aviaires, etc. ? Qu'il n'y a pas une histoire de déclaration en mairie ? Il me semblait avoir vu passer des choses comme ça.

CALMÉJANE Patrice : On a interdiction de consommer les œufs...

POCHON Élisabeth : Oui, les œufs d'Île-de-France ne sont pas terribles. Veuillez vérifier.

BLUTEAU Jean-Michel : On commence à être un petit peu pointu je trouve dans le débat. On ne va pas vous dire de bêtise. On prend les informations et on ne manquera pas de revenir vers vous pour vous les exposer. On passe aux voix s'il vous plaît. Y a-t-il un vote à bulletin secret qui soit requis ? Non. On peut ouvrir le vote.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 23 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. MINETTO, M. LABRO, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 3 voix contre (celles de Mme LECOEUR, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR) et 8 abstentions (celles de M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. KALANYAN).

19 Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement des Accueils de loisirs sans Hébergement (ALSH) extrascolaires et périscolaires entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis

BLUTEAU Jean-Michel : Je cède tout de suite à Serge Zarlowski pour le point suivant, le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement des Accueils de loisirs.

ZARLOWSKI Serge : En effet. Une délibération assez classique que l'on retrouve régulièrement sur le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires et périscolaires entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Villemomble sont engagées dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement pour les prestations de services d'accueil et de loisirs d'hébergement périscolaires et extrascolaires qui ont donné lieu à la signature d'une convention bipartite.

Les dernières conventions signées entre la commune et la CAF de Seine-Saint-Denis, modifiées par plusieurs avenants, ont pris fin le 31 décembre 2024. Et dans ce cadre, la convention d'objectifs et de gestion 2025-2029, la branche famille met en place de nouvelles modalités de financement à destination des accueils périscolaires et extrascolaires visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil, à renforcer les démarches inclusives et à simplifier les modalités de soutien de la branche famille et notamment par les points qui sont développés, le complément inclusif de financement sur le temps de repas du temps méridien. Et enfin, sur le bonus territoire.

BLUTEAU Jean-Michel : Cela a l'avantage d'être clair. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Jean-Marc Minetto.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

MINETTO Jean-Marc : C'est une très bonne chose puisque, pour avoir siéger à la CDAPH comme vous le savez, il y avait un problème de rupture de droit ouvert sur le moment de la pause méridienne et sur le soir, où les familles devaient à la fois se tourner vers l'Éducation nationale et la mairie, etc. Je pense que c'est une très bonne chose.

Je souhaitais savoir, en ce moment à Villemomble, toutes écoles confondues, combien d'enfants ont un besoin d'un AESH Éducation nationale sur le temps scolaire et qui ont besoin d'un AESH sur le temps méridien, sachant que vous avez dû avoir des demandes de famille qui disaient « *mais je ne peux pas* », et donc il y a ces familles en attente qui vont sûrement vous dire « *maintenant il faut* ». Combien ça représente maintenant ? Combien ça risque de représenter ? Le plus possible, j'espère.

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce qu'il y a d'autres interventions avant que M. Zarlowski réponde au global ?

ZARLOWSKI Serge : M. MINETTO, nous avons tous les deux le même combat sur le sujet. On va vous donner plus de détails dans les réponses, car ça fait partie des questions orales et je laisserai mon collègue compléter puisque ça concerne aussi les AESH.

En termes de principe, en dehors des chiffres, on a déployé énormément de moyens depuis notre arrivée, à savoir qu'à partir du moment où un enfant est reconnu AESH et qu'il a le droit à un accompagnement, on met un moyen supplémentaire en termes d'encadrement, notamment pour le temps méridien qui est un temps sensible. On propose à l'AESH en priorité de compléter son temps de travail sur ce temps-là.

MINETTO Jean-Marc : Très bien. Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Patrick Prince.

PRINCE Patrick : Juste pour compléter. Ça concerne 71 enfants.

MINETTO Jean-Marc : En ce moment ?

PRINCE Patrick : Oui. Et tout cela est en augmentation exponentielle.

MINETTO Jean-Marc : Des enfants qui ont une AESH sur le temps méridien ?

PRINCE Patrick : Non, pas forcément. Qui sont en situation de handicap, qui ont une notification et qui demandent un animateur ou... Après, c'est en fonction du handicap, je sais que tu connais bien. On s'adapte en fonction de.

MINETTO Jean-Marc : OK. Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour ce complément d'information. Sandrine Verbeque.

VERBEQUE Sandrine : J'aimerais savoir s'il y a des enfants sur Villemomble qui n'ont pas la possibilité d'avoir la totalité de l'accompagnement qui pourrait leur être permis au niveau scolaire.

BLUTEAU Jean-Michel : Je laisse Patrick Prince répondre.

PRINCE Patrick : Oui, tout à fait. Sur le temps scolaire, je n'ai pas les chiffres exacts. En fonction des écoles, on va être, en globalité, 50 % d'AESH affectés. Sur le plan national, notre département est plus qu'en déficit. C'est un vrai problème. C'est pour le cela que, comme le disait mon collègue, si l'AESH est reconnu efficace, à ce moment-là, on met tout en œuvre pour pouvoir l'intégrer sur des petits boulots, sur la restauration et sur le reste. Oui, c'est une vraie problématique.

BLUTEAU Jean-Michel : Je sens que M. DDEN veut parler. Pour être un peu plus précis, François Coppée-Lamartine, on est à 70 % des demandes qui ne sont pas couvertes, pas satisfaites. Patrick Prince a raison, on est sur une moyenne de 50 %. J'ai fait quelques conseils d'école, pour vous citer école Saint-Exupéry élémentaire, 40 % qui ne sont pas couverts. Des précisions de Monsieur le Président directeur général DDEN ?

MINETTO Jean-Marc : Vous êtes taquin ce soir, M. le Maire. Déjà il y a un président DDEN, mais surtout en membre de la CDAPH que je suis en commission, qui attribue les AESH.

Ces AESH sont attribuées par la CDAPH et c'est l'Éducation nationale qui les recrute. Le DAZEN, sans trahir de secret, contrairement à ce que vous avez pu évoquer, mais peut-être que l'on en reparlera ce soir, dit que si on annonce 1 500 enfants en Seine-Saint-Denis qui ont une notification MDPH, mais qui n'ont pas d'AESH, on est au-dessus de ce chiffre. Vous pouvez tabler sur 1 500 enfants en Seine-Saint-Denis. Il y a 40 communes. Vous divisez et puis vous allez avoir une petite idée du nombre d'AESH qu'il y a.

Le vrai problème dans cette situation, c'est le fait que c'est un métier court. Les précédents DAZEN disaient « *quand j'en recrute 150, le temps que je fasse le contrat, que j'aille chercher le casier judiciaire, j'en ai 75 qui ont disparu* », « *je cours en permanence* ».

Le pire là-dedans, c'est que la DSDEN et l'État ont des sous en ce moment pour les recruter. C'était le membre de la CDAPH et pas le Président directeur général de je ne sais pas quoi.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci mon cher collègue. Sandrine Verbeque.

VERBEQUE Sandrine : Juste pour bien comprendre, quel est plus ou moins le profil de ces personnes qui sont recrutées ? Est-ce qu'il y a un profil particulier ?

Sur la commune, on sait qu'il y a un manque cruel d'accompagnement pour les enfants, qui fait que parfois des enfants ne peuvent être que quelques heures à l'école ou que quelques jours dans la semaine. Est-ce que M. le Maire a la possibilité d'appuyer ou de demander, d'un point de vue financier ? Je ne sais pas ce qu'il est possible de faire pour que les enfants puissent avoir l'intégralité de ce qui est indiqué par la MDPH.

71

BLUTEAU Jean-Michel : La réponse à Serge Zarlowski et après on passe au scrutin si vous le voulez bien.

ZARLOWSKI Serge : C'est ce qui a été évoqué par notre collègue Jean-Marc Minetto. C'est-à-dire que ce soit le recrutement, la gestion et le financement, il est malheureusement de la responsabilité de l'Éducation nationale qui fait face à toutes les difficultés de recrutement dans différents postes. Ce n'est pas spécifique aux AESH, mais c'est encore plus flagrant pour ce métier-là qui est précaire.

La seule chose sur laquelle on aide, c'est de compléter au mieux possible les heures de ces personnes-là pour leur donner plus de moyens. Parce que quand leur service se termine à 11 h 30 et que nous arrivons encore à les employer le midi, ça leur fait encore un petit plus qui permet de pourvoir certains postes à Villemomble par rapport à d'autres communes qui ne font pas cet effort-là.

CALMÉJANE Patrice : Assurer le contrat pendant les vacances.

BLUTEAU Jean-Michel : On vote à bulletin secret ou pas ? Non. J'ouvre le scrutin s'il vous plaît.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

20. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis et la Ville de Villemomble relative aux travaux d'aménagement de sécurité de la rue de Neuilly à Villemomble

BLUTEAU Jean-Michel : Point n° 20. Déjà, depuis 2021 certains aménagements ont pu être obtenus par les riverains d'abord, qui ont su saisir le Conseil départemental avant même que je ne commence à réagir. Il a fallu que nous nous mettions ensemble pour obtenir de la collectivité qui a la gestion du RD 10E, la rue de Neuilly,

qui est une mise en sécurisation. Cela avait commencé depuis la Grande Rue, le RD 902, jusqu'au pont du Bel Air. Les travaux n'ont pas repris. On a longuement bataillé avec le département. Je suis intervenu à plusieurs reprises en Commission permanente du Conseil départemental auprès de mon collègue Corentin Duprey pour que l'on puisse le faire.

Nous avons enfin trouvé une solution, puisque les techniciens n'étaient pas tout à fait d'accord sur ce qui était mis en œuvre, alors que nous, nous souhaitons réellement sécuriser avec des élargissements de trottoirs, des protections et des aménagements au niveau des carrefours. Surtout conserver l'îlot central qui se trouve avenue des Roses, au droit du groupe scolaire Saint-Exupéry.

Le département avait plutôt envie d'abandonner cette solution-là. On a pu trouver un *gentlemen's agreement* avec une convention qui va nous permettre de faire réaliser les travaux. Et puis on enverra la facture, c'est bien entendu le Conseil départemental qui héritera de cette dépense.

Donc si ces travaux tant attendus vont enfin se réaliser, ils se déploieront avec une reconfiguration du carrefour Fredy pour rendre moins pénalisants les mouvements tournants. Et là, je crois que pour tous ceux qui passent par là, ça va être une véritable révolution. C'est vrai que tourner à gauche sur le pont du Bel Air, quand on arrive depuis Clémenceau, c'est l'horreur. Un nombre incalculable de gens qui passent au feu rouge parce qu'ils ont considéré qu'ils ont suffisamment attendu, etc. Ce sera donc une vraie révolution.

La recherche d'un mini stockage de tourne-à-gauche dans l'axe de la rue de Neuilly pour réduire ces encombrements. Le maintien et l'élargissement des trois toits, uniquement pour les carrefours Fredy et l'Avenue des Roses. La création d'un nouveau plateau au droit du carrefour de l'Avenue des Roses, conservant les îlots centraux dont je vous parlais à l'instant. Puis, îlot central sur avenue Aimé et plus loin, rue Simon Guitlevich et avenue Blanche.

On arriverait à une solution plutôt pacifiée sur une voirie qui est empruntée par 3 000 à 4 000 véhicules jour, 10 % de poids lourds. Ce qui fait qu'aujourd'hui, le tapis est dans un état lamentable, mon cher Jean-Christophe. Dès lors, c'est une convention qui devrait voir se réaliser des travaux si tout va bien cet été.

CALMÉJANE Patrice : Très bien s'il y a une sécurisation de ce tronçon qui viendra après une première sécurisation qui avait eu lieu il y a une quinzaine d'années.

Ce qui me manque dans les documents, c'est qu'il est annoncé en annexe 3 le coût estimé des travaux, en annexe 4 le planning. Mais nous n'avons ni l'annexe 3 ni l'annexe 4 dans les documents qui nous le sont donnés. De la même façon, vous avez évoqué l'état de la voirie, quand vous l'empruntez, vous savez que vous êtes sur la rue Neuilly, au niveau de votre voiture, ça vibre bien.

Une question plus pour M. Rolland : on va avoir une dépense recette sur le budget par rapport à ces travaux ? Je n'ai pas vu quelque chose de précis dans les présentations que vous nous avez faites sur le budget.

BLUTEAU Jean-Michel : Pour les détails à vous apporter, je ne sais pas si Jean-Christophe Gerbaud à quelque élément supplémentaire.

Moi ce que je sais, c'est qu'il est envisagé que ce soit cet été que cela se déroule. On va passer les ordres de services auprès des entreprises. À la fin, c'est le département qui va s'acquitter de son dû.

BANCEL Nathanaël : Dans le document qui nous est donné, on a des parties qui sont surlignées en jaune. Est-ce une coquille ou est-ce normal ? On a un document, peut-être un plan avec ce qu'on aura comme projet qui aurait pu aider à la compréhension. On n'a pas de budget, même si j'ai bien compris que ce n'est pas la mairie de Villemomble qui paye, ça peut quand même avoir un quelconque intérêt.

On n'a pas de planning. On a entendu des travaux pour cet été. Des travaux qui vont durer combien de temps ? C'est dommage de ne pas avoir les annexes. Est-ce qu'on peut les avoir ?

BLUTEAU Jean-Michel : On vous les fournira sans soucis. Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Une question courte : vous avez prévu d'inaugurer tous ces carrefours ou pas ?



BLUTEAU Jean-Michel : Non, parce que c'est de la voirie départementale. Mais je ferai venir Stéphane Troussel pour ce faire. On met aux voix s'il vous plaît. Cela requiert-il un vote à bulletin secret ? Non.

BANCEL Nathanaël : C'est un document avec du jaune et des X. C'est un document finalisé, ça ?

BLUTEAU Jean-Michel : C'est pour l'Arche.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

BANCEL Nathanaël : Donc vous ne savez pas combien ça va coûter. Et c'est normal d'avoir un document que l'on vote avec du jaune fluo et des X ? C'est ça M. le Maire ? C'est bien noté. On n'en sait rien ! On ne sait pas combien ça coûte !

BLUTEAU Jean-Michel : Nous sommes sur un modèle de convention pour lequel tout le monde est d'accord.

BANCEL Nathanaël : Vous ne savez pas combien ça coûte.

BLUTEAU Jean-Michel : Mais, M. Bancel, pourquoi est-ce que l'on parle en même temps ?

BANCEL Nathanaël : Parce que vous ne répondez pas aux questions. Il me semblait l'avoir posé très tranquillement. Combien ça coûte ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je crois avoir répondu à un maximum des questions que vous avez posées.

BANCEL Nathanaël : Combien ça coûte ?

BLUTEAU Jean-Michel : Ce que je suis en train de vous expliquer, c'est que l'on a tous voté pour.

BANCEL Nathanaël : Combien ça coûte ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je pense que c'est ça la bonne nouvelle de la soirée.

BANCEL Nathanaël : Combien ça coûte ? Vous ne connaissez pas vos dossiers. M. le Maire ne sait pas combien le département...

BLUTEAU Jean-Michel : Calmez-vous M. Bancel.

BANCEL Nathanaël : Je suis très calme, M. le Maire.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous ne venez pas souvent, mais ce serait dommage que lorsque nous vous voyons, vous ayez un énervement qui soit...

BANCEL Nathanaël : Moi, je ne suis pas payé 7 000 € pour connaître les dossiers, M. le Maire !

POCHON Élisabeth : Comment ça, on ne vous voit pas souvent. Vous n'avez pas honte de dire un truc pareil ? Vous voulez que je vous parle de certains d'entre vous ?

BLUTEAU Jean-Michel : Ne criez pas !

BANCEL Nathanaël : Je ne viens pas souvent, mais je parle plus que certains qui viennent tout le temps.

21. Fixation d'un tarif pour l'achat d'un livre de prix de fin d'année aux enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la Commune pour l'année scolaire 2024/2025

BLUTEAU Jean-Michel : Je passe la parole à Patrick Prince.

PRINCE Patrick : C'est parti ! Fixation d'un tarif pour l'achat de livres. Vous connaissez la publicité pour ceux qui sont un petit peu âgés : « *On n'a pas de pétrole, mais on a des idées* ». On a réussi à trouver des livres pour 1 €. On a un peu triché (*en plaisantant*).

POCHON Élisabeth : Il y a des lettres dedans ?

PRINCE Patrick : Ce sont des éditeurs qui nous fournissent des livres. On a fait un gros lobbying et ils ont été très gentils.

BLUTEAU Jean-Michel : Qui prend la parole ? Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : M. le Maire, je suis président de groupe ici et je n'admets pas que vous puissiez attaquer mon collègue. J'aimerais, M. le Maire, que vous fassiez, pour le prochain Conseil municipal, ou éventuellement avant, le pourcentage de présence. Je crois qu'il a fallu réclamer pour voir certains. Pour certains, dans vos rangs, on est content de les voir ce soir, on leur a dit l'autre jour en plaisantant. Nathanaël est bien souvent présent. Je pense que sa présence gêne parce qu'il est assez pointu sur ce qu'il dit. J'aimerais, M. le Maire, que vous présentiez vos excuses une deuxième fois. Une première pour moi, et une deuxième pour Nathanaël. C'est quelque chose de très sérieux. Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Bien. Est-ce qu'il y a d'autres sujets sur la fixation d'un prix d'un livre de prix, c'est un marronnier que l'on voit chaque année à la même période. Non ? Alors on met aux voix.

74

MINETTO Jean-Marc : Si, j'ai une question. J'aimerais que vous répondiez à ma question M. le Maire. Je souhaiterais que vous présentiez vos excuses à Nathanaël. Vous n'avez pas à lui parler comme ça.

BLUTEAU Jean-Michel : « *Je souhaiterais que vous présentiez des excuses* » n'est pas une question. Vous venez de demander la parole en disant que vous aviez une question. Donc, maintenant, je mets aux voix. Y a-t-il des votes à bulletin secret ?

MINETTO Jean-Marc : Alors, j'ai une question, M. le Maire : pouvez-vous présenter vos excuses à Nathanaël ? S'il vous plaît. Je vais la reposer après, ne vous inquiétez pas. Je suis un peu tenace.

POCHON Élisabeth : Un petit pourcentage des présents ? Régulièrement. N'est-ce pas M. le Maire ? Dans les adjoints, dans...

BLUTEAU Jean-Michel : Mme Pochon. Je me permets de poursuivre.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

22. Véhicules de service avec remisage à domicile et de fonction : Mise à jour des autorisations

BLUTEAU Jean-Michel : Point n° 22. La commune de Villemomble met à disposition des agents municipaux un parc de véhicules dont certains peuvent être utilisés dans le cadre de leur mission professionnelle ou fonctionnelle. Il est proposé de définir un cadre précis pour l'utilisation des véhicules par les agents de la commune.

Deux types de véhicules sont distingués. Le véhicule de service avec remisage à domicile : il appartient à la collectivité, il est affecté à un service, mis à la disposition d'un agent pour ses déplacements professionnels et il peut être autorisé à revenir chez lui et à le remettre à domicile en dehors des heures normales de travail.

À ne pas confondre avec le véhicule de fonction qui appartient à la collectivité et mis à disposition de manière permanente et exclusive d'un agent relevant de la liste prévue à l'article 20 de la loi du 28 novembre 1990.

Nous concernant, c'est pour les DGS des communes de plus de 5 000 habitants. Ce véhicule est utilisé pour des déplacements professionnels d'agents, mais aussi pour les usages privés. L'utilisation d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature qui est donc soumis à une déclaration fiscale.

Nous sommes invités à approuver les principes régissant la mise à disposition de ces véhicules de service avec remisage à domicile.

Est-ce qu'il y a des prises de paroles ? Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : J'attendrai que Nathanaël revienne pour les excuses. M. le Maire, qui peut conduire ces véhicules ? Uniquement l'agent ? Éventuellement la conjointe ou le conjoint ?

BLUTEAU Jean-Michel : Le véhicule de service...

MINETTO Jean-Marc : Les deux mon général !

BLUTEAU Jean-Michel : Il y a une différence, sinon on ne ferait pas le distinguo.

Le véhicule de service est confié à un agent nominativement parce que dans le cadre de son service (responsable de l'événementiel, de la voirie ou des services techniques, etc.) il est susceptible d'être appelé pour assurer une astreinte, venir pour dépanner, etc.

Dès lors, c'est un véhicule qui appartient à la commune. L'agent va s'en servir pour raison de service, pour lequel il a le droit de le mettre chez lui. À partir de là, il n'a pas à déclarer quoi que ce soit comme avantage en nature.

À ne pas confondre avec le véhicule de fonction, en l'occurrence, il n'y en a qu'un seul. Il y avait eu une délibération à ce sujet, autorisant notre Directeur général des services à bénéficier d'un véhicule de fonction. Là, comme c'est indiqué dans la note que je viens de relire, il a la possibilité de rouler avec comme il le veut, partir en vacances. Lahoussaine Biyoukar souhaite prendre la parole.

BIYOUKAR Lahoussaine : J'avais une question sur le véhicule de fonction. Les charges liées à ce véhicule, les réparations, les vidanges sont aux frais de qui ? De la ville ?

BLUTEAU Jean-Michel : Oui, tout à fait. On va avoir un contrat d'assurance qui va prévoir un véhicule de remplacement en cas de panne ou problème autre. En revanche, tout son entretien est dévolu à la charge de la commune.

BIYOUKAR Lahoussaine : Je n'ai pas terminé.

BLUTEAU Jean-Michel : Moi, si.

BIYOUKAR Lahoussaine : Nous avons un DGS qui a une voiture de fonction. Vous également.

BLUTEAU Jean-Michel : Non. Je n'y ai pas le droit.

POCHON Élisabeth : Par contre, vous pouvez conduire les voitures de service.

BLUTEAU Jean-Michel : Oui. Tous. Même les petites voitures électriques. M. Biyoukar ?

BIYOUKAR Lahoussaine : Non, c'est bon.

BLUTEAU Jean-Michel : Bien. Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Un complément d'information, je pense à l'agent qui va faire un certain dépassement d'heures, pour lequel le conjoint ou la conjointe était là. C'est plus facile d'être conduit pour rentrer à la maison. Possibilité ou pas ?

Je réitère ma question : je souhaiterais que vous présentiez des excuses à Nathanaël. Ce serait une très bonne chose, M. le Maire, et ça apaiserait le débat.

BLUTEAU Jean-Michel : Le conjoint est dans la voiture et il rentre à la maison ? Je n'ai pas bien compris.

MINETTO Jean-Marc : Je me suis mal exprimé. Le DGS fait un certain nombre d'heures, ou les autres véhicules. Et puis à un moment donné, le conjoint peut être là pour ramener. J'ai eu le cas pour des salariés, où l'Urssaf a dit « *si c'est le conjoint, on a les 9 % et les 12 %* ». Quid de cela ?

Je pose une deuxième question : pouvez-vous s'il vous plaît, M. le Maire, présenter vos excuses à Nathanaël ? C'est une vraie question.

BLUTEAU Jean-Michel : La réponse est non. L'épouse n'a pas le droit de le conduire. La réponse à la deuxième question, oui, je peux le faire.

POCHON Élisabeth : Quand vous utilisez un véhicule, il peut y avoir un passager ?

BLUTEAU Jean-Michel : Oui. Notre Police municipale, ce sont des véhicules de service. Ils peuvent être jusqu'à 4 dedans.

POCHON Élisabeth : D'accord. Mais par exemple, ils peuvent avoir quelqu'un de la famille avec eux ? Ou uniquement dans le cas de missions municipales.

BLUTEAU Jean-Michel : Étant de service, on est dans le cadre du service public. Donc « *chérie, tu me déposes pour aller chercher le pain* », non.

POCHON Élisabeth : Ah ! Ah !

BLUTEAU Jean-Michel : Si la police municipale arrête son conjoint, là, c'est dans le cadre du service.

POCHON Élisabeth : Avec le conjoint c'est dans le cadre du service ?

BLUTEAU Jean-Michel : Oui, parce que si elle a fait quelque chose et qu'il l'appréhende, qu'il l'emmène au Commissariat, c'est bon. *Rires*

Je pense que l'on est en train de se perdre. Je propose que l'on mette aux voix si vous voulez bien. Pas de vote à bulletin secret ? Vous avez l'intention que l'on sache exactement ce que vous votez. C'est parti.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

23. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Modification n°2 de la délibération n°18 du 16 décembre 2020

BLUTEAU Jean-Michel : Point n° 23. C'est une simple modification de la délibération du 16 décembre 2020, pour lequel nous avons approuvé un régime indemnitaire. Nous nous mettons tout simplement en concordance avec la loi qui a évolué depuis le 1er janvier dernier, depuis qu'elle a été votée le 14 janvier dernier.

Désormais, pendant les trois premiers mois, il y a un maintien de 90 % du traitement à compter du second jour de l'absence, de congé maladie. Et pendant les 9 mois suivants, c'est un petit peu simplifié dans l'explication, c'est un petit peu plus ardu à comprendre parce que l'ancienneté de l'agent va jouer sur le maintien du salaire, avec des pourcentages qui sont dégressifs. Mais il est bon de retenir pour notre décision que dans les 9 mois suivants il y a un maintien de 50 % du traitement. On dira que c'est une disposition en revanche qui n'a pas été changée par la loi.

Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je ne vois pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix.

MINETTO Jean-Marc : De toute façon, c'est un cadre légal, M. le Maire.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est vraiment la retranscription de ce que la loi nous impose désormais. Mais comme nous avons un règlement qui nous est propre, il requiert que l'on fasse sa modification.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

C'est une belle unanimité bien que je n'aie pas parlé de la deuxième partie de la délibération qui concerne les nouveaux critères pour le complément indemnitaire annuel, la prime que touchent nos agents au mois de juin. Un gros travail a été fait par l'ensemble des chefs de services pour élaborer une nouvelle grille d'évaluation. Sans le savoir, vous l'avez tous adoptée. Je vous en remercie bien volontiers.

24. Présentation du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2024

BLUTEAU Jean-Michel : Point n° 24. Je propose que ce soit Alain Fitamant qui nous en touche un mot.

FITAMANT Alain : Comme chaque année, il s'agit prendre acte du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a été créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991. Elle constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficulté. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ensemble des charges auxquelles elles sont confrontées. Conformément aux dispositions régissant cette dotation, un rapport annuel, retraçant les actions de développement social et urbain mises en place, doit être réalisé.

Ce rapport retrace le financement des actions menées dans le cadre des dispositifs de développement des quartiers et de la requalification urbaine ainsi que les actions qui contribuent à améliorer les conditions de vie des habitants.

En 2024, la ville a perçu 638 677 € répartis dans les actions d'insertion sociale via la Mission Locale Intercommunale pour un montant de 60 000 €, l'ADEEV pour un montant de 190 000 €, les actions de santé et de solidarité au travers de la dotation attribuée au CMS Marcel Hanra pour un montant de 300 000 € et enfin les actions sociales du CCAS comprenant le centre social Mimoun ainsi que l'ouverture d'un second centre social dans le quartier Benoni-Eustache pour un montant de 1 200 000 €.

On ne vote pas ce rapport. Il est proposé au Conseil de simplement prendre acte.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est exact. Merci mon cher collègue. Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Mes chers collègues. On sait que chaque année on peut largement justifier le montant respectif, je vais faire le global de la DSU et du FSRIF. Par contre, il faudrait quand même éviter les doubles comptes, parce que dans la DSU vous parlez subvention au CMS et dans le FSRIF, vous parlez aussi d'un versement au CMS. Donc, on a largement de quoi justifier. Ce n'est pas la peine de faire de doubles comptes.

BLUTEAU Jean-Michel : D'autres prises de parole ? Élisabeth Pochon.

POCHON Élisabeth : Comme toujours, je suis toujours un peu sidérée de l'utilisation de ses dotations. Effectivement, il y a des choses qui justifient et bravo pour les centres sociaux, etc.

Maintenant, pour la DSU, ce n'est pas seulement ce qu'ont dit Wikipédia et ChatGPT, c'est aussi le fait d'imaginer que quand on a des subventions comme ça, c'est pour apporter un petit plus à des populations qui sont en difficulté. J'ai toujours remarqué que dans vos budgets, vous les utilisez à la place de.

Voir le centre Marcel Hanra dans la DSU, je trouve ça un peu particulier. Parce que le centre Marcel Hanra n'était pas consacré aux gens qui sont dans les quartiers qui sont particulièrement en difficulté. Il ne concernait pas que les gens qui sont en difficulté.

Au lieu d'utiliser ces plus qu'on nous donne pour faire plus et bien en fait on les utilise à la place de. Donc on détourne complètement ces subventions de ce pour quoi elles ont été un jour imaginées. Je le regrette et pour moi la mission n'est pas accomplie.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne vois pas d'autres interventions. Alain Fitamant a précisé que c'était une prise d'acte de ce rapport. Ça ne requiert pas une action particulière sur la tablette.

25. Présentation du rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) 2024

BLUTEAU Jean-Michel : Même chose pour le FSRIF le Fonds de solidarité des communes d'Île-de-France, consacre un fonds qui est reversé à la collectivité et qui permet d'agir pour plus de solidarité. Est-ce que Guy Rolland a quelque chose de singulier à évoquer sur le sujet ?

POCHON Élisabeth : Est-ce qu'il pourrait nous détailler l'utilisation s'il vous plaît ?

ROLLAND Guy : Comme les années précédentes, l'utilisation permet de couvrir une partie des actions de la commune en matière d'intervention sociale au Commissariat, 33 000 euros.

POCHON Élisabeth : C'est vraiment du pipeau !

ROLLAND Guy : L'action sociale également. Le CCAS, on en avait pour 1,2 million.

Mais moi, je retourne à la question. Quand vous prenez la somme des apports qu'amène la DSU et le FSRIF, vous avez en gros pour un peu moins de 1,7 million.

Quand vous voyez l'ensemble des actions qui sont menées dans ces domaines, vous en avez pour, en gros, à peu près 2,5 millions. Ça ne permet de couvrir qu'une partie des actions. On n'a pas dit que c'était la totalité des actions, mais les actions les plus ciblées qui nous permettent d'être engagés avec ces dotations. Ça ne veut pas dire qu'on ne pourrait pas développer d'autres actions.

Je signale simplement, par rapport à l'année précédente, on va prendre le montant de la DSU, il a augmenté que de 50 000 €. Le montant du FSRIF a baissé de 140 000 €. La somme des deux a baissé de près de 90 000 €. Qu'a fait la commune ? Elle a porté la subvention du CCAS de 255 000 € à 1,2 million.

On a, dans des conditions un peu exceptionnelles, pour essayer de sauver le centre, ce qui était encore jouable en juillet, on a mis 100 000 € sur le CMS. Sur les actions sociales et professionnelles, on a augmenté notre effort à l'époque, puisqu'on est passé à 240 000 €, au lieu de 200 000 €.

Pour répondre à la remarque de Mme Pochon, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres actions, mais ça veut dire que, dans un contexte où ces deux dotations étaient en train de baisser globalement, on a maintenu nos efforts dans le domaine. 1,2 million au lieu de 255 000 € au CCAS. On peut prendre la partie 100 000 € de plus qu'on a mis pour le CMS. On peut prendre le budget au niveau de l'intervention sociale, le commissariat, on a augmenté également légèrement.

On a maintenu nos actions alors que les contributions qu'on avait de l'état ou paragouvernemental, elles baissaient. Et pour moi, c'est ça qu'il faut rapporter.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Mme Pochon nous l'avait gentiment dit l'année dernière « *ce n'est pas bien, vous avez une approche comptable* ». Ce n'est pas tout à fait ça. On essaie de dire à quoi principalement elle a utilisé.

Et en fait, on retrouve l'ensemble des actions qui sont, en matière sociale, en matière de santé et de solidarité, en matière de soutien au tissu associatif, déployées dans le cadre de l'utilisation de ces deux fonds qui, eux, globalement, d'une année sur l'autre, ont baissé.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci mon cher Guy. La parole est à Élisabeth Pochon.

POCHON Élisabeth : Juste pour appuyer un peu mon propos. Vous voyez le FSRIF, il contribue à l'amélioration des conditions de vie des habitants dans les communes confrontées à une insuffisance de ressources. Il est fait pour ça. Et dans les soutiens aux associations villemomboises, vous avez 1 980 € versés aux associations intervenant dans le champ des commémorations.

Si vous trouvez un lien entre les deux, vous m'en parlez quand même ! C'est un lien qui n'est parfois pas tellement étroit. C'est pour ça que je dis que c'est une façon de distribuer comme ça des choses qui peuvent être prises sur une autre partie de budget et de vraiment consacrer à ce pour quoi ces fonds sont donnés aux municipalités pour que les habitants en profitent.

Quand on parle de faire des propositions, que notre budget ne ressemblerait pas au vôtre, je vous garantis que quand j'ai un fonds comme ça, je ne pense pas en priorité aux associations de commémoration pour apporter un bien-être aux habitants. Il y a forcément d'autres choses à faire.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. Là aussi, c'est une prise d'acte de ce rapport. Je considère qu'il est acté.

26. Conclusion d'un Pacte d'amitié et de coopération avec la ville de Sighetu-Marmatiei en Roumanie

BLUTEAU Jean-Michel : Dernier point à l'ordre du jour pour lequel je vais passer la parole à Mme Lefebvre, c'est la conclusion d'un pacte d'amitié et de coopération avec la ville de Sighetu-Marmatiei en Roumanie.

79

LEFEBVRE Concetta : Merci, M. le Maire, de me céder la parole.

Chers collègues, il m'est donné de vous présenter cette délibération dans le cadre des délégations que j'occupe au niveau du jumelage. Forte de celui déjà existant et qui perdure depuis 58 ans avec la ville de Bonn-Hardtberg en Allemagne, Villemomble souhaite s'engager dans une nouvelle dynamique dans ce domaine.

Il m'est donné de vous soumettre à votre approbation cette charte de l'amitié avec la ville de Sighetu-Marmatiei, en Roumanie. Située au nord-ouest de la Roumanie, elle recense un nombre de populations similaires à la strate de Villemomble, en l'occurrence près de 32 000 habitants. Elle est actuellement jumelée avec différentes villes en Europe, dont Oława en Pologne et Kolomyia en Ukraine.

Comme vous le savez, et depuis 1878, reconnaissance de l'indépendance de la Roumanie, la Roumanie et la France entretiennent des liens d'amitié forts. Il est également à noter que nos différents chefs d'État français, qui se sont succédé depuis Charles de Gaulle en 1968, se sont toujours déplacés en Roumanie pour développer et faire rayonner les échanges entre les deux nations. À travers les liens et les échanges de la communauté franco-roumaine à Villemomble, ainsi que les relations avec Mme l'Ambassadrice de Roumanie en France avec notre commune, il nous est apparu important de tisser des liens à travers ce pacte de l'amitié pour débiter cette première étape de construction. Ce pacte d'amitié et de coopération marque un acte fort pour créer des passerelles entre nos deux communes et nos deux pays.

La charte de jumelage nécessitant des critères très précis à respecter dans le cahier des charges, il apparaissait important de débiter d'abord par la mise en place de ce pacte pour bâtir sereinement nos relations à nos échelons locaux. Nous ne manquerons pas de vous convier à la date officielle de la signature et par conséquent il vous est proposé d'approuver le projet de pacte et de le soumettre aux voix.

Je vous propose de redonner la parole à M. le maire pour procéder au vote. Je vous remercie, chers collègues.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a une prise de parole ? Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Ce dossier pose problème quand même à notre groupe. Premier élément, la lettre qui accompagne la délibération n'est pas traduite. Mme Lefebvre, si je vous dis « *Chiar semnezi orice* ». Qu'est-ce que j'ai dit ?

BLUTEAU Jean-Michel : Il faut vous y mettre au roumain.

CALMÉJANE Patrice : Cela veut dire « *tu signes vraiment n'importe quoi* ». Je vous le traduis. Je peux vous donner n'importe quelle lettre qui n'est pas traduite. On ne sait même pas ce que l'on va signer.

Le contexte. Pourquoi choisir cette ville à la frontière de l'Ukraine, difficile d'accès. Vous aurez quand même noté que le 1^{er} aéroport est à plus de 60 km de cette commune. L'environnement de l'Ukraine n'est quand même pas idéal en ce moment.

Je voudrais rappeler que Villemomble, et plus particulièrement sa paroisse Saint-Louis, avait noué des contacts après la révolution de 1989 avec des communes des environs de Iași, proche de la Moldavie et qui est dotée d'un aéroport.

Si, comme vous le rappelez dans votre propos, notre jumelage de Bonn-Hardtberg était dans le droit fil du rapprochement franco-allemand initié par le général de Gaulle et Konrad Adenauer, je n'ai rien trouvé pour l'instant dans les déclarations officielles des deux gouvernements d'initiatives récentes.

Si votre objectif est purement de politique locale pour faire voter les Roumains résidant à Villemomble, pour vous en 2026, il faut nous le dire directement. Sachez que, quelles que soient ses formes, nous avons toujours été défavorables à l'utilisation du communautarisme dans les élections. Ça, c'est pour gérer le contexte.

Après, il faut regarder avec qui vous voulez signer. Le Maire, il s'appelle Vasile Moldovan, je ne le connais pas, mais je sais ce qu'il représente. Il a été élu au nom du Parti social-démocrate, qui est le successeur direct du Parti communiste roumain, qui a ordonné des violences communistes contre les civils lors du coup d'État de décembre 1989. Je vais vous faire un résumé : il a l'héritage idéologique de l'ancien parti communiste roumain, il est revendiqué par des formations classées à l'extrême gauche, le parti socialiste roumain et le parti communiste roumain.

Mais étant donné qu'en 1990, les plus anciens des responsables du PCR de l'état communiste et ses organes directeurs ont adhéré au Front de Salut National, des opposants politiques qui lui reprochent régulièrement d'être le véritable héritier de l'ancien parti communiste et de ses pratiques. Un dicton populaire de l'époque de la période communiste était que PCR signifiait « *Pile Combanati Realiti* » soit « *Piston Magouille Relation* ». Ainsi, plusieurs membres importants du PSD ont été accusés de corruption, d'interférence sur le système judiciaire et d'abus de biens sociaux. Plus grave encore, certains membres du parti ont parfois eu recours à un antisémitisme utilitaire, autrement dit sans forcément être eux-mêmes antisémites, mais pensant que leurs électeurs l'étaient, ils ont usé de stéréotypes antisémites pour servir leurs propres intérêts politiques au détriment de ceux du parti et du pays.

Depuis 2017, ce parti, avec les membres de sa coalition l'Alliance des démocrates et des Libéraux, de l'Union démocrate Magyare de Roumanie, tente de faire adopter une série de lois controversées relatives au système judiciaire. La Roumanie, qui a pourtant rejoint le camp des États membres de l'UE, bafoue l'État de droit. Cela conduit la Commission européenne à émettre à l'encontre de la Roumanie plusieurs avertissements, y compris celui de porter l'affaire devant la Cour de justice de l'Union européenne. Dans un avis préliminaire, la Commission de Venise vote que la loi des modifications pourrait porter l'atteinte à l'indépendance des juges et des procureurs. Cette initiative de la coalition actuelle est la base des manifestations anticorruption de 2017. En 2022, le PSD tente toujours avec ses partenaires de coalition de préserver les modifications litigieuses apportées au Code pénal et au Code de procédure pénale de 2017, même si elles sont contraires au droit de l'EU et même si le non-respect de l'état de droit par un membre entraînerait la suspension des fonds européens octroyés à la Roumanie. En résumé, le parti avec lequel vous voulez signer, c'est LFI, mais en pire !

Nous demandons le report de la signature de ce document et l'organisation préalable en commission pour éventuellement aussi choisir une autre commune, peut-être de Roumanie ou d'un autre pays. Au vu des éléments que je viens de vous citer, je ne vois pas que l'on puisse s'associer avec une commune qui est dirigée



par un parti politique dont je viens de rappeler les errements, l'antisémitisme et éventuellement le non-respect des règles européennes.

Nous demanderons un vote à bulletin secret.

BLUTEAU Jean-Michel : Élisabeth POCHON.

POCHON Élisabeth : Je voulais savoir si vous aviez consulté les Roumains qui sont dans notre ville, parce qu'ils sont nombreux. On sait qu'on a une église Saint-André qui accueille un culte le dimanche matin et où il y a de façon un peu folklorique une population qui se déplace et qu'on ne peut pas ne pas remarquer. Peut-être que s'ils sont venus sous nos hospices, c'est qu'ils ont leurs raisons. C'était peut-être intéressant de voir avec cette partie de population ce qu'ils en pensaient. En tous les cas, ils peuvent figurer sur les listes électorales.

Mais là où M. Calmégane a raison, même si je vais un petit peu extrapoler, je sais que vous êtes tous intéressés par élargir la base électorale dont vous pensez avoir besoin, peut-être d'ailleurs dont vous avez besoin pour faire un autre mandat. Je vais faire référence aussi à des fréquentations que j'ai vues il n'y a pas très très longtemps. Vous avez communiqué sur la fête de l'aïd et j'ai été très très surprise de voir auprès de qui vous étiez affiché. Il semble que je vous avais déjà dit la dernière fois qu'il y avait un représentant qui avait fait la une des journaux pour des raisons de radicalité, etc., et que ce n'était peut-être pas le meilleur représentant des musulmans.

D'ailleurs, c'est avec plaisir que j'ai vu que maintenant vous étiez quand même le chantre de l'amitié franco-musulmane, parce qu'il me semble que pendant des années, alors des années, M. Calmégane n'avait jamais l'occasion de pouvoir donner une salle aux musulmans qui le réclamaient, M. Calmégane, et d'ailleurs vous faisiez partie de cette majorité, je ne vous entendais pas davantage, et que les musulmans ne pouvaient compter que sur notre intervention auprès des communes à côté pour obtenir un endroit pour aller prier. Depuis très très très longtemps, nous réclamons le fait qu'ils puissent être enterrés dignement et notamment au moment du COVID, quand on sait les difficultés qu'il y a eu.

Je vois que maintenant, à un an des élections, vous êtes vraiment absolument motivés, amicaux et compagnie. Donc il va falloir arrêter. Je ne sais pas si Mme Lefebvre va nous trouver des jumelages avec toutes les communautés qui peuvent exister à Villemomble de façon à voir si vous allez mettre les pieds dans toutes les communautés qui existent à Villemomble pour savoir si vous allez pouvoir gratter des voix par ci par là.

En tous les cas, avant de nous prononcer, je pense que nous avons besoin d'en savoir un petit peu davantage. Pourquoi cette commune ? Qu'est-ce qui a déterminé ça ? Avec qui ? Comment ? Qu'en pensent les Roumains qui connaissent mieux leur pays que nous ? Répondez-nous sur cette question. Pourquoi cette commune ?

BLUTEAU Jean-Michel : Comment vous dire les choses ? Lorsque vous avez un énoncé qui parle d'un pacte d'amitié et de coopération, est-ce que vous lisez à un endroit ou à un autre, partenariat politique, électoral et idéologique ? À aucun moment ?

POCHON Élisabeth : *Inaudible.*

BLUTEAU Jean-Michel : Madame, Monsieur, je ne vous ai pas interrompu. Laissez-moi poursuivre.

Pourquoi, en effet, vous proposez que nous puissions, par une première étape, convenir de la conclusion d'un pacte d'amitié ? Parce que, précisément, et comme vous l'avez très bien dit, nous aussi, nous voyons qu'il y a une communauté d'origine roumaine qui habite sur Villemomble, qui sont des concitoyens sur notre commune et qui souhaitent s'intégrer encore plus – c'est déjà le cas dans le monde associatif – et proposer des activités et être une communauté d'abord de Villemomblois, mais d'origine roumaine. Ils sont pour beaucoup issus de cette commune. Le plus simplement du monde.

Dès lors, ça nous a amenés très simplement à nous rapprocher des autorités plénipotentiaires. J'ai reçu Mme l'Ambassadrice de Roumanie, il y a deux mois de ça. Vous avez pu voir que lors des derniers vœux organisés sur la commune, il y avait également Mme la Consule générale qui était présente.

En bref, ce n'est pas du jour au lendemain où on se dit – je ne sais quelles vue ou visée électoraliste je pourrais avoir sur le sujet. Je crois que ça fait bien deux ans ou trois ans que l'on se côtoie.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Il y aura tout à l'heure, à l'occasion des questions orales, un questionnement d'un collègue sur les cultes, sur Villemomble et sur la position que j'aurais à avoir pour le développement de l'un d'entre eux en particulier. Vous êtes totalement hors sujet.

POCHON Élisabeth : C'est sur vos fréquentations.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous ai entendue, Mme Pochon, réagir aux propos de M. Calmégane en disant que, apparemment, le parti du Maire de là-bas, il est proche des communistes, etc.

Là-bas, je le sais, et vous savez à quel point je suis attaché avec Patrick Prince au devoir de mémoire, là-bas, il y a un mémorial au souvenir des victimes du communisme. D'accord ? Donc, je ne suis pas sûr que l'on se rende là-bas, ou que nous les accueillons ici, pour parler politique. On est en train de parler d'amitié entre les peuples.

Et je vous avouerai que d'entendre des propos en disant « *c'est très proche de la frontière ukrainienne* », etc., je ne vois pas le rapport. Je crois que le monde va suffisamment mal comme cela pour pas que l'on nous empêche, nous qui sommes une commune de la banlieue parisienne, à relancer les pactes de jumelage – tout à l'heure on a abordé l'existence de Villemomble Jumelages – pour qu'ils puissent être vivants. Pendant des années et des années, et je le vois encore à l'entrée de notre ville, des panneaux où il est indiqué que nous sommes jumelés avec Droylsden et Portimao, on n'y a jamais fichu les pieds pendant 30 ans. D'accord ?

CALMÉJANE Patrice : Et alors ?

BLUTEAU Jean-Michel : Oui, je sais, votre meilleure réponse, Patrice Calmégane, c'est de dire « *et alors ?* ». On voit que vous n'allez pas bien loin dans la réflexion.

En bref, je vous propose tout simplement d'approuver ce pacte d'amitié et nous allons le faire vivre ensemble. On a eu l'heur, il y a quelque temps en arrière, de nous rendre en Allemagne ensemble pour faire fructifier le jumelage avec Bonn-Hardtberg. Je vous propose de faire de même.

J'ai entendu qu'il y avait un vote à bulletin secret qui était souhaité. Il requiert le vote de plusieurs collègues. C'est bon, donc on va voter à bulletin secret pour cette délibération. S'il vous plaît, on lance le vote.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 32

Vote « Pour » : 22

Vote « Contre » : 10

Abstentions : 3

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous en avons fini avec l'ordre du jour.

Il convient maintenant que nous abordions les questions orales. Nous en avons reçu 14. Il y en a notamment une, c'est la troisième fois qu'elle adressée par un membre de la majorité. On ne va pas encore démarrer le chrono, s'il vous plaît. J'espère que l'on va pouvoir aborder cette question. Elle concerne le fait d'inhumer les défunts dans notre cimetière. Le sujet étant abordé ici ou là, ce serait bien que l'on puisse la traiter.

Néanmoins, je vous écoute. On peut démarrer le chrono.

🗨 Questions orales

CALMÉJANE Patrice : Pour permettre à votre groupe de poser votre question, la question de Mme Bergougniou sera un peu déportée.

Ma question concerne les caméras de vidéo protection sur la voie publique. M. le Maire, dans votre communication, vous affirmez que 85 % des voies de la commune sont couvertes par des caméras, ce qui semble être loin d'être le cas. Nous attendons votre démonstration sur le sujet. Mais surtout, nous souhaitons connaître tous les éléments réglementaires concernant le système d'exploitation de celle-ci conformément à la loi, à savoir la date de l'autorisation préfectorale et la déclaration de conformité RU74 auprès de la CNIL. Avez-vous réalisé avant les travaux une AIPD (Analyse d'Impact relative à la Protection des Données) ? Si oui, quand ? De plus, les panneaux concernant la vidéoprotection aux entrées de ville ne semblent pas comporter toutes les indications demandées par la CNIL. Pourquoi ?

Je rappelle pour l'information de tous que dans la précédente majorité, dirigée par Patrice Calmégane, on avait mis en place une commission municipale de vidéoprotection qui était ouverte aux membres de l'opposition. Commission que vous avez supprimée. Encore une fois, vous avez fait reculer la démocratie et la transparence à Villemomble. Nous souhaitons donc sa restauration dans les plus brefs délais et, si nécessaire, avec une charte de confidentialité de ces débats et des informations données qui sera signée par ses membres.

BLUTEAU Jean-Michel : M. le Conseiller, je vous remercie pour votre question relative au système de vidéoprotection installé sur la voie publique. Vous soulevez plusieurs points importants auxquels je souhaite répondre avec précision et transparence.

Tout d'abord concernant la couverture des voies par les caméras de vidéoprotection, l'estimation des 85 % repose sur les secteurs effectivement surveillés par les caméras en activité. Cela inclut les axes principaux, les entrées de villes, les abords des établissements publics ainsi que les zones identifiées comme sensibles en concertation avec les services de sécurité.

Sur le plan réglementaire, il est important de préciser que depuis l'entrée en application du règlement général sur la protection des données, RGPD, en mai 2018, la déclaration de conformité RU74 auprès de la CNIL n'est plus requise. En revanche, les déclarations préfectorales ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur et le traitement des données est inscrit dans le RGPD et ainsi qu'auprès du délégué à la protection des données (DPO), comme l'exige le RGPD.

Concernant l'analyse d'impacts relatifs à la protection des données, AIPD, aucune trace de celle réalisée lors du précédent mandat n'a pu être retrouvée.

CALMÉJANE Patrice : Elle n'était pas obligatoire avant.

BLUTEAU Jean-Michel : Pour pallier cette absence et assurer une mise en conformité, une nouvelle AIPD a été effectuée à l'aide de l'outil de la CNIL. Celle-ci a reçu une évaluation acceptable et bien que le projet ne soit pas encore totalement finalisé, le PIA est régulièrement mis à jour afin de garantir une conformité continue. Par ailleurs, la signalétique en entrée de ville a été validée en 2023 par les organismes compétents. Une mise à jour est prévue courant de cette année afin d'intégrer d'éventuelles évolutions réglementaires ou techniques. Concernant la commission municipale de vidéoprotection, ce sujet ne se pose pas à ce jour.

Je vous rappelle qu'avec une nouvelle disposition du centre de supervision urbain, CSU, seul le Maire, les officiers de police judiciaire, les enquêteurs officiers de police judiciaire ainsi que la direction de la Police municipale et les agents spécialement agréés et assermentés à cet effet, sont seuls autorisés à y accéder. Au regard du nombre croissant de réquisitions judiciaires provenant de toute la France et des services spécialisés, il est évident qu'en 2025, une simple charte de confidentialité ne suffit plus à garantir la protection des données et des enquêtes en cours. La législation et la réglementation évoluent d'ailleurs en ce sens.

Toutefois, j'entends votre préoccupation et elle nourrira notre réflexion sur le sujet. Je vous remercie.

Question suivante.

CALMÉJANE Patrice : Petit élément de complément. L'AIPD n'existait pas avant. C'est pour cela qu'il n'y en avait pas eu de réalisé. La réglementation a évolué telle que vous l'avez évoqué.

Concernant la demande de la commission, on ne demande pas à aller dans le CSU, d'aller voir les écrans, c'est de travailler sur le sujet, peut-être simplement avec des pièces, des plans, voire par exemple l'arrêté préfectoral et autres, simplement ces éléments-là. Bien entendu, on ne veut pas être en contradiction avec la réglementation.

Là, vous répondez non. C'est quand même différent que d'avoir des échanges dans une commission où les membres s'engageraient à respecter la confidentialité des données, et encore, l'arrêté préfectoral, il est public. Mais, bon, vous ne voulez pas, c'est un constat, vous faites reculer la démocratie. C'est un constat.

BLUTEAU Jean-Michel : OK. M. Biyoukar.

BIYOUKAR Lahoussaine : M. le Maire depuis le début de votre mandat, vous avez systématiquement refusé d'adresser vos vœux à la communauté musulmane de Villemomble, malgré plusieurs invitations. Ce n'est qu'à mi-mandat, à l'approche des élections, que vous avez finalement fait acte de présence.

Le 23 mars dernier, vous avez assisté à la rupture du jeûne, l'Iftar, organisé par la mosquée de Rosny-Sous-Bois après avoir toujours décliné cette invitation par le passé. Lors de cet Iftar, le président de l'association des musulmans de Rosny-Sous-Bois vous a interpellé à plusieurs reprises sur la nécessité d'un lieu de culte musulman à Villemomble. Mais au lieu de répondre, vous avez préféré attaquer personnellement M. Calméjane. Sachez que l'ensemble des élus présents, maires de Gagny et de Rosny-Sous-Bois, députés et sénateurs, ont jugé votre intervention déplacée et inappropriée dans un tel cadre.

Le 30 mars 2025, vous êtes venu au stade Alain Mimoun souhaiter une bonne fête de l'Aïd el-Fitr. Là encore, alors que les présidents des associations Entraide et l'Association des musulmans de Villemomble vous interpellaient sur la question d'un lieu de culte pour les musulmans, vous avez esquivé le sujet, préférant une nouvelle fois attaquer M. Calméjane.

Vous avez toutefois annoncé aux Villemomblois présents qu'ils pourraient désormais être inhumés dans leurs villes. Or, après une visite du cimetière hier, force est de constater qu'aucun travail n'a commencé. Seul un arbre a été abattu. Annoncer un projet en pleine fête devant 1 500 personnes alors que rien n'a été réalisé, voire commencé, relève d'un manque de respect pour les habitants concernés. N'avez-vous pas honte ?

Ma question est donc simple, claire et directe, et nous attendons une réponse tout aussi concise et précise afin de lever toute ambiguïté auprès des Villemomblois et des membres de votre équipe.

Êtes-vous pour ou contre la création d'une mosquée à Villemomble ? Et si vous étiez réélu, soutiendrez-vous activement son implantation en collaboration avec les associations culturelles locales ? Et enfin, quand les carrés confessionnels juifs et musulmans verront-ils réellement le jour ?

BLUTEAU Jean-Michel : M. le conseiller municipal, en matière de religion, je me suis toujours inscrit dans la logique de la laïcité. Je me dois encore plus, en tant que Maire, de respecter cela.

Je discute régulièrement avec l'ensemble des représentants religieux qui me sollicitent tous pour des raisons diverses. J'ai eu à rencontrer le métropolite de la zone européenne occidentale lors du début du carême orthodoxe le 23 février dernier. Le rabbin, que je vois très régulièrement, me sollicitait en exemple également pour d'actuels locaux qui sont trop étroits, désormais. Et au même titre que le représentant des fidèles musulmans qui me sollicite pour obtenir un lieu de culte.

Comme je l'ai toujours fait, je m'attache à ne pas spécifiquement plus privilégier une religion plutôt qu'une autre, mais véritablement à faire en sorte que chacun de nos concitoyens villemomblois puisse pratiquer sa foi dans de bonnes conditions. C'est la raison pour laquelle, en ce qui concerne les musulmans, depuis que je suis en fonction, nous mettons à disposition le stade Mimoun pour l'Aïd, pour que des fidèles puissent se retrouver. Et vous le savez bien, ce n'était pas le cas auparavant.

Au sujet des carrés confessionnels, comme je vous l'ai indiqué, tout est prêt, tant pour la religion juive que musulmane, les emplacements, le respect des rites, etc.

Je ne souhaite pas opposer les religions et par définition nos habitants. Ces sujets sont bien trop sensibles pour qu'il soit permis de faire la politique politicienne en la matière. Le contexte international ne nous le permet

pas. Acquérir ou aménager ou bien encore faire construire un bâtiment à vocation cultuelle et culturelle relève de l'initiative des porteurs d'un projet, de l'instruction du dossier dans le cadre de l'administration du droit des sols et du financement dans le cas d'espèce des fidèles. Que chaque religion puisse avoir un patrimoine entretenu, comme c'est le cas chez les chrétiens de Villemomble, à développer quand la communauté se porte bien, comme chez les juifs de Villemomble, ou à créer comme chez les musulmans de Villemomble, je trouve cela très bien. Je serai dans mon rôle de premier magistrat de la ville, représentant l'ensemble de ses concitoyens, sans distinction de race ou de religion, mais représentant également l'État dans l'esprit de la République française et laïque.

Je vous remercie pour votre question. Nathanaël Bancel.

BANCEL Nathanaël : Les Villemomblois savent maintenant que vous avez bâti votre précédente campagne municipale en instrumentalisant les sujets inflammables, dont l'urbanisme, allant même jusqu'à vous répandre dans la presse que vous étiez contre la construction de logements dans votre ville. Les jeunes Villemomblois qui y ont grandi apprécieront que vous souhaitiez les voir partir ailleurs quand est venu le temps de leur installation autonome.

Vous espérez que votre compétence sur l'urbanisme sera reconnue. Je vous rappelle qu'il n'y a pas d'adjoint à l'urbanisme. Dans notre ville, c'est vous.

Comment cela sera-t-il possible quand le service urbanisme a été délocalisé à Lille pendant de nombreux mois, entraînant un nombre incalculable de délivrances de permis tacites ? Comment cela sera-t-il possible quand vous devrez rendre public le nombre d'actions en justice, budgétairement préjudiciables à notre ville, dont vous êtes responsable est souvent perdant ? Les conséquences terribles de la ZAC, les projets avortés ou en stand-by, la revente à perte de biens préemptés, la liste n'est pas exhaustive.

La question est : diriez-vous que vous avez démontré une compétence urbanistique particulièrement favorable à notre ville ?

BLUTEAU Jean-Michel : M. le conseiller municipal, je vous remercie très sincèrement de votre question qui me permet d'évoquer la première des préoccupations de nos habitants et dont j'avais fait la grande priorité du programme de *Réussir Villemomble Ensemble* en 2020.

Oui, la politique urbanistique que la majorité municipale a menée depuis 5 ans a été favorable à notre commune. Je ne veux pas vous abreuver de chiffres, mais l'activité par exemple des 3 dernières années peut vous instruire :

- En 2022, nous avons instruit 242 déclarations préalables (DP) et 72 permis de construire (PC) ;
- En 2023, 239 DP et 48 PC ;
- En 2024, 256 DP et 42 PC.

Je rappelle que les permis de construire concernent des réalisations des extensions ou des modifications à compter de surface de 40 m².

Vous comprenez ainsi que notre activité est dense et que les aléas des départs et des arrivées au sein de notre service urbanisme ont pu nous conduire à avoir une gestion agile de nos obligations d'instruction. Et c'est ainsi que nous avons eu recours pour de petits dossiers à l'externalisation. Celle-ci a pu être perfectible, ce que je regrette profondément, et plusieurs dossiers jusqu'en 2023 ont pu en effet être délivrés d'une façon tacite.

Désormais, je puis vous dire que nous ne sommes plus dans ce genre de situation et j'en profite pour celle de l'expertise et le professionnalisme de notre service public, mais aussi je me permets de remercier mes collègues de la majorité qui avec moi, chaque semaine, arbitrent les dossiers saillants avec l'appui de la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement.

Plus globalement, si vous souhaitez aborder les effets de notre politique au regard de l'activité des promoteurs immobiliers et la mise en œuvre du cadre législatif qui nous impose de plus construire, je vous propose de noter également quelques chiffres : à compter de la mise en application du tristement célèbre PLU adopté sous l'égide de l'un de mes prédécesseurs en 2017...

CALMÉJANE Patrice : Avec vos voix !

BLUTEAU Jean-Michel : ...notre ville a vu approuver des promotions immobilières en 2018 pour un global de 139 logements. En 2019, ce sont 311 logements supplémentaires qui ont été autorisés.

Ces opérations, vous les retrouvez aujourd'hui réalisées : 37-39 rue du Dr Guérin, 46-48 avenue de Rosny, 24-26 boulevard d'Aulnay, 85 boulevard d'Aulnay, 32-40 allée de la Tour, 19 boulevard de Gaulle, 19 et 25 rue Offenbach, 84ter Grande Rue. Toutes recèlent un taux de 30 % de logements sociaux. En moyenne, ces opérations comptabilisent 60 logements chaque, ce qui produit une impression de densité tout à fait dommageable pour l'image de notre ville.

Depuis 2020, que la majorité conduit la destinée de Villemomble, tout a changé, sans pour autant nous mettre hors la loi. En 2020, seuls 77 logements ont été livrés, signe que nous avons agi au bénéfice de nos habitants. Certes, en employant tous les moyens légaux à notre disposition, où souvent nous avons été gagnants, dans 72 % des cas. Sandrine Verbeque, alors adjointe à l'urbanisme, le disait très bien en septembre 2021, dans un hors-série de notre magazine : « *L'ensemble des permis de construire préalablement déposés et acceptés par l'ancienne mandature a été revu. Nous avons pu ainsi refuser plus d'une vingtaine de permis de construire et revoir à la baisse certains programmes que nous ne pouvions pas refuser réglementairement* ». Résultat : 22 PC annulés et 636 logements refusés cette année-là.

Depuis lors, nous veillons à la production de 140 logements alloués en moyenne avec une jauge à 30 logements maximum par opération et en veillant surtout à la meilleure intégration architecturale possible.

Oui, M. le conseiller, mon équipe et moi-même avons entendu la demande des Villemomblois pour moins de béton, plus de vert et pas de construction quand cela a été possible. Le PLUI, qu'une grande majorité des conseillers territoriaux de Grand Paris-Grand Est ont adopté le 17 décembre dernier, moins la voix de M. Calmégane, ce PLUI, donc, nous l'avons et il est plus favorable à notre commune et ses habitants, ses commerçants, ses forces vives et nos enfants.

Vous prenez l'exemple du projet de ZAC sur le secteur Guérin, je le reprends à mon compte, et ai annoncé le 29 février 2024 que nous y renonçons. Déjà, le 30 mars 2021, le secteur était rendu inconstructible pour de l'habitat collectif. Désormais, une OAP laisse la main à la ville et j'ai pris l'engagement que ce quartier sera préservé, ce sera le cas, tant que je serai maire de notre commune.

Je vous remercie. Élisabeth Pochon.

POCHON Élisabeth : Je remarque quand même que la commission Urbanisme ne se réunit plus jamais. Donc ça veut dire que tout se passe entre vous et Madame première adjointe dont c'est le dada, en général.

Il n'y a pas de commission d'urbanisme. Vous estimez donc que nous tous, qui représentons, comme je vous le dis à chaque fois, plus de Villemomblois que vous n'en représentez, nous ne sommes jamais associés à ces choix-là.

Je voulais juste vous faire remarquer que vous vous glorifiez de tout ça. Mais quand on va chercher vraiment dans les détails, quand on aura le temps, vous verrez que ce n'est pas aussi joli.

Je voulais juste dire aux Villemomblois qui nous écoutent ou qui nous écouteront après, que malgré tout, dans le PLUI, il y a quand même pas mal de réserves du préfet. D'accord ?

Le préfet qui pense quand même que vous n'avez pas forcément une bonne approche de la densification. Bien entendu, vous essayez toujours de vendre aux Villemomblois la densification comme étant le diable fini, alors qu'une densification intelligente peut apporter du bien-être à tout le monde. Et puis, il y a aussi des détournements à la création des logements sociaux, parce que vous, quand on parle de logements sociaux, on a vraiment l'impression que, mon Dieu, mon Dieu, mon Dieu, qu'est-ce qu'on va introduire dans notre ville, là ? ! Comme si tous les habitants des logements sociaux étaient des délinquants, etc. C'est vrai qu'a priori, les logements sociaux, d'ailleurs, vous avez su y placer votre belle-fille, ça veut dire quand même que c'est important que les jeunes se logent.

Je regrette vraiment que la commission urbanisme ne soit jamais réunie. Ah oui, j'avais oublié, sur les classements des maisons remarquables, le préfet dit aussi que les critères que vous avez ne sont pas extrêmement clairs et transparents.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : Qui pose la question ensuite ? Gilbert Le Masson.

LE MASSON Gilbert : M. le Maire, mercredi 2 avril était la Journée internationale à l'autisme. Depuis la loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 et son décret du 16 février 2025, c'est l'État qui est en charge du recrutement des AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) lesquels ont pour mission l'encadrement des enfants handicapés du début à la fin du temps scolaire. Restent le temps périscolaire et les accueils de loisirs.

Pouvez-vous nous faire un bilan des actions de la commune sur ce sujet ? De nombreuses familles nous ont contactés pour nous signaler de nombreux problèmes pour leurs enfants.

BLUTEAU Jean-Michel : La réponse à Patrick Prince.

PRINCE Patrick : Merci M. le Maire. M. le conseiller municipal, on a un petit peu parlé tout à l'heure. Effectivement cette loi définit le principe de la prise en charge des AESH sur le temps scolaire et sur la pause méridienne. Nous travaillons actuellement avec les services de l'Éducation nationale pour la mise en place d'une convention partenariale sur ce sujet.

Sur le temps périscolaire, nous prenons en charge des enfants diagnostiqués, d'autres en cours de diagnostic et d'autres non encore diagnostiqués, mais qui présentent des troubles. Comme on en a parlé avec M. Zarowski, nous avons un nombre de 71 enfants qui nécessitent des attentions particulières.

J'ai eu l'occasion de voir la classe de Mme Millot, une classe de CP sur François Coppée-Lamartine, qui est accompagné par une AESH, et qui m'a permis de voir ce que faisait cette équipe, parce que là pour le coup c'est un binôme au niveau de l'inclusion. C'est incroyable. C'est malheureusement beaucoup de systèmes D. On commence à travailler avec l'Éducation nationale, mais il va falloir aller beaucoup plus loin, parce qu'il y a des demandes de moyens conséquents, et les résultats sont bluffants. Mais il y a un vrai investissement de l'équipe pédagogique, et je tiens à ce que nous puissions être acteurs aussi à ce niveau-là.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour cette réponse. Anne Lecoeur sollicite la parole.

87

LECOEUR Anne : Je souhaite revenir sur le projet de co-living situé avenue de Rosny et sur la position de la municipalité concernant les recours engagés par les habitants du quartier.

Lors de la réunion publique du 22 mai 2024, de nombreux riverains ont exprimé leur inquiétude quant aux impacts de ce projet, notamment un non-respect apparent du PLU pourtant voté par la municipalité, l'absence de consultation des habitants avant l'approbation du permis de construire, une aggravation prévisible des problèmes de circulation et de stationnement, des nuisances sonores accrues notamment avec la présence d'un rooftop, un contournement des règles de construction concernant le stationnement et les logements.

Par ailleurs nous avons appris lors de l'audience du 28 mars 2025 devant le Tribunal administratif de Montreuil que la municipalité avait demandé la condamnation financière des habitants ayant exercé leur droit de recours. Cette démarche interroge, car elle semble dissuader les citoyens d'exercer un droit fondamental.

Je vous pose donc les questions suivantes : comment justifiez-vous l'octroi d'un permis de construire à un projet qui ne semble pas respecter le PLU ? Pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas organisé de consultation préalable des riverains ? Quelle est votre position sur les préoccupations des habitants concernant les nuisances et le stationnement ? Pour quelle raison avez-vous demandé une sanction financière contre des habitants exerçant un droit de recours légitime ?

BLUTEAU Jean-Michel : Mme la conseillère municipale, comme vous le savez, lorsqu'un projet est déposé, il est instruit à l'aune des règles du PLUI désormais et n'est autorisé que s'il respecte ses dernières. Si d'aucuns considèrent que le projet lui contrevient, il a alors le droit de porter recours, ce qui est le cas de certains voisins que j'ai d'ailleurs rencontrés. Pour autant, la ville n'a pas demandé de sanction financière spécifique. Il s'agit de la question des frais irrépétibles, qui est une disposition réglementaire et qui s'applique automatiquement.

CALMÉJANE Patrice : Non !

BLUTEAU Jean-Michel : L'esprit de cette disposition d'ailleurs, pour la bonne information de tous, vise à éviter tout simplement les recours abusifs et intempestifs qui pourraient survenir sur un quelconque dossier. Mais encore une fois, il s'agit d'une disposition réglementaire classique.
Je vous remercie. Qui prend la parole ? Élisabeth Pochon.

POCHON Élisabeth : M. le Maire, le jeudi 27 mars c'est la ville de Villemomble qui recevait les organisateurs d'un atelier de concertation publique ayant pour thème le plan local de mobilité du Grand Paris-Grand Est. Vous avez ouvert la réunion par une intervention d'une grande banalité. Vous êtes éclipsé au bout de 30 minutes, juste le temps de faire une photo pour un post abondamment relayé sur les réseaux de la mairie. Vous êtes coutumiers de ces passages éclairs dans les événements villemomblois, au point que ce soit devenu un challenge des participants de parier sur votre temps de présence. Ceci explique le score de 36 % des résultats du sondage que vous avez commandé et payé avec l'agent des Villemomblois sur votre capacité à être en phase avec les préoccupations des habitants.

Pourtant, sur la mobilité, les sujets de préoccupation ne manquent pas : la déliquescence du RER E, la prolongation de la ligne 11, l'enfer de la circulation, l'incohérence du stationnement, l'indigence des pistes cyclables, le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous êtes parti de cette réunion avant la restitution des ateliers des habitants ? Leur avis et leurs suggestions ne vous intéressent-ils pas ?

BLUTEAU Jean-Michel : Mme la conseillère municipale, je vous remercie pour cette question qui me permet d'évoquer trois choses.

Une grande avancée pour notre commune en matière de coopération avec notre territoire Grand Paris-Grand Est, mais également au service de la concertation citoyenne et enfin pour le bel objectif de la place des mobilités douces dans notre commune.

En effet, jeudi dernier s'est réuni sous l'égide du plan local de mobilité une quarantaine de personnes, pas seulement des Villemomblois, autour de la première d'un train de 6 concertations permettant à notre EPT d'entendre et de retenir les propositions de nos concitoyens pour améliorer les mobilités sur nos 14 communes et trouver des solutions pour favoriser autre chose que la voiture. Sous la houlette de notre agent à la mobilité, que je remercie en votre nom, M. Alex Boulon, et sous le haut patronage de mon ami et néanmoins collègue Philippe Dallier, ancien sénateur et Maire des Pavillons-sous-Bois, qui sous sa casquette de vice-président du territoire a conduit cette réunion de concertation.

Nous attachons tous désormais du prix à la parole du citoyen qui se saisit par empirisme des sujets du bien commun et donc qui par son bon sens nous apporte son expérience et les solutions.

Les déplacements dans notre ville sont complexes, c'est un euphémisme, du fait du caractère dense de notre ville, de sa place dans la couronne parisienne et sa proximité avec le réseau autoroutier, mais aussi et surtout du fait de l'étroitesse de son réseau viaire.

Sachez qu'avant cette réunion fructueuse, nous avons travaillé avec l'association locale MDB, que je veux remercier ici d'ailleurs vivement, en élaborant un plan vélo. Bientôt, notre ville pourra être empruntée à deux roues, en sécurité, d'est en ouest, comme cela avait déjà été conçu par les conseils du quartier, avec mes adjoints de quartier, Riad Mahmoud, Jean-Christophe Gerbaud et Serge Zarlowski. Mais aussi prochainement d'ouest en est, avec des solutions opérantes pour relier équipement public et secteur de transport en commun. Concertation a donc eu lieu et s'est poursuivie encore ces jours derniers et le cabinet INGEROP, qui nous accompagne dans la mise en œuvre, recompilera le fruit du travail des six ateliers pour une restitution en quelques semaines au bureau des Verts de Grand Paris-Grand Est.

Ma chère collègue, vous l'avez parfaitement compris, je m'astreins à ne pas interférer dans les travaux de co-construction qui amènent le territoire qui dispose de par la loi de la compétence des mobilités et l'intervention de nos concitoyens qui, permettent l'expression en étant des « sachants du quotidien », apportent bon sens, expérience et innovation.

MINETTO Jean-Marc : M. Dallier est resté.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous l'accorde, je ne suis pas de ces élus qui pensent tout savoir, ayant un avis sur tout et surtout un avis. Comme lors des travaux depuis cinq ans de nos conseils de quartier, je n'interfère pas dans leurs réunions ni dans leurs conclusions.

Vous avez raison, lorsque vous évoquez la mobilité comme un sujet de préoccupation. Il est le mien dans mes prérogatives, quand nous décidons des aménagements de voiries, de sens de circulation, de poses de radars, de sécurisation aux abords des écoles.

Je ne dis pas autre chose quand je vous réponds que les avis et suggestions m'intéressent toujours, surtout quand ils viennent des habitants de notre territoire. Je vous remercie pour votre question.

Qui reprend la parole ? Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Oui, pour la question de Laura LEFEVRE. M. le maire, depuis la cessation d'activité du CMSMH, les locaux sont inoccupés d'une part, et d'autre part, de nombreux patients du centre se sont retrouvés sans médecin. Six mois après cette fermeture, pouvez-vous nous donner des informations sur le devenir des locaux et la nouvelle situation des patients ?

BLUTEAU Jean-Michel : M. le conseiller, je vous avoue que, à la lecture de votre question, je vois que vous osez tout, et c'est là où on vous reconnaît. Vous osez parler de la situation du CMSMH, alors qu'en premier lieu, vous connaissez parfaitement la situation et qui est, surtout, la responsable du redressement judiciaire décidé le 3 juin 2021. Redressement judiciaire qui a conduit dans l'impasse, trois ans durant, cette vénérable institution qui aura disparu par décision de liquidation judiciaire le 21 novembre dernier.

La responsable, c'est mon ancienne adjointe au social, par ailleurs présidente du centre Marcel Hanra, qui refusa de démissionner de son poste d'élue de notre Conseil municipal et à qui j'ai retiré ses délégations le 2 mars 2021.

POCHON Élisabeth : La directrice peut-être ?

BLUTEAU Jean-Michel : Et vous, M. le conseiller, vous ne vous êtes pas opposé à la destitution de Mme Lecoer tandis qu'elle était parjure.

CALMÉJANE Patrice : C'était votre problème !

BLUTEAU Jean-Michel : Votre groupe s'est abstenu le 25 mars 2021, ici même.

Et vous osez maintenant revenir sur la fermeture du centre et ses conséquences, avec ses nombreux patients sans médecin ? Mais qui met des bâtons dans les roues, ici, autour de cette table, pour empêcher le développement de la médecine de ville ?

La mission du liquidateur n'est pas encore terminée. Nous sommes dans l'attente de la récupération des locaux au 1, rue Circulaire, pour lequel nous avons bien entendu un projet qui sera tourné, et c'est bien normal, vers le social.

Enfin, le fait de vous enquêter de la situation des patients me permet tout même de vous répondre, afin que vous preniez conscience de vos actes. L'extension de la maison de santé au 45-49, Grande Rue permettra de développer une offre de soins remarquable : quatre médecins généralistes, une diététicienne, un chirurgien urologue, un chirurgien orthopédique des membres supérieurs, un gynécologue, un neurochirurgien, deux infirmières diplômées d'état, deux internes des hôpitaux, un endocrinologue, un mésothérapeute, un pédicure, une sage-femme et un psychologue. Et vous osez ici, devant la représentation municipale et le public qui nous écoute, tenter de nous faire croire que tout cela vous importe ? Mais quelle indignité !

Je vous remercie.

CALMÉJANE Patrice : La vierge effarouchée après la chasseuse de chats.

VERBEQUE Sandrine : M. le Maire, lors du conseil municipal de décembre dernier, vous aviez annoncé la revente de deux fonds de commerce pour un montant de 5 000 € chacun. Or, trois mois plus tard, ces commerces

restent fermés. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de cette non-ouverture ? Par ailleurs, pourriez-vous nous faire un point d'avancement sur la revente des autres fonds de commerce acquis par la mairie ?

BLUTEAU Jean-Michel : Mme la conseillère municipale, nous avons une rétrocession de fonds de commerce de la boucherie, au 45 Outrebon, et deux rétrocessions de baux commerciaux aux 20 et 43 Outrebon.

Les signatures viennent d'être réalisées, c'était avant-hier et le jour d'avant. Les travaux sont sur le point de démarrer puisque les autorisations d'urbanisme ont été délivrées pour l'ensemble de ses boutiques. La ville est par construction également désengagée de son portage financier. Ce ne sera qu'à l'issue de ces travaux que nous aurons naturellement l'ouverture des commerces à laquelle j'espère il y aura une inauguration et où tout le monde sera invité.

De manière plus générale, nous avons un local au 129, Grande Rue pour lequel un cordonnier voulait s'implanter, mais cela a été refusé par le bailleur. Nous sommes actuellement en recherche d'un fromager-crémier et en priorité bien sûr pour le 34, Outrebon.

Enfin, nous travaillons en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Métropole du Grand Paris sur ces deux adresses que je viens de citer. Nous instruisons actuellement plusieurs dossiers.

Je crois que nous sommes arrivés au terme. Malheureusement, toutes les questions n'auront pas été posées. Celle à laquelle devait répondre Mme PAOLANTONACCI notamment. J'en suis désolé.

Je vous souhaite une bonne nuit. La prochaine séance du conseil municipal se déroulera le 4 juillet prochain.

MINETTO Jean-Marc : Et les excuses ! Pas d'excuses pour l'autre jour ? Non, pas d'excuses.

(La séance est levée le samedi 5 avril 2025 à minuit et dix-neuf minutes.)

M. Serge ZAROWSKI,
Secrétaire de séance,



Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Jean-Michel Bluteau

